



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2016-2017

Séance plénière et commission plénière
du vendredi 14 octobre 2016

Sommaire

Pages

Compte rendu de la séance plénière

Excusés.....	5
Ordre du jour.....	5
<i>(Orateurs : Mme Julie de Grootte, présidente, M. Alain Maron, M. Philippe Close, M. Christos Doulkeridis, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Emmanuel De Bock, M. Michaël Verbauwheide et M. Fabian Maingain)</i>	
Clôture de la séance plénière.....	9

Bulletin des interpellations et des questions

Interpellations

- *La position du Collège pour les établissements d'enseignement supérieur de la Commission communautaire française, suite à la décision du tribunal des référés de Liège qui génère une jurisprudence en matière d'interdiction du port de signes convictionnels dans les établissements scolaires*
de M. Alain Maron
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement..... 10
(Orateurs : M. Alain Maron, Mme Nadia El Yousfi, Mme Joëlle Maison, M. Youssef Handichi, M. Jamal Ikazban et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *L'accessibilité des milieux d'accueil aux enfants issus de familles fragilisées (Interpellation retirée à la demande de l'auteure, excusée)*
de Mme Catherine Moureaux
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance 15

• <i>Le bilan de l'appel à projets « Sport pour tous »</i> <i>de Mme Fatoumata Sidib2</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport.....</i>	<i>15</i>
<i>(Orateurs : Mme Fatoumata Sidibé, M. Pierre Kompany et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)</i>	
<i>Hommage funèbre à Georges Désir.....</i>	<i>16</i>
<i>Interpellations (suite)</i>	
• <i>La violence pendant et autour des matchs de football</i> <i>de M. André du Bus de Warnaffe</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport.....</i>	<i>17</i>
<i>(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe, M. Eric Bott et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)</i>	
• <i>Les impacts de la réforme de la loi sur la psychothérapie</i> <i>de M. André du Bus de Warnaffe</i> <i>à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.....</i>	<i>19</i>
<i>(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe et Mme Cécile Jodogne, ministre)</i>	
• <i>La mise en oeuvre du décret relatif à la promotion de la santé</i> <i>de Mme Zoé Genot</i> <i>à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé</i>	<i>21</i>
<i>(Oratrices : Mme Zoé Genot et Mme Cécile Jodogne, ministre)</i>	
• <i>L'allocation de 5.000 € aux entreprises formant un jeune</i> <i>de M. Hamza Fassi-Fihri</i> <i>et interpellation jointe</i> <i>L'allocation de 5.000 € aux entreprises pour la formation des jeunes de moins de 30 ans sans CESS</i> <i>de M. Gaëtan Van Goidsenhoven</i> <i>(Interpellations reportées à la demande des auteurs)</i> <i>à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle.....</i>	<i>23</i>
<i>Questions orales</i>	
• <i>Le budget alloué aux festivités du 27 septembre</i> <i>(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteur)</i> <i>de M. Eric Bott</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Budget.....</i>	<i>23</i>
• <i>Les pièces de théâtre d'utilité publique</i> <i>(Question orale reportée à la demande de l'auteur)</i> <i>de M. Gaëtan Van Goidsenhoven</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture.....</i>	<i>23</i>

- *La prévention combinée et le dépistage démedicalisé*
de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 23
(Oratrices : Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz et Mme Cécile Jodogne, ministre)
- *Le manque d'adhérence thérapeutique dans la Région de Bruxelles-Capitale*
de M. Zahoor Ellahi Manzoor
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 25
(Orateurs : M. Zahoor Ellahi Manzoor et Mme Cécile Jodogne, ministre)
- *La thérapie par l'animal et l'hippothérapie en faveur des personnes handicapées*
(Question orale reportée à la demande de l'auteure)
de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz
à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 26

Interpellations (suite)

- *Le suivi de la résolution « CETA »*
(Interpellation retirée à la demande de l'auteure, excusée)
de Mme Catherine Moureaux
à Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales..... 26
- *Les places au sein d'institutions spécialisées permettant d'assurer la prise en charge de l'autisme et la mise en œuvre du Plan autisme*
de Mme Simone Susskind
interpellation jointe
Le manque de places au sein des institutions
de Mme Claire Geraets
interpellation jointe
La formation pour jeunes autistes
de Mme Isabelle Emmery
et interpellation jointe
La formation des familles dont un enfant est atteint de troubles du spectre autistique
de Mme Jacqueline Rousseaux
à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 26
(Orateurs : Mme Simone Susskind, Mme Claire Geraets, Mme Isabelle Emmery, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Julie de Groote, M. Pierre Kompany, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Fabian Maingain, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Céline Fremault, ministre)

- *La sensibilisation du corps enseignant, du corps médical et de l'ensemble des acteurs qui dépendent de la Commission communautaire française, à la situation des jeunes aidants proches*

de M. André du Bus de Warnaffe

et interpellation jointe

La revalorisation des aidants proches à Bruxelles

de M. Zahoor Ellahi Manzoor

à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Famille..... 35

*(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Martine Payfa,
M. Fabian Maingain, Mme Jacqueline Rousseaux et Mme Céline Fremault, ministre)*

Clôture de la commission plénière..... 39

Annexe..... 41

Compte rendu de la séance plénière

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La séance plénière est ouverte à 09 h 55.

*M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Jacques Brotchi, M. Armand De Decker, Mme Corinne De Permentier, Mme Véronique Jamouille et Mme Catherine Moureaux.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 7 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 14 octobre 2016.

Par courriel du mercredi 12 octobre 2016, Mme Catherine Moureaux m'a informée de ce qu'elle souhaitait retirer ses interpellations adressées à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'Enfance, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations Internationales.

Par ailleurs, j'ai reçu des questions d'actualité de Mme Carthé et de M. Fassi-Fihri, M. Van Goidsenhoven, M. Maron et M. De Bock concernant le CETA.

Par application de l'article 89.12 du Règlement, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, il a été décidé de mener un débat d'actualité sur ce sujet à 12 h 00.

Conformément aux articles 48.1 et 55 de notre Règlement, je suis saisie de la motion suivante dont je vous donne lecture :
« *Demande de prise en considération en urgence, Nous, soussignés, demandons la mise à l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour de la proposition de résolution concernant le projet de déclaration interprétative relative au CETA* ».

Cette demande m'a été déposée par écrit par M. Maron, M. Pinxteren, M. Verbauwhede, Mme Delforge, Mme Trachte, Mme Genot, Mme Durant et M. Handichi, lesquels sont tous présents en séance comme le requiert l'article 48.1 du Règlement.

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Notre Assemblée a déjà voté une résolution sur l'Accord économique et commercial global (CETA), qui demande au Collège de la Commission communautaire française ne pas donner mandat au gouvernement fédéral de définir le positionnement de la Belgique.

La Commission européenne a publié une déclaration interprétative, dont nous avons pris connaissance à la fin de la semaine passée. Après réception de ladite déclaration, le Bureau élargi de notre Assemblée et celui du Parlement de la

Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de tenir conjointement des commissions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui a été fait ce lundi. Ce même jour, nous avons mené un débat extrêmement intéressant autour de la déclaration interprétative, ses intentions affichées, ses non-dits et le positionnement des uns et des autres.

Au terme de ce débat, il a été décidé, sous l'impulsion de la majorité PS-cdH de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soutenue par les groupes DÉFI et Ecolo et le PTB, de déposer un nouveau texte devant le Parlement de la Communauté française. Ce document acte que, malgré la déclaration interprétative, notre positionnement par rapport au texte voté précédemment ne change pas. Le Parlement de la Communauté française y demande à son gouvernement de ne pas modifier sa position.

Il serait logique que nous agissions de même au sein du Parlement francophone bruxellois. Il a été décidé de tenir conjointement des commissions avec des commissaires représentant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part, et le Parlement francophone bruxellois, d'autre part.

L'Assemblée de la Commission communautaire française existe en tant que telle. Elle-même a voté précédemment une résolution, comme l'avait fait le Parlement de la Communauté française. Nous avons donc déposé le même texte que celui déposé au Parlement de la Communauté française, pour que le débat se déroule ici et qu'un vote ait lieu, comme ce fut le cas jeudi au Parlement de la Communauté française à la suite des commissions réunies de lundi.

Je sais que d'aucuns voudraient intégrer la présente assemblée au sein du Parlement de la Communauté française et que certains imaginent pour elle d'autres scénarios encore. Mais l'Assemblée et le Collège de la Commission communautaire française, dans l'état actuel des institutions belges, sont des entités indépendantes et, comme telles, elles auront à se déterminer par rapport au texte.

C'est pour cette raison qu'à la suite des commissions réunies de lundi, nous disons très logiquement que les mêmes causes doivent produire les mêmes effets dans les deux assemblées. À la Communauté française, l'effet fut le vote d'une résolution ; à la Commission communautaire française, l'effet doit être le même.

Mme la présidente.- La parole est à M. Close.

M. Philippe Close (PS).- Je suis un peu déçu : la Belgique francophone essaie de se mobiliser et l'urgence par rapport au dossier de l'Accord économique et commercial global (CETA) consiste à convaincre d'autres partenaires européens (le Luxembourg, l'Autriche, la France) de nous rejoindre. C'est d'ailleurs le but du voyage de Paul Magnette en France. Je sais que cela ne fait pas plaisir à Ecolo que je parle du Luxembourg parce que la majorité y compte des écologistes. Or, voilà que l'on nous envoie un texte hier soir et qu'on nous demande de traiter ce point en urgence...

Je comprends cette manœuvre comme une tentative de faire ressortir notre manque de visibilité. Je trouve cela dommage, et je ne souhaite pas que l'on modifie l'ordre du jour. La résolution de la Commission communautaire française est extrêmement claire.

On nous soumet ici à une petite manœuvre pour exister politiquement dans le cadre d'un débat qui doit dépasser nos clivages. J'ai dit aux mandataires Ecolo que je trouvais cela dommage. Je n'ai pas envie de polémiquer plus longuement. Je trouve cela ridicule. Nous allons avoir l'air divisés. Ce n'est pas ce que l'opinion publique doit voir aujourd'hui.

La résolution déjà votée étant extrêmement claire, il y a moyen de s'appuyer sur celle-ci.

(Remarques de M. Christos Doulkeridis, député)

Monsieur Doulkeridis, effectivement, nous ne sommes pas d'accord. Il y aura de nombreux autres sujets sur lesquels nous ne serons pas d'accord. Nous n'allons donc pas changer l'ordre du jour.

(Remarques de M. Christos Doulkeridis, député)

Il est inutile d'être agressif, Monsieur Doulkeridis. Vous jouez uniquement au politicien, c'est dommage !

M. Christos Doulkeridis (Ecolo).- C'est vous qui jouez au politicien, car vous ne pouvez pas rassembler vos troupes !

M. Philippe Close (PS).- La résolution que nous avons votée dans cette assemblée est extrêmement claire : elle ne permet pas au Collège de la Commission communautaire française de donner mandat au gouvernement fédéral.

Tout le reste, c'est du spectacle et c'est dommage. Nous devrions être unis dans cette affaire.

(Colloques)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo).- Mais c'est le PS à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a déposé un nouveau texte ! Du côté wallon, ce sera aussi un spectacle cet après-midi, d'après vous ? Vous voulez isoler les Wallons ! Il faut être solidaire des Wallons et de ce combat-là, et montrer la présence de Bruxelles dans ce débat !

M. Philippe Close (PS).- Vous me présentez comme la bête noire... Je peux vous écrire tout le scénario médiatique qu'Ecolo va mettre sur pied, et je le regrette.

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je m'étonne du processus qui se déroule ici aujourd'hui. J'attends d'ailleurs toujours de disposer du document sur lequel nous devons nous prononcer. Je regrette, moi aussi, que l'on veuille faire ce matin un coup médiatique, en prenant tout le monde de court. Cette institution mérite que l'on respecte un minimum son mode de fonctionnement.

(Rumeurs)

Il est 10 h 05 et je n'ai toujours pas de document ! On pouvait parfaitement discuter de ce genre de choses en Bureau élargi, mais cela n'a pas été fait.

(Remarques de Mme Zoé Genot, députée)

Certains veulent « se pousser les bretelles », comme on dit au Canada, et je trouve cette méthode tout à fait regrettable !

Je m'oppose très clairement à la modification de l'ordre du jour.

On peut débattre de tout. Nous l'avons fait, et les points de vue sont effectivement divergents. Je suis bien placé pour le savoir, puisque j'ai exprimé l'un de ceux-ci seul, contre le reste

du parlement. Mais nous devons respecter un certain nombre de formes. Ce n'est pas le cas ici, et je le regrette !

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Ce qui importe, dans le dossier qui nous occupe cette semaine, c'est son objectif. Pourquoi avons-nous tenu une commission conjointe lundi ? Pourquoi avons-nous voulu obtenir, lundi, un nouveau texte pour répéter ce que nous avons déjà dit précédemment ? Nous étions liés par un calendrier, subissions des pressions et étions contraints par la nécessité d'exprimer à nouveau une position avec force.

La commission conjointe du Parlement francophone bruxellois et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a permis à chacun d'exprimer ses positions. Nous les avons entendues, notées et mises noir sur blanc dans un texte qui a été voté ce mercredi. Il est important de souligner qu'il s'agissait, cette semaine, du premier vote, toutes assemblées confondues dans ce pays, exprimant le refus de donner délégation de pouvoir au gouvernement fédéral pour signer l'Accord économique et commercial global (CETA). Nous l'avons fait avant la Wallonie. Un vote suffisait donc et ce vote a eu lieu. Pourquoi donc se gratter le nombril ?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo).- Et les Wallons alors ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Pourquoi revenir avec un texte pour réaffirmer quelque chose qui a déjà été exprimé ? Je ne suis pas membre du Parlement de Wallonie. Je suis membre de cette assemblée et je dis ce que je dois faire dans cette enceinte. Je dispose d'un vote qui a été exprimé au nom des francophones de Belgique après un débat mené avec notre Assemblée à travers la commission conjointe de lundi. Au niveau politique, le message est passé.

Par ailleurs, ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est d'entendre notre Gouvernement francophone bruxellois s'exprimer. Des questions d'actualité ont été introduites à ce sujet, y compris par votre propre groupe, Ecolo. Pourquoi poser une question d'actualité au Gouvernement afin de - et c'est le plus important - savoir ce que le gouvernement va faire, et en même temps vouloir mener un nouveau débat qui a déjà eu lieu trois fois ? C'est inutile ! Nous nous sommes exprimés, nous avons une résolution qui porte la parole de notre institution parlementaire et nous avons eu un débat politique qui a déjà donné ses résultats cette semaine. Ce matin, nous allons entendre le gouvernement s'engager devant nous. Nous disposons de tous les éléments pour marquer un engagement institutionnel fort et ferme. Le reste, c'est de la musculation médiatique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS, DéFI et cdH)

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Des réunions ont été organisées conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la thématique qui nous occupe aujourd'hui. C'était une première. Je trouve que, sur des matières telles que celle-là, les parlements doivent davantage travailler ensemble. Les initiatives de ce genre devraient être multipliées. En effet, le fait d'apprendre qu'un parlement va plus vite qu'un autre peut poser un certain nombre de problèmes.

Le message a été bien entendu, puisque nous avons eu cette réunion lundi. Auparavant, il n'y avait jamais eu de prise en commun d'une telle résolution en amont.

Mercredi soir, nous avons donc voté à la Fédération Wallonie-Bruxelles une résolution très engageante à propos de la déclaration interprétative. Cette résolution a été soutenue par

le PS, le cdH, DéFI et Ecolo. Il n'y a absolument aucune incohérence et, en ce qui nous concerne, il n'y aura qu'une seule ligne. Nous n'allons pas modifier notre vote par rapport à ce que nous avons décidé ici il y a quelques semaines, ni par rapport à ce qui a été décidé au Parlement régional bruxellois ou au Parlement de la Communauté française.

Je ne crois pas qu'il soit utile que, tous les quinze jours, lorsque nous nous réunissons ici, nous remettons à l'agenda notre position en nous demandant si personne n'a changé d'avis après la déclaration du commissaire untel. Ce serait ridicule. S'appesantir sur ce sujet à cette heure-ci, alors que nous avons une résolution unique signée par tous, est un peu dommage. C'est une manière de ramener l'attention médiatique à soi, alors qu'elle est concentrée au sud du pays pour l'instant.

Néanmoins, je suis demandeur d'un examen de conscience sur ce qui s'est passé. Cela fait plusieurs années que nous sommes engagés, certains de leur plein gré, d'autres malgré eux, dans ces négociations. Des mandats ont été donnés, de manière concertée ou non. Ce fameux train fou de l'Accord économique et commercial global (CETA), que nous arrêtons à minuit moins une, il était pourtant possible de l'arrêter pendant les cinq dernières années. J'aimerais savoir ce qu'ont fait les ministres-présidents des différentes entités, en ce compris celle-ci, pendant tout ce temps, et pourquoi c'est maintenant qu'ils ont trouvé la force d'avoir cette minute de courage et d'arrêter le train fou du CETA.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes DéFI et cdH)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwheide.

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !).- On parle du coup médiatique que certains sont en train de monter. J'ai surtout l'impression que ce sont les groupes PS et cdH qui le montent en Wallonie.

Il y a deux jours, j'ai entendu André Antoine à la radio et l'on aurait cru entendre Raoul Hedebouw ! Je ne comprends pas que les partis critiques à l'égard de l'Accord économique et commercial global (CETA), qui ont adopté des positions claires en la matière dans d'autres assemblées, ne se rendent pas compte que quelque chose a changé. Il s'agit d'une déclaration interprétative qui n'existait pas au moment où la motion a été votée à la Commission communautaire française, il y a quelques mois.

Cela mériterait que l'on organise un débat. En avez-vous peur ? C'est en tous les cas mon impression. J'ai le sentiment que vous vous cachez derrière de vagues arguments, prétextant l'organisation d'un coup médiatique. Fondamentalement, c'est pourtant de notre modèle social dont il est question et il nous faut le défendre. Cela mérite au moins un débat !

M. Fabian Maingain (DéFI).- Ce débat est prévu, Monsieur Verbauwheide, dans le cadre des questions d'actualité.

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- J'ai ici la liste reprenant les questions d'actualité. La plupart portent sur la déclaration interprétative du CETA. Je constate que tout le monde a introduit une question à ce sujet, sauf le PTB. Qu'on ne vienne donc pas me dire que le PTB veut un débat !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes DéFI, PS et cdH)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Ces procès d'intention sont assez pitoyables.

J'ai rappelé les faits un peu plus tôt. La déclaration interprétative est venue de la Commission européenne. Les Assemblées et les partis dans les majorités de ces Assemblées francophones ont dit qu'il fallait réunir des commissions pour revalider, ou non, les résolutions votées. La déclaration interprétative change-t-elle ou non les positions des assemblées ayant voté des résolutions contre le CETA ? C'est pour cela que nous avons tenu conjointement des commissions lundi, dont celle du Parlement francophone bruxellois, où nous avons débattu. Moi, je ne suis pas allé là-bas pour rien ! Et je pense que cette commission n'a pas été tenue pour rien.

La suite logique de cela - décidée par le PS, le cdH et DéFI, rejoints après par Ecolo et le PTB*PVDA-GO ! - c'est qu'après l'analyse de la déclaration interprétative, les Assemblées revotent une résolution confirmant leur position antérieure, et continueront à dire au Gouvernement fédéral que, malgré la déclaration interprétative, le CETA, ça ne va pas !

Le Parlement de la Communauté française a ensuite, en urgence, voté une résolution. Aujourd'hui, le Parlement wallon va voter une résolution...

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- À la suite d'auditions !

M. Alain Maron (Ecolo).- Laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompu ! Nous avons tenu une commission et il était également libre à nous d'organiser des auditions à ce moment-là. Par ailleurs, les auditions du Parlement wallon vous sont bien connues : il suffit d'en lire les comptes rendus, de consulter la presse ou de demander à vos collègues ce qui s'est dit là-bas.

Des résolutions ont donc été votées ou vont l'être aujourd'hui à la Communauté française et au Parlement wallon. Nous savons quelle pression est exercée. Nous savons que la ligne de défense des partisans du CETA consiste à dire que les Wallons sont seuls et ridicules.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Ecolo et du PTB*PVDA-GO !)*

La ligne de défense des partisans du CETA consiste à isoler la Wallonie contre le reste de l'Europe, comme un village gaulois qui se referme sur lui-même. C'est l'argument exposé ce matin même à la radio par le représentant de l'Union wallonne des entreprises (UWE). Il est donc important que nous affirmions que les Wallons ne sont pas seuls !

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Pourquoi n'avez-vous pas voté à la Région avec nous, dans ce cas ?

M. Alain Maron (Ecolo).- Des gens s'opposent au CETA ailleurs qu'en Wallonie.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- C'est vous-même qui divisez les Bruxellois !

M. Alain Maron (Ecolo).- Cette opposition dépasse les frontières de la Wallonie. Des gens s'opposent aussi au CETA à Bruxelles. Ce que nous vous proposons de faire - et rien d'autre -, c'est qu'une assemblée bruxelloise, malgré la déclaration interprétative, réaffirme sa position de manière très claire. Il serait logique, conséquent et cohérent de voter ce texte, ici, dans cette assemblée, aujourd'hui, sauf à dire, Madame la présidente, que cette assemblée-ci ne sert à rien !

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Ecolo et du PTB*PVDA-GO !)*

Que la majorité prenne ses responsabilités ! Le seul fait qui tienne, c'est qu'il n'y a pas de quorum aujourd'hui à cause des partis de la majorité. Rassemblez vos troupes et venez voter ici ! C'est votre responsabilité !

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Ecolo et du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- À présent, il m'incombe d'appliquer l'article 49 du Règlement relatif au quorum.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Madame la présidente, pourrait-on à tout le moins disposer du texte qui a été déposé ?

M. Alain Maron (Ecolo).- Le texte est identique à celui qui a été voté au Parlement de la Communauté française. Des contacts informels à ce sujet ont été pris dès hier.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Madame la présidente, j'estime qu'il est indécent que nous perdions notre temps et celui des citoyens en séance plénière, alors qu'Ecolo aurait pu déposer et transmettre son texte depuis 48 heures et demander des avis à son sujet.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo).- Vous avez voté le même texte à la Fédération Wallonie-Bruxelles et vous l'aviez également reçu le matin même. Et à présent, vous demandez un préavis de 48 heures ? Faites donc preuve d'un minimum de cohérence, soyez de bonne foi et arrêtez ce discours.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Monsieur Doulkeridis, estimez-vous normal que nous ne disposions même pas du texte ?

M. Alain Maron (Ecolo).- Monsieur De Bock, rameutez donc les troupes de la majorité et prenons une décision.

Mme la présidente.- *Stricto sensu*, il n'appartient ni aux services du greffe, ni à moi-même, de distribuer un texte déposé en soirée ce jeudi, alors qu'à ce moment je n'étais pas formellement saisie d'une demande de modification de l'ordre du jour.

Par ailleurs, M. Maron a, il me semble, envoyé ce texte, par courriel, à tout le monde, et je ne me lancerai donc pas dans un long débat à ce sujet.

En revanche, bien que le Règlement ne prévoie rien de précis à ce sujet et qu'aucune modification de l'ordre du jour n'ait été décidée, je prends la liberté de le faire distribuer séance tenante.

Cela dit, en application de l'article 49 du Règlement, je constate que le quorum n'est pas atteint et je suspends, dès lors, la séance pendant une demi-heure.

La séance est suspendue à 10 h 19.

La séance est reprise à 10 h 53.

Mme la présidente.- Je constate que le quorum n'est toujours pas atteint. En application de l'article 49, 2°, § 2 du Règlement, notre Assemblée se réunit immédiatement en commission plénière afin d'entendre les interpellations et les questions orales adressées au Gouvernement, à l'exception du débat d'actualité, puisque la commission plénière ne donne pas lieu à des questions d'actualité.

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je relève que 35 députés étaient présents et qu'une demi-heure n'aura pas suffi à ramener les deux députés manquants nécessaires au quorum. C'est incompréhensible ! Pareille situation résulte soit d'un manque de respect de l'institution par ses députés, soit d'une décision politique.

D'abord, en toute logique, nous aurions dû ouvrir un débat sur le CETA et un vote aurait dû avoir lieu, comme au Parlement de la Communauté française, après la tenue de la commission conjointe.

Ensuite, Mme Moureaux avait déposé une interpellation sur le CETA, qui a été retirée hier de l'ordre du jour en l'absence de l'auteure.

Deux députés manquants pour atteindre le quorum, une députée absente pour son interpellation, cela commence à faire beaucoup...

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Nous avons compris que Mme Moureaux vous manquait !

M. Alain Maron (Ecolo).- Effectivement, les choses se dérouleraient peut-être différemment si elle avait été présente aujourd'hui.

Par ailleurs, nous avons déposé des questions d'actualité à titre subsidiaire. Nous demandons que, dans l'état actuel de la situation, la majorité trouve une solution pour que la question puisse être abordée aujourd'hui, nonobstant tout ce que je viens de dire, et que Mme la ministre-présidente puisse s'exprimer clairement.

Vous avez créé vous-même le problème. Il n'y a pas de quorum et vous n'avez pas trouvé deux députés pour que nous puissions débattre. En outre, la députée qui a déposé l'interpellation n'est pas présente.

Trouvez donc des solutions pour que le débat puisse se tenir et que Madame la ministre-présidente puisse parler !

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Il faut être honnête et pouvoir dire les choses telles qu'elles se sont passées.

Le fait que le quorum ne soit pas atteint est regrettable, mais c'est un constat. Certains collègues sont à l'étranger, cela arrive. Vous avez vécu ce problème pendant dix ans lorsque vous ne parveniez pas toujours à réunir le quorum. On vous a posé le problème du Règlement...

M. Alain Maron (Ecolo).- Le quorum pourrait être atteint avec l'aide de partis de l'opposition ! Le PTB*PVDA-GO ! fournit trois députés et Ecolo sept. Il y a donc dix députés qui viennent des partis de l'opposition.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Je ne vous ai pas interrompu.

(Rumeurs)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Madame la présidente, que l'on en revienne au Règlement et que l'on cesse cette polémique lassante.

CLÔTURE

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Vous aviez l'occasion de retirer votre texte pour laisser l'occasion au débat d'actualité de se faire. On vous avait bien expliqué qu'il y avait un problème de quorum. Malgré tout, vous avez choisi l'égoïsme de votre texte plutôt que de laisser à un débat déposé par tous les groupes l'occasion d'avoir lieu.

(Rumeurs sur les bancs du groupe Ecolo)

J'étais d'ailleurs également dépositaire d'une question d'actualité.

De toute façon, ma position ne changera pas, même s'il y a un débat supplémentaire, par rapport à ce qu'elle était ce mercredi ou il y a quinze jours.

Vous avez préféré empêcher la tenue d'un débat avec tous les groupes, qui auraient pu interroger la ministre-présidente, qui nous attend depuis plus d'une heure. Votre objectif est simplement d'avoir le copier-coller du texte de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de créer des incidents. Cette manœuvre est regrettable.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes DéFI et PS)*

Mme la présidente.- Nous passons en commission plénière.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 10 h 55.

Membres du Parlement présents à la séance : Eric Bott, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Julie de Groote, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Boris Dilliès, Christos Doulkeridis, André du Bus de Warnaffe, Isabelle Durant, Barbara d'Ursel-de Lobkowitz, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Pierre Kompany, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Alain Maron, Martine Payfa, Caroline Persoons, Arnaud Pinxteren, Fatoumata Sidibé, Simone Susskind, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheide

Membre du Gouvernement présente à la séance : Fadila Laanan.

Bulletin des interpellations et des questions orales

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La commission plénière est ouverte à 10 h 55.

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

Dans la mesure où nous siégeons désormais en commission plénière, nous passons immédiatement aux interpellations.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA POSITION DU COLLÈGE POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, SUITE À LA DÉCISION DU TRIBUNAL DES RÉFÉRÉS DE LIÈGE QUI GÉNÈRE UNE JURISPRUDENCE EN MATIÈRE D'INTERDICTION DU PORT DE SIGNES CONVICTIIONNELS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

DE M. ALAIN MARON

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Le tribunal des référés de Liège a prononcé le mardi 4 octobre dernier une ordonnance qui interdit à la Haute école de la Province de Liège (HEPL) d'appliquer un règlement interdisant notamment à ses étudiantes de porter un voile islamique.

Le juge des référés a considéré que le port du foulard islamique n'était pas un obstacle à l'enseignement. Dans son ordonnance, le juge stipule que le règlement d'ordre intérieur de la haute école ne peut être appliqué en ce qu'il interdit de façon générale le port de tout couvre-chef, insignes, bijoux ou vêtements qui affichent de manière ostentatoire une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse.

Le juge relève également que l'article du règlement visé par la procédure ne paraît pas instaurer une mesure nécessaire et proportionnée à l'objectif poursuivi. Celui-ci est atteint par l'interdiction de prosélytisme et l'interdiction de se soustraire à une activité d'apprentissage, en argumentant que cette activité serait incompatible avec les préceptes d'une religion.

Le juge souligne que le port du foulard n'est pas un obstacle à l'enseignement, ni une source de tension en soi. Il n'est pas un obstacle pour la plupart des activités d'enseignement, même s'il peut devoir être enlevé, à titre d'exemple, pour un contrôle avant un examen ou un stage.

Le juge rappelle aussi que, si le principe de neutralité s'applique au pouvoir organisateur lui-même, il ne s'applique pas aux étudiantes et étudiants : la neutralité de l'enseignement est celle de la manière de l'organiser, dans les limites régies par la Constitution, les lois et décrets, et non la neutralité des étudiants.

Les décrets cités, qui régissent l'enseignement, sont en effet clairs : le principe, pour les étudiants, est la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, de manifester sa religion ou ses convictions, de s'associer. Le juge pointe néanmoins que le prosélytisme de la

part des élèves pourrait, lui, être interdit. Personne ne le conteste, en tout cas pas nous.

Pour rappel, le port du foulard était plus particulièrement ciblé par ce règlement, puisque la haute école souhaitait interdire « le port d'insignes, de bijoux ou de vêtements qui expriment une appartenance philosophique, religieuse et/ou politique » à l'intérieur de ses établissements. Seize étudiantes, qui portaient un simple foulard, ont amené l'affaire devant la justice, affirmant que ce règlement portait atteinte à leurs droits fondamentaux et qu'il était discriminatoire, tandis que l'école et la Province de Liège affirmaient qu'il était imposé dans un concept de neutralité envers tous les étudiants.

Une même discrimination a été subie en septembre dernier par deux étudiantes adultes qui se sont vu, dans un premier temps, refuser l'accès à leur école de promotion sociale à Uccle pour présenter leur examen de passage parce qu'elles étaient voilées. Il s'agissait d'un établissement de promotion sociale relevant de la Communauté française, mais qu'en est-il dans les établissements de promotion sociale ou hautes écoles relevant de la Commission communautaire française ?

Le règlement général des études et des examens de la Haute école Lucia de Brouckère, en son article 21, stipule qu'il est « interdit de porter, dans la haute école, toute forme de couvre-chef (hormis le respect des normes d'hygiène et de sécurité), ainsi que tout insigne, bijou ou vêtement qui affiche une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse. Toute forme de prosélytisme est interdite. » La réponse est claire, les filles voilées n'y ont pas leur place.

À la lecture de la décision de justice rendue par rapport au cas liégeois, la conclusion paraît claire : une interdiction généralisée des signes convictionnels dans un établissement d'enseignement supérieur ne semble pas acceptable.

Il apparaît que, tout comme la Haute école Lucia de Brouckère et l'école de promotion sociale d'Uccle, de nombreuses écoles supérieures et des établissements de promotion sociale, quel que soit leur réseau, interdisent le port de signes convictionnels dans leur règlement, arguant parfois du principe de neutralité propre à l'enseignement organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous nous interrogeons sur ces interdictions et sommes inquiets des conséquences pour les hautes écoles qui les acceptent encore. D'autant que, dans les faits, elles excluent de façon directe des femmes voilées.

En effet, dès lors que l'on se trouve en présence d'adultes et que le principe de neutralité, effectivement consacré par le décret du 31 mars 1994, ne s'applique qu'aux membres du personnel enseignant, comment justifier cette interdiction sans qu'elle ne constitue une stigmatisation, voire une discrimination envers les femmes ? En effet, à notre connaissance, jamais aucun homme n'a été exclu d'un établissement d'enseignement supérieur pour port de signe convictionnel. C'est bien le sens de l'ordonnance du juge des référés de Liège.

Au vu de la jurisprudence établie par le tribunal des référés de Liège, que comptez-vous faire en ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur qui relèvent de la Commission communautaire française ? Combien sont-ils à disposer dans leur règlement d'ordre intérieur d'un article similaire à celui de la Haute école de la Province de Liège ?

Des réflexions sont-elles en cours afin de mettre en conformité ces règlements, sur la base de la jurisprudence de nos tribunaux ?

Unia, le Centre pour l'égalité des chances, plaide dans l'une de ses recommandations pour la liberté d'expression des convictions pour les étudiants adultes dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale. Cette institution officielle demande notamment que les ministres compétents puissent rédiger une circulaire et l'envoyer aux pouvoirs organisateurs.

Le but est de s'inscrire dans la lignée de la jurisprudence du tribunal liégeois. Quel est votre avis sur cette solution, qui offre l'avantage d'harmoniser les règles scolaires et d'éviter les jeux de concurrence entre écoles, ainsi que les discriminations ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo et du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Actuellement, aucun décret ne règle le port des signes convictionnels dans l'enseignement supérieur. Cette question est souvent laissée à l'appréciation des directions, dans le respect d'une autonomie qui permet de coller au mieux aux réalités auxquelles les établissements sont confrontés.

Selon Unia, mais aussi selon nos propres constats, cette situation a provoqué une multiplication des règlements d'ordre intérieur allant dans le sens de l'interdiction dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale en Communauté française, pourtant fréquenté par un public étudiant adulte. Les raisons principalement invoquées par les directions d'écoles sont celles de la neutralité de l'enseignement et de l'égalité des élèves entre eux, ou encore celle de la sécurité.

Si aucun décret spécifique n'évoque les signes convictionnels dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale, le décret de la Communauté française du 12 décembre 2008, relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, s'applique en matière d'enseignement. Il interdit notamment la discrimination sur la base des convictions religieuses à l'encontre des élèves, tant en ce qui concerne l'inscription à l'école que le déroulement du cursus scolaire des élèves.

Des règlements font également parfois référence au respect, par les étudiants, du principe de neutralité propre à l'enseignement organisé en Communauté française. Le principe de neutralité, s'il est effectivement consacré par deux décrets de la Communauté française du 31 mars 1994 et du 17 décembre 2003, ne s'applique qu'aux membres du personnel enseignant et dès lors nullement aux usagers.

Je m'abstiendrai de répéter les éléments rappelés par M. Maron, mais je m'interroge comme lui sur les suites à donner, dans nos établissements, à la décision du tribunal des référés de Liège, ainsi qu'aux recommandations émises par Unia.

L'accès à l'enseignement pour tous ne concerne pas seulement l'enseignement fondamental, mais également les établissements de promotion sociale, qui nous sont chers et qui sont essentiels pour des milliers de Bruxellois et de Bruxelloises, ainsi que les hautes écoles et les universités.

Je pense que nous devons nous inscrire dans une démarche de dialogue pour permettre à notre enseignement d'offrir les mêmes chances à tous et à toutes. La lutte contre la discrimination envers les femmes passe aussi par l'accès à l'enseignement, à la formation et à la liberté de choix.

Je souhaiterais vous poser deux questions, Madame la ministre-présidente, et je m'inscris dans celles déjà soulevées dans ce dossier. Cette question a-t-elle déjà fait l'objet de discussions avec les directions des hautes écoles relevant de la Commission communautaire française ? Nous avons appris qu'Unia a déclaré offrir ses services aux différents pouvoirs organisateurs dans la réflexion à mener pour dégager une solution globale offrant l'avantage d'harmoniser les règles scolaires. Seriez-vous favorable à des discussions avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) à ce sujet ?

Dans ce cadre, je pense qu'il est essentiel et urgent d'organiser ce dialogue, que nous souhaitons évidemment constructif et inclusif. Comme mon collègue l'a rappelé, et comme nous le rappelons assez souvent au sein de cet hémicycle, les femmes sont souvent les premières à subir des discriminations, notamment au niveau du salaire et de la position qu'elle peuvent occuper dans la société.

Pour une partie de la population, et notamment des femmes d'origine étrangère, la lasagne de la discrimination ne fait que s'accroître en raison de leur origine étrangère, de leur position socio-économique, mais également du port du voile. Il convient dès lors de mener une réflexion vraiment globale, réunissant tous les acteurs.

Nous savons qu'on ne peut pas toujours tout imposer à des directions qui connaissent peut-être mieux la réalité. Néanmoins, ce dialogue est essentiel pour permettre à chacun et chacune - j'entends par là des personnes adultes et des femmes adultes -, d'avoir sa place dans notre société. Une femme, quelle qu'elle soit, de surcroît portant un voile, qui fait la démarche d'entreprendre des études supérieures, montre déjà sa volonté de s'insérer dans la société.

Au nom de mon groupe, je souhaiterais que nous ayons une attitude assez proactive dans ce genre de débat. Je vous fais confiance pour le travail que vous pourrez accomplir dans ce cadre.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Je suis intervenue sur le même sujet au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles il y a quinze jours. J'avais alors interpellé la ministre Simonis. C'était avant l'ordonnance rendue en référé. Je m'étais prononcée, dans ce même sens, sur le principe de non-discrimination. Effectivement, la neutralité est requise. Mais la neutralité ne s'applique pas aux étudiants et surtout pas aux étudiants majeurs.

Je suis très sensible à la liberté pédagogique des établissements et aussi au malaise des chefs d'établissements, singulièrement des établissements de promotion sociale, qui doivent se positionner, en Commission communautaire française, par rapport à un sujet hautement délicat et clivant dans la société.

Je suis également sensible - en tout cas, dans mon pouvoir organisateur (PO), je ne pratique pas les accommodements dits raisonnables pour les élèves mineurs - au principe d'égalité pour tous les élèves et au principe de non-stigmatisation des élèves. Il y a des choses que je refuse dans mon PO s'agissant d'élèves mineurs.

En revanche, en l'espèce, il est question d'étudiants. On parle de signes qui peuvent être qualifiés d'ostentatoires, mais qui sont des signes discrets, qui ne sont pas prosélytes. On ne parle pas ici de burka, ni de signes ostentatoires autres que le foulard, puisque c'est bien de celui-ci dont il s'agit. C'est cela

qui touche en effet la majorité des étudiantes qui ont récemment subi ces aléas dans le cadre de leur scolarité.

Je suis très sensible à la liberté de la femme et à l'égalité femme-homme. Je suis tout autant convaincue que la liberté de la femme passe par l'éducation, par l'émancipation et par un avenir professionnel ouvert et épanouissant.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes DéFI et Ecolo
et du PTB*PVDA-GO !,)*

Je suis donc convaincue qu'on ne doit pas « refiler la patate chaude » aux directeurs d'établissement et qu'il faut une cohérence au sein de notre législation. Il faut que les ministres, tant à la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au sein de notre assemblée, fassent en sorte d'uniformiser les règlements afin de soulager les chefs d'établissement de ce problème.

Ce manque d'uniformité a également des conséquences sur les étudiants qui, refoulés de certains établissements, doivent en fréquenter d'autres. Cela a des conséquences immenses sur la scolarité, sur la population scolaire de ces établissements et, plus largement, sur l'emploi.

Il est donc urgent aujourd'hui de prendre ses responsabilités et de cesser de refiler la patate chaude aux chefs d'établissement.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Handichi.

M. Youssef Handichi (PTB*PVDA-GO!).- Madame la ministre-présidente, je suis allé à Liège et j'ai rencontré ces étudiantes. Elles m'ont raconté leur vécu dans la Haute école provinciale de Liège (HEPL). Rappelons qu'il s'agit de jeunes femmes qui ont un cursus scolaire sans difficulté. Certaines d'entre elles sont en troisième année de soins infirmiers, par exemple.

Elles m'ont dit que, concrètement, elles ne pouvaient plus suivre leurs études, alors qu'elles sont en dernière année, une année de stages. Elles se retrouvent bloquées et considèrent qu'on leur ferme la porte à un emploi.

Quand elles m'ont raconté ce qu'elles avaient subi, les mots les plus souvent utilisés par ces filles étaient « stigmatisation, discrimination, incompréhension et islamophobie » parce que c'est de cela qu'on parle. Elles m'ont posé des questions. L'émancipation ne passe-t-elle pas avant tout par l'enseignement ? Je rejoins complètement la réflexion de Mme Maison. Oui, l'émancipation passe par l'enseignement et par l'emploi.

C'est ainsi que ces femmes s'émancipent, s'organisent. Le jugement dont nous discutons aujourd'hui illustre ce point. Concrètement, ces jeunes femmes se sont organisées. Elles ont été appuyées par Unia, par le MRAX et par le Collectif contre l'islamophobie en Belgique (CCIB). Elles n'ont pas lâché l'affaire. Je suis très content du jugement rendu à Liège.

Il est important aussi de dire et de se rappeler que ce sont les femmes qui sont discriminées. Ce sont les femmes qui sont principalement victimes de ces mesures. Dois-je encore rappeler les mesures du gouvernement d'Elio Di Rupo relatives à la chasse aux chômeurs ? En Région bruxelloise, 62% des exclus du chômage sont des femmes. Si on veut qu'elles s'émancipent, ce n'est pas en les laissant chez elles à la maison sous le joug d'un homme. On fait fausse route.

Il se passe à Bruxelles le même phénomène qu'à Liège. Dois-je vous rappeler l'histoire des jupes trop longues à l'Institut De

Mot-Couvreur ? Ou celle des mamans qui, à l'Athénée Léon Lepage, participaient à la vie sociale de l'école et qui ne peuvent plus le faire parce qu'elles portent le foulard ? Yousra, animatrice radio qui voulait prendre des cours d'élocution, s'est vu refuser les cours à l'Académie des arts, elle aussi parce qu'elle portait un foulard.

À Liège, j'ai été abasourdi de constater que les pouvoirs organisateurs étaient totalement aux mains du PS. Que le MR s'associe à la N-VA au niveau fédéral pour distiller la haine et la division du peuple, nous pouvons le comprendre. Mais que le PS le fasse...

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous n'avons pas à recevoir de leçons d'extrémistes comme vous !

M. Youssef Handichi (PTB*PVDA-GO!).- Les extrêmes sont chez vous.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Si des gens ont du sang sur les mains, ce sont des formations comme les vôtres !

(Rumeurs)

Mme la présidente.- M. Van Goidsenhoven, nous n'avons pas l'habitude de vous voir dans cet état.

M. Youssef Handichi (PTB*PVDA-GO !).- « Camarades » du PS, n'avez-vous pas d'autre projet de société, solidaire de l'émancipation des femmes ? Interrogez votre parti et faites bouger les lignes vers la gauche. Ne soyez pas tentés par une conception de la société qui n'est pas la nôtre.

(Remarques du groupe PS)

Madame la ministre-présidente, nous sommes tous d'accord ici pour dire que cette interdiction ne va pas promouvoir le vivre ensemble, mais plutôt renforcer le sentiment de rejet. Est-ce ce que nous voulons ? Allez-vous prendre des décisions pour annuler toutes ces interdictions, et des directives pour remettre les choses en ordre ?

Le PTB préfère une école publique ouverte à toutes et à tous. Nous voulons nous retrouver ensemble pour apprendre, vivre et nous engager ensemble, avec ou sans foulard. Ce qui compte, c'est ce qu'on a dans la tête, et non sur la tête !

J'espère que vous allez envoyer un message clair depuis la Commission communautaire française, afin de remettre les choses en ordre.

*(Applaudissements sur les bancs
du PTB*PVDA-GO!)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je ne répéterai pas ce qui a été bien dit par mes collègues précédemment.

Hier soir, j'ai regardé à la télévision le débat de la primaire de droite en France. J'ai découvert à cette occasion M. Poisson, pour qui il convient « d'arrêter cette chasse aux vêtements ». Ainsi, je me suis dit avec plaisir que, même à droite, des gens pensent, réfléchissent et sont contre les discriminations. Cela m'amène à la réponse que je veux vous donner aujourd'hui.

Les débats difficiles que nous avons sur la question du voile ne sont pas fonction des partis politiques : il y a des progressistes à gauche comme à droite et si nous voulons faire bouger les lignes, Monsieur Handichi, nous aurons besoin de toutes les forces vives existantes : à gauche, à droite et même au centre, s'il s'en trouve encore !

La décision du tribunal des référés de Liège est évidemment limpide. Il me semble qu'il s'agit d'un moment important, qui confirme qu'il est interdit d'interdire. Cette interdiction est discriminatoire, notamment, encore et toujours, pour les femmes.

Comme d'autres, il me semble qu'il y a là une opportunité à saisir. C'est en effet l'occasion d'essayer d'éliminer une incursion supplémentaire dans la discrimination. Dans ce débat, je rappelle moi aussi que ce sont toujours les femmes qui sont discriminées. Cela pose un problème à tous ceux qui ont soif de réelle égalité et d'épanouissement pour la femme.

Ces interdictions ne peuvent constituer un frein à l'épanouissement dans l'enseignement, car qui dit enseignement dit évidemment épanouissement à travers le travail.

Je voudrais insister sur un élément troublant à mes yeux. J'ai rencontré des personnes concernées, par exemple des étudiantes de l'école de promotion sociale à Uccle qui n'ont pas pu passer leurs examens. L'une d'elles était choquée d'y avoir été accueillie par un agent de police.

Mais ce qui m'interpelle, c'est l'auto-exclusion. Il y a une population à Liège, à Bruxelles, qui s'exclut elle-même et qui décide de ne pas postuler à telle ou telle fonction, de ne pas suivre telles ou telles études, pour ces raisons. Sommes-nous vraiment dans les objectifs d'épanouissement et d'égalité que nous devons poursuivre ensemble ? Je ne le pense pas.

J'ai été troublé, peiné lorsque j'ai demandé à une jeune fille ce qu'elle avait fait après. Elle m'a dit s'être réinscrite ailleurs, là où on l'acceptait comme elle était, sans poser d'autres critères de choix. Il est terrible que les choix soient aujourd'hui limités pour ces publics.

La recommandation d'Unia pour éviter ces discriminations est intéressante et limpide. Je la soutiens, parce que je la trouve pertinente, juste et apaisante. C'est ce dont nous avons besoin en ce moment. Donnons à ces femmes un signal fort, un signal d'inclusion et non d'exclusion.

Je voudrais enfin sortir du débat de bac à sable pour savoir qui défend le mieux les porteurs et porteuses de signes convictionnels, et rendre hommage à ma collègue Joëlle Maison, pour ce qu'elle a dit ici et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je l'ai rencontrée au début de la législature et nous avons eu des discussions sur ce sujet, sur lequel elle n'avait pas tout à fait le même point de vue. Voilà quelqu'un qui ne se définit ni à gauche, ni à droite, mais qui, à un moment donné, a l'intelligence et la générosité du cœur de pouvoir évoluer dans sa réflexion. Plutôt que de nous opposer, c'est ce que nous devons faire : dialoguer et essayer de convaincre.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PS et DéFI)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Monsieur Maron, j'ai, évidemment, pris connaissance, comme vous, de l'ordonnance rendue en référé par le tribunal de première instance de Liège à l'encontre de la Haute école de la Province de Liège. Bien qu'elle ne statue pas sur le fond, cette décision provisoire pose la question d'une similitude d'analyse avec nos hautes écoles.

Comme vous le savez, la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur de deux établissements relevant de l'enseignement supérieur : la Haute école Lucia de

Brouckère et l'École supérieure des arts du cirque (ESAC). Ces deux écoles inscrivent effectivement leur projet pédagogique dans le respect du principe de neutralité, défini par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 17 décembre 2003 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté.

Elles ont adopté, il y a déjà un certain temps, et en toute autonomie, des règlements d'ordre intérieur dont la formulation est assez proche de celle que vous évoquez dans votre interpellation. Pour la Haute école Lucia de Brouckère, le règlement général des études et des examens est formulé comme suit : « Il est interdit de porter, dans la haute école, toute forme de couvre-chef (hormis le respect des normes d'hygiène et de sécurité), ainsi que tous les insignes, bijoux ou vêtements qui affichent une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse. Toute forme de prosélytisme est interdite, les convictions d'autrui devant être respectées. Une tenue vestimentaire soignée et compatible avec la vie scolaire est exigée. De même, une tenue professionnelle adéquate est requise lors des stages ou des exercices pratiques ».

Ce règlement était déjà le même du temps où mon prédécesseur, M. Doulkeridis, présidait le conseil d'administration de la haute école et avait l'enseignement de la Commission communautaire française dans ses attributions.

À l'ESAC, la formulation précise est la suivante : « Les étudiants sont soumis au principe de la neutralité et au devoir de civilité. Les étudiants doivent porter des tenues correctes et adaptées à la pratique des arts du cirque ainsi que respecter les règles d'hygiène et de propreté ».

À ma connaissance, il n'y a pas, à ce stade, de réflexion au sein de nos écoles sur une éventuelle modification des réglementations allant dans le sens de la décision judiciaire de Liège. Je n'ai, bien entendu, aucune opposition de principe à ce que les établissements scolaires relevant de la Commission communautaire française fassent des démarches en ce sens.

Permettez-moi de citer mon collègue Jean-Claude Marcourt, qui répondait, hier, à deux questions d'actualité, l'une de Mme Virginie Defrang-Firket, et l'autre de M. Jamal Ikazban. Son intervention ne manquera pas d'intéresser M. Handichi qui, tout à l'heure, a interpellé le groupe socialiste de cette assemblée en invoquant les positions adoptées par ses camarades liégeois. Je vais donc citer un éminent camarade liégeois, reconnu comme tel, M. Marcourt. Voici ce qu'il a dit hier au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « La réflexion lancée aujourd'hui par la haute école consiste à examiner la meilleure manière de respecter le droit intime de chacun à avoir ses convictions personnelles, sans qu'elles puissent servir d'instruments d'oppression. Nous verrons à quelles conclusions ces travaux aboutiront. Je travaillerai en tout cas avec la haute école et avec tous ceux qui sont confrontés à cette problématique. Ce règlement n'est pas neuf et existe dans bien d'autres hautes écoles. Je connais parfaitement la recommandation d'Unia. Elle se justifie, de manière générale, mais ne doit pas empêcher une réflexion sur des situations dans lesquelles des excès sont constatés ».

(Remarques de M. Youssef Handichi, député)

Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Handichi. Il est inutile de faire du spectacle, car je n'ai nulle intention de polémiquer. La question évoquée est trop importante pour faire de la politique de bas étage.

J'en reviens à M. Marcourt, qui poursuit : « Avec l'Exécutif des musulmans de Belgique, avec Unia, et avec l'ensemble des parties légitimes dans ce dossier, nous examinerons la meilleure manière de faire évoluer les choses pour que ces

deux principes fondamentaux puissent se retrouver pleinement ». Il vise donc le principe de neutralité d'une part, et le principe du droit à l'enseignement, de l'autre.

Il me semble - et là, c'est moi qui m'exprime - qu'il y a lieu de distinguer la neutralité, très importante, appliquée au personnel de l'établissement, de la liberté qui doit être laissée aux étudiants dès lors qu'ils sont majeurs. C'est d'autant plus vrai que l'accès pour tous à l'enseignement constitue un objectif majeur, tant de mon gouvernement que de chacun d'entre vous. Je n'ai pas entendu ici beaucoup de réactions contraires lors de cette discussion.

Ceci étant, nous sommes aussi sensibles au décret du 12 décembre 2008 contre les discriminations dans l'enseignement.

Aujourd'hui, aucun incident lié au port de signes convictionnels n'a été rapporté dans nos établissements. En tant que ministre en charge de l'Enseignement, je reste à l'écoute de tous les protagonistes : établissements scolaires, enseignants, étudiants (surtout majeurs). S'il faut débattre de cette question et faire évoluer les choses, c'est dans ce sens qu'il faut aller.

Sachez également que je suis en contact avec le ministre Marcourt, puisque le débat de Liège connaîtra sans doute une évolution de la perception à avoir à l'égard des étudiants adultes, notamment dans les hautes écoles et les écoles de promotion sociale. Il faudra que ce débat ait lieu ici à Bruxelles si des situations problématiques venaient à se présenter.

Nous devons respecter la loi. Aujourd'hui, un juge des référés a émis un jugement, qui n'est pas prononcé sur le fond. Il ne s'agit pas d'une jurisprudence répétée. Il faudra voir comment le tribunal se positionnera sur le fond et en tenir compte.

Monsieur Handichi, vous ne trouverez pas, à cette tribune, quelqu'un qui vous dira, au nom du gouvernement, qu'il se fiche de ce qui se passe et qu'il ne fait pas évoluer la discussion. Jusqu'à présent, il n'y a cependant jamais eu aucun incident.

*(Applaudissements sur tous les bancs,
à l'exception de ceux du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Il est intéressant de constater que le même message ressort des propos des quatre groupes politiques qui sont intervenus, à savoir qu'il ne faut pas confondre l'obligation de neutralité des pouvoirs organisateurs et une obligation qui s'imposerait à des étudiantes ou des étudiants.

Il existe des cas d'exclusion, mais aussi d'autocensure. En effet, des étudiantes ne s'inscriront pas dans une école donnée sachant qu'elles n'y seront pas les bienvenues. Les différences de règlements selon les pouvoirs organisateurs, voire selon les écoles, génèrent des discriminations entre élèves et entre établissements. Elles participent à la concurrence entre les établissements sur le marché scolaire. Ce n'est pas acceptable.

Je souhaiterais que s'exprime un message politique clair. Le début de jurisprudence à Liège et le rapport d'Unia constituent de nouveaux éléments dans ce dossier. Vous annoncez que le débat sera rouvert si nécessaire. Alors, rouvrez-le, au mois pour les écoles dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur. Il semble y avoir convergence entre plusieurs partis, y compris de la majorité, sur ce point.

Quel sens y a-t-il à inscrire de telles interdictions à l'encontre d'élèves majeures dans des écoles supérieures ? Les

règlements d'ordre intérieur participent de l'autonomie des écoles, mais ils doivent servir des projets pédagogiques adaptés aux projets de l'école, aux contextes enseignant, culturel, social et étudiant. Nous ne remettons pas ce point en question.

Comment peut-on imaginer que le fait d'interdire ou d'autoriser le voile dans une école puisse faire partie d'un projet pédagogique ? Ce n'est simplement pas admissible. Ce n'est même pas une question ouverte.

Différents éléments sont en train de s'accumuler dans ce dossier. Ici et maintenant, politiquement, juridiquement et via les recommandations d'Unia, c'est le moment d'avancer concrètement sur ce dossier.

Je prends positivement vos réponses. Néanmoins, nous vous interpellons à nouveau parce que nous pensons que le débat doit véritablement être ouvert là où la Commission communautaire française est pouvoir organisateur. La situation doit évoluer. Je pense que mes collègues des différents groupes qui se sont exprimés disent la même chose que moi.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo
et du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je ne souhaite pas polémiquer avec M. Maron, mais il ne faut pas exagérer. J'ai écouté attentivement sa réplique. Pendant les cinq ans durant lesquels M. Doukeridis a été aux commandes, ce règlement existait déjà, de même que les autocensures de certains par rapport à la réinscription.

Nous sommes tous d'accord pour faire évoluer notre réflexion à cet égard. Mais ne nous faites pas la leçon !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PS et DéFI)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Mon interpellation n'a, à aucun moment, été polémique, ni même ma réplique. Maintenant, il va tout de même falloir être un petit peu polémique, puisque je me dois de répondre.

De quand ce règlement date-t-il ? Qui a instauré ce règlement comprenant l'interdiction ?

*(Remarques de Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente)*

Qui était ministre au moment de l'instauration de ce règlement ? C'était Mme Dupuis. Pourquoi ce règlement a-t-il été mis en place à la Haute école Lucia de Brouckère ? Parce que la Ville de Bruxelles l'a exigé ! Et parce que la Ville de Bruxelles, dans toutes les écoles où elle est pouvoir organisateur, mène une politique ultra-restrictive sur cette question.

*(Remarques de Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente)*

Et à l'époque où il était question de fusionner les enseignements de la Commission communautaire française avec ceux de la Ville de Bruxelles, cette dernière a également fait pression et imposé ce genre de dispositif. Il est vrai que cela n'a pas été modifié durant la législature précédente. Y a-t-il eu des tentatives en ce sens, Madame la ministre-présidente ? Des débats ont-ils été ouverts ? Qui, à l'occasion de ces débats menés au sein des conseils d'administration,

souhaitait lever des obstacles pour les femmes voilées, et qui ne le voulait pas ?

(Rumeurs)

Nous étions favorables à faire lever les obstacles au sein de la majorité et d'un conseil d'administration.

Par ailleurs, il y a des éléments nouveaux, à savoir la recommandation d'Unia et cette nouvelle jurisprudence.

Je ne vous fais donc pas la leçon. Je vous rappelle qu'il existe un consensus politique. Votre groupe politique lui-même a fait intervenir aujourd'hui deux parlementaires à la tribune pour vous demander d'avancer ! Alors faites-le ! Ce n'est pas moi seul qui le demande. Avancez, au lieu de provoquer des polémiques stériles !

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL
AUX ENFANTS ISSUS DE FAMILLES FRAGILISÉES

DE **MME CATHERINE MOUREAUX**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Mme la présidente.- Je vous rappelle que l'interpellation de Mme Catherine Moureaux est retirée de l'ordre du jour à la demande de son auteure.

LE BILAN DE L'APPEL À PROJETS « SPORT POUR TOUS »

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DU SPORT

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Les bénéficiaires de l'activité sportive régulière tant en termes de bien-être, de santé publique, de cohésion sociale, de vivre ensemble, de respect mutuel, de fair-play, de citoyenneté, que de lutte contre les discriminations, l'exclusion sociale, le décrochage scolaire, la violence et le racisme ne sont plus à démontrer.

L'accessibilité du sport à chacune et à chacun doit figurer parmi les priorités politiques. Or, il semblerait qu'aujourd'hui, le niveau de pratique soit encore très faible en Région bruxelloise. De même, il y a une inégalité d'accessibilité au sport dans des quartiers fragilisés.

Le cadastre des sports de 2012 a en effet montré un déficit en équipements, principalement dans les quartiers denses et économiquement défavorisés, contribuant à la dualisation sociale des habitants par rapport à la pratique sportive.

On se réjouit donc que le gouvernement francophone bruxellois entende développer le « sport pour tous », c'est-à-dire qu'il se soit fixé l'ambition d'une offre d'activités sportives encadrées suffisante et accessible à tous les Bruxellois.

Pour ce faire, la Commission communautaire française met l'accent sur le développement de plusieurs actions : construction d'infrastructures sportives, renforcement de la promotion du sport à l'attention du grand public, développement de l'offre de sport à destination de publics spécifiques (seniors et personnes souffrant de certaines

pathologies invalidantes), diminution des obstacles (financiers et autres) limitant l'accès au sport.

À cette fin, un appel à projets a été lancé il y a quelques mois, décliné sur plusieurs axes en fonction de cinq priorités :

- promotion du sport ;
- sport senior et sport santé ;
- sport et lutte contre l'exclusion sociale ;
- sport et éducation ;
- sport et fair-play.

L'appel à projets s'est clôturé le 15 juin 2016. Les projets doivent se dérouler entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017.

Parallèlement, la Commission communautaire française a lancé l'appel à projets « Sport au féminin » visant à promouvoir la pratique de l'activité sportive auprès des femmes dès 16 ans et ce, dans tous les quartiers. L'ambition est de soutenir les initiatives qui valorisent le sport et qui visent en particulier l'accès de toutes - surtout les femmes en difficulté - à la pratique sportive. Cet appel à projets s'est également clôturé le 15 juillet 2016.

Pourriez-vous nous dresser un bilan de cet appel à projets ?

Des projets retenus, certaines actions prioritaires émergent-elles ?

Certaines communes étant plus déficitaires que d'autres en matière d'équipements et d'offre sportive, l'appel à projets répond-elle à cette dualité ?

Quelle est la ventilation du budget par commune ? Quels sont les montants octroyés ? Quels critères ont-ils été utilisés pour sélectionner les projets ?

Quelles sont les mesures prises par la Région pour diminuer les obstacles financiers et autres limitant l'accès au sport ?

La dimension genre a-t-elle été prise en compte dans les appels à projets ?

L'appel sera-t-il renouvelé ?

Qu'est-il sorti des commissions conjointes entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Où en est le renforcement des synergies permettant de développer une politique sportive ambitieuse en faveur des Bruxellois ?

Où en est la réforme du règlement encadrant les subsides aux clubs sportifs ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Kompany.

M. Pierre Kompany (cdH).- Je tiens à rappeler que le sport est primordial pour le développement humain, tant au niveau personnel que sociétal. Au niveau individuel, le sport contribue au bien-être général et dispense des bienfaits physiques et psychologiques.

En outre, le sport est un vecteur de vivre ensemble indispensable pour la société. En effet, il contribue à déployer certaines valeurs telles que le respect de l'autre, le fair-play, l'inclusion sociale, la tolérance, etc.

De là, cette citation connue de tous depuis des temps très anciens et qui exprime bien ce que nous voulons pour nos enfants, nos petits-enfants et nous-mêmes : « Un esprit sain dans un corps sain. »

Nous nous réjouissons donc de l'appel à projets Sport pour tous.

Pouvez-vous nous préciser les critères de sélection de ces appels à projets ? L'appel à projets vise-t-il un public cible, un quartier, une commune en particulier ? Comptez-vous renouveler et réitérer l'appel à projets ? Pouvez-vous nous fournir des informations complémentaires quant au financement de cet appel à projets ? Une évaluation sera-t-elle prévue ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame la députée, Monsieur Kompany, je vous remercie pour votre interpellation. Toutefois, vous comprendrez que je ne répondrai qu'aux questions ayant trait à ma compétence communautaire, pour éviter des débats qui n'ont pas lieu d'être dans cette enceinte.

L'appel à projets « Sport pour tous » est une initiative que j'ai lancée cette année afin de structurer et cibler davantage les subsides de la Commission communautaire française en matière de sport. Le bilan est très positif puisque, sur les 92 projets introduits, le gouvernement a pu en soutenir 58, pour un montant total de 300.000 euros. Si vous le désirez, je peux vous fournir la liste des projets retenus, par axe¹. Ces cinq axes prioritaires ont été définis sur la base d'une importante réflexion avec les milieux associatif et sportif. Les projets retenus ont donc tous un caractère prioritaire.

Les projets ont été analysés sur la base des critères suivants :

- premièrement, la qualité et pertinence du projet ;
- deuxièmement, le nombre de personnes ciblées et/ou d'heures d'activités selon l'axe ;
- troisièmement, le lieu d'activité du projet ;
- quatrièmement, la qualité du partenariat, le cas échéant ;
- cinquièmement, la motivation et l'expérience des porteurs de projets ;
- et, sixièmement, un budget précis et réaliste.

Le document que mon cabinet vous communiquera permet de connaître la ventilation du budget par commune. Nous n'avons évidemment pas obligé toutes les communes à postuler, mais vous verrez ainsi comment le maillage sur le territoire se fait.

Vu son succès, l'appel à projets « Sport pour tous » sera évidemment renouvelé en 2017.

Quant à la dimension du genre, Madame Sidibé, elle n'a pas été prise en compte dans l'appréciation des projets en tant que tels. Vous savez en effet que nous avons également lancé un autre appel à projets, « Sport au féminin », destiné à des associations ou à des clubs qui s'adressent à des publics féminins et, notamment, à des associations d'éducation

permanente. Vous connaissez ce projet, qui fait bénéficier certaines associations bruxelloises d'un soutien destiné à organiser des cours de sport pour les femmes en adaptant les horaires à leur disponibilité. Ces appels plus spécifiques ne font pas cette analyse, mais peut-être tiendrons-nous compte un jour de ce critère.

Aucune réunion conjointe n'a pu être organisée en son temps avec le ministre des Sports, M. René Collin. À présent que son successeur, M. Rachid Madrane, a pleinement pris possession de ses nouvelles compétences et matières et que les Jeux Olympiques sont dernière nous, nous allons bien sûr collaborer. Entre-temps, nos cabinets respectifs se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises pour identifier des projets de collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française.

En ce qui concerne la réforme du règlement encadrant les subsides aux clubs sportifs amateurs, plusieurs réunions entre mon cabinet et l'administration ont permis de s'entendre sur une version définitive. Une réunion technique s'est également tenue pour que le service informatique de la Commission communautaire française puisse aménager le formulaire en ligne en fonction des nouvelles demandes.

Le projet va donc bon train et un projet de règlement doit être présenté prochainement au gouvernement francophone bruxellois pour être ensuite soumis à l'approbation de notre hémicycle parlementaire.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Nous attendrons effectivement la liste des projets retenus et leur localisation afin d'en obtenir une idée plus précise.

Je salue cet appel à projets « Sport au féminin ». Il est néanmoins regrettable que la dimension du genre n'ait pas été intégrée dans le cadre des cinq priorités définies. Je crains que l'analyse des projets montre que les sports qui vont être retenus ne seront pas forcément favorables à la gent féminine.

Nous verrons ce qui en sera de l'évaluation, mais il serait bon que cette dimension soit vraiment intégrée de manière transversale dans les futurs projets. Cela me semble un élément fondamental, d'autant plus que notre Région a voté l'approche intégrée de la dimension de genre.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

HOMMAGE FUNÈBRE À GEORGES DÉSIR

Mme la présidente.- Ce mercredi 10 octobre, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de M. Georges Désir, vice-président honoraire de notre Parlement.

Ministre de la Région dès après les élections de 1989, il a été membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Culture et de l'Aide aux personnes de 1989 à 1991. Réélu député bruxellois en 1995, il a été vice-président du Parlement francophone bruxellois et président de la commission de la Culture, du Tourisme et des Sports.

Tout le monde sait que, municipaliste acharné, il a présidé aux destinées de sa commune entre 1977 et 2006.

¹ La liste des projets retenus se trouve en annexe du présent compte rendu, page 41.

Georges Désir, c'est d'abord le souvenir d'une voix, le dimanche après-midi : « Visa pour le monde ». Une voix chaude, présente, une voix proche qui entraînait chaque semaine dans l'intimité de ses auditeurs et les invitait au voyage. Sa voix, c'était une ouverture sur le monde. Georges Désir, c'est aussi un regard, une façon de vous scruter, un regard qui a traversé le petit écran, un regard dont l'acuité, l'intelligence et l'esprit malicieux ont frappé tant d'interviewers, tant de journalistes, tant de concitoyens.

Georges Désir, c'est une présence avec du charme et même de la séduction. Il a parcouru toutes les rues de sa commune. C'était un homme dans la cité, très présent pour ses concitoyens.

C'était, bien entendu, un homme politique. Avec d'autres fondateurs du FDF, il a eu très tôt une vision pour Bruxelles et a développé une préoccupation pour la place des francophones dans l'État belge.

Il fut également un gestionnaire reconnu qui aura laissé, dans sa commune, des traces durables sous la forme d'un centre commercial et d'un centre culturel. Ce n'est pas rien.

Enfin, Georges Désir était aussi un homme lié à sa famille : enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. C'est pourquoi nous sommes particulièrement touchés de lui rendre hommage aujourd'hui, en présence de sa petite-fille, Caroline Désir. L'heure est au chagrin, à la reconnaissance et à l'hommage. Mais c'est aussi un moment de fierté et d'émotion et c'est dans cet esprit que nous t'adressons, chère Caroline, nos plus sincères condoléances au nom de notre assemblée.

Puisses-tu les transmettre à l'ensemble de ta famille.

Après l'intervention de M. Gosuin, nous observerons une minute de silence.

La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Georges Désir a, en effet, marqué de sa présence et de son action la naissance et le développement de notre Région. Il fit partie, comme ministre, du premier gouvernement régional, où j'étais son secrétaire d'État. Il avait une vision pour Bruxelles, mais surtout pour les Bruxellois. Il était au-delà des institutions, et sa préoccupation était toujours qu'il était illusoire, pour les francophones de ce pays, de croire qu'il y avait un avenir dans la désunion. Il a donc toujours martelé cette nécessité de garder des liens forts et structurels avec les Wallons, un discours qui n'a pas toujours été facile à porter.

C'était aussi un homme de convictions et de loyauté. Dans un monde politique parfois cruel, où certains réorientent leurs choix ou même redéfinissent leurs valeurs en fonction des hauts et des bas, il s'est engagé dans une formation politique jusqu'à ses derniers jours - il était encore conseiller communal - et a voulu marquer de son empreinte la vie du parti qu'il a cofondé.

Ces deux valeurs de solidarité entre francophones et de loyauté à ses principes, qu'il a conservées toute sa vie durant, font qu'il restera un exemple pour nous. C'est certainement une grande perte pour notre famille politique et pour tous, mais au-delà de cela, surtout pour sa famille, envers laquelle il éprouvait attachement et fierté, notamment pour sa petite-fille. Tout cela inspire cette émotion qu'il est légitime de ressentir aujourd'hui.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Mme la présidente.- Avant de poursuivre l'ordre du jour de cette commission plénière, je voulais vous faire part d'une

initiative prise par notre collègue, Mme Simone Susskind. À la fin des débats de ce matin, nous poserons sur la terrasse avec une banderole en solidarité avec les milliers de femmes israéliennes et palestiniennes qui marchent aujourd'hui pour demander que l'on s'assise à la table des négociations. Il s'agit de l'initiative Women Wage Peace.

La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS).- Depuis le 4 octobre, des milliers de femmes palestiniennes, israéliennes et juives israéliennes marchent depuis tous les horizons du pays pour se réunir, le 19 octobre, devant la maison du Premier ministre à Jérusalem. Mardi prochain, elles rencontreront, dans le seul endroit possible en Cisjordanie, un groupe important de femmes palestiniennes qui marchent avec le même objectif : demander à leurs dirigeants de s'asseoir à la table des négociations et de faire avancer le processus de paix qui est actuellement complètement bloqué.

Elles demandent qu'un peu partout dans le monde, il y ait, dans les grandes villes, des initiatives en solidarité avec ce mouvement initié par ces femmes palestiniennes et israéliennes.

Rendez-vous donc sur la terrasse à l'issue de cette réunion.

INTERPELLATIONS (SUITE)

LA VIOLENCE PENDANT ET AUTOUR DES MATCHS DE FOOTBALL

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

À **MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE**
EN CHARGE DU **SPORT**

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Le sport, comme longuement rappelé lors de la précédente interpellation, est, à l'égard de la jeunesse, un levier d'intégration puissant et performant. Mais il peut être aussi le révélateur de tensions larvées qui imposent alors un recadrage adapté.

À cet égard, la violence lors des matchs de football reste un phénomène interpellant. Récemment, les médias ont fait état d'un nouvel acte de violence particulièrement préoccupant lors d'un match de football amateur disputé entre le Football Club Suryoyés Bruxellois et le Football Club Jaurès sport d'Anderlecht, des clubs de P4 de Neder-over-Heembeek et d'Anderlecht. Et ce match s'est malheureusement achevé par de graves faits de violence. Le président des Suryoyés a d'ailleurs témoigné dans la presse sur ces faits. Je le cite : « Ils étaient une cinquantaine à vouloir se battre. Comme j'essayais de protéger mes joueurs, ils ont également commencé à me frapper. On a finalement réussi à se réfugier dans la buvette jusqu'à l'arrivée de la police ».

Ce président affirme également avoir fait l'objet d'insultes à caractère raciste. Le comportement de l'entraîneur du Football Club Jaurès serait particulièrement visé par la plainte du président des Suryoyés, l'homme n'ayant apparemment pas arrêté de proférer des insultes et des menaces à caractère raciste, en faisant référence au génocide de 1915.

Une plainte aurait été déposée auprès de l'Union royale belge de sociétés de football-association (URBSFA) ainsi qu'auprès de la police.

Par ailleurs, le ministre en charge des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) allait assurer le suivi du dossier traité en lien avec la violence et le manque de fair-play durant

les compétitions sportives, en particulier autour des matchs de football.

Ce dernier avait en effet annoncé qu'il allait contacter les autres ministres compétents ainsi que l'URBSFA et la Pro League afin de réaliser une campagne de sensibilisation contre la violence pendant les matchs de foot et signaler que des réunions seraient organisées à ce sujet dans le courant de cette année 2016. Il avait également expliqué avoir mis en place, dans le cadre de ce dossier, une collaboration entre son cabinet et celui du ministre de l'Intérieur compétent pour la loi football.

Par ailleurs, notre assemblée a organisé, l'année dernière, une série d'auditions autour de la promotion du fair-play et des valeurs démocratiques à travers le sport. Le sport a, en effet, un rôle à jouer dans la réussite du vivre ensemble. Les responsables de clubs auditionnés à l'époque ont tous évoqué le bénéfice en matière de cohésion que représente la cohabitation de jeunes d'origines sociales et culturelles différentes, en précisant, dans la foulée, qu'une des conditions de cette réussite était la qualité de l'encadrement. L'idée d'une formation du personnel encadrant et un projet de campagne de sensibilisation aux valeurs véhiculées par le sport ont été évoqués lors de ces auditions.

Où en sont les réunions prévues pour élaborer la campagne de sensibilisation annoncée ?

Où en est le projet d'assurer des formations du personnel encadrant ?

Qu'en est-il des contacts établis avec les ministres compétents, l'Union belge de football et la Pro League ?

Quelles suites ont-elles été réservées aux plaintes déposées ?

Peut-on envisager une mesure de sanction à l'encontre d'un club si ses membres adoptent un comportement violent lors d'une rencontre sportive ?

Vous êtes la ministre chargée des Sports à la Commission communautaire française. Vous n'êtes pas le ministre de l'Intérieur, vous n'exercez pas toutes les compétences du ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles et vous n'êtes pas non plus responsable de la fédération sportive. Toutefois, un signal fort doit venir du monde politique pour faire cesser ces comportements - surtout lorsqu'ils sont le fait d'adultes responsables de jeunes - qui ternissent durablement les valeurs du sport et diffusent un exemple immoral auprès de la jeunesse.

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme la présidente.- La parole est à M. Bott.

M. Eric Bott (DéFI).- En tant que grand amateur de football, je prône le fair-play. Mais vous savez comme moi que la bêtise humaine est innarrable et nous pouvons tout au plus tenter de la freiner.

De bien tristes spectacles surviennent sur les terrains de football et autour de ceux-ci. M. du Bus de Warnaffe relève à juste titre les incidents qui ont eu lieu, il y a quelques jours, lors d'un match de quatrième provinciale.

Des faits similaires se sont produits dans la foulée d'une autre fédération. Le football, si populaire puisse-t-il être, demeure malheureusement un sport frappé de plein fouet par la violence et les exagérations en tout genre et ce, malgré les dispositifs que vous avez mis en place, Madame la ministre-présidente, afin de contrer les dérives.

Je profite de cette montée au créneau pour rappeler qu'au mois de juin dernier, ainsi que le 1er juillet, à l'occasion de trois réunions de la commission de l'Enseignement et du Sport notamment, nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs personnalités marquantes du sport bruxellois. Philippe Housiaux, président de l'asbl Panathlon, une responsable de La Fondation Constant Vanden Stock et Jurgen Van Meerbeeck, alors coach des Castors Braine, et d'autres furent les intervenants de ces rencontres au cours desquelles furent abordés des thèmes touchant au sport en tant que vecteur de cohésion sociale et de lutte contre la discrimination ou en tant qu'enjeu intergénérationnel. Ces différentes interventions avaient donné lieu à des échanges particulièrement fructueux entre les invités et les membres de la commission. Pourtant, force est de constater que ces échanges n'ont pas donné de suite.

L'aspect social me tenant à cœur, je retiens notamment que nous avons abordé les thématiques de la santé, de la mixité, de la cohésion sociale, ainsi que du chevauchement et de la transversalité des matières sportives avec d'autres secteurs tels que l'emploi, le parascolaire, les écoles de devoirs... À cette occasion, un nombre de pistes avaient été évoquées et auraient, selon moi, pu déboucher sur de meilleures cohabitations des dispositifs.

Je me suis évidemment rendu compte que les heurts et bagarres qui se déclenchent sur les pelouses de la Région bruxelloise découlent, la majorité du temps, des tensions racistes entre communautés.

J'en profite pour saluer le travail bénéfique du secrétaire provincial du Brabant, car ce type d'incident est de moins en moins fréquent dans les compétitions des jeunes. Il n'empêche que la trop faible implication des parents en la matière demeure un problème majeur auquel il nous faut trouver une solution.

Avant de vous poser quelques questions sur le sujet, je me permets de rappeler à tous que le Panathlon avait rédigé la Charte du fair-play en dix points majeurs et adressée aux parents. Il serait souhaitable que ceux-ci la relisent chaque été avant le début de la nouvelle saison.

Ne croyez-vous pas que des rencontres entre fédérations - l'Union belge, l'Association belge des sports du samedi amateurs (Absa), la Fédération travailliste de football - et autorités politiques pourraient être utiles ?

Que diriez-vous de la création d'une commission de réflexion sur la violence dans le sport ?

Serait-il opportun de mettre en cohabitation des acteurs de différentes disciplines, sachant que les actes de violence se concentrent dans le football ?

Sachant que la cohésion sociale constitue un élément-clé pour l'avenir de nos jeunes, ne serait-il pas opportun d'organiser des réunions de concertation et des groupes de travail avec les échevins des Sports et/ou de la Jeunesse et avec les acteurs de terrain comme les éducateurs de rue ?

(Applaudissements)

(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Messieurs les députés, vous mettez le doigt sur une problématique pertinente qui a très récemment fait couler beaucoup d'encre dans la presse. En effet, le football est une discipline où les

actes agressifs sont monnaie courante. Pas plus tard que dimanche dernier, des événements violents se sont à nouveau produits lors d'un match de football amateur au complexe sportif du Bempt et, il y a quelques semaines, ainsi que vous l'avez souligné, les médias ont rapporté une bagarre au complexe sportif du Petit Chemin Vert.

Ces violences autour et au sein des matchs de football doivent cesser. Si le ministre Madrane souhaite lancer une campagne de sensibilisation à cette question, je suis bien évidemment ouverte à l'idée d'y prendre part. J'attends d'être contactée pour la dimension bruxelloise du projet. Un rapprochement entre nos deux cabinets permettra certainement d'appréhender cette problématique très sensible.

Dans le cadre des budgets de la Commission communautaire française, je soutiens depuis plusieurs années l'asbl Prométhée, par exemple, qui a pour objectif de promouvoir l'éthique et le fair-play dans la pratique sportive et d'y sensibiliser. Cette association, en partenariat avec l'Union belge de football, a travaillé avec les responsables des clubs pour mettre sur pied des formations, des séminaires et des événements de sensibilisation au fair-play et à la violence dans le sport. Ces actions ciblent toutes les personnes qui gravitent autour d'un match de football, car c'est en sensibilisant l'ensemble des intervenants que la situation est susceptible de s'améliorer.

Bien sûr, Monsieur Bott, je ne suis pas opposée à des compétitions ou tournois tels que vous les évoquez. Je pense effectivement que c'est une manière de se connaître, de s'appréhender et, peut-être, de faire tomber des barrières incompréhensibles aujourd'hui.

Je soutiens également le projet Éducasport, porté par plusieurs associations du secteur de la jeunesse et du sport. Celui-ci a pour but d'envisager la pratique sportive comme outil créateur de convivialité, de rencontre, d'échange, d'éducation, d'insertion et de renforcement du lien social. Les responsables d'associations et de clubs sportifs qui s'inscrivent dans cette démarche peuvent bénéficier de formations, de conseils et d'un accompagnement dans leur projet éducatif. Dans ce cadre, le fair-play et les pratiques éthiques sont des sujets essentiels.

Par ailleurs, l'appel à projets Sport pour tous, que j'ai évoqué à l'occasion de l'interpellation de Mme Sidibé, a consacré un axe spécifique au fair-play dans lequel il a été demandé aux associations de développer des actions innovantes pour tenter d'en maximiser l'efficacité.

Un autre axe a été dédié au lien entre sport et éducation, afin de stimuler les clubs à développer des projets socio-éducatifs qui dépassent le périmètre purement sportif.

Par ailleurs, je constate que les clubs organisent de plus en plus des tournois récompensant des pratiques éthiques plutôt que se centrant uniquement sur l'aspect compétitif. Je ne peux que les encourager à poursuivre dans cette voie et à renforcer cette tendance.

Éviter de tels comportements agressifs ne se fait pas sans prévention. C'est pourquoi j'ai, par exemple, demandé aux fédérations sportives scolaires que je soutiens annuellement d'axer leurs programmes d'activités sur le fair-play.

Vous voyez, Messieurs du Bus de Warnaffe et Bott, que j'essaie de faire évoluer les mentalités avec les moyens dont je dispose.

Concernant plus précisément l'affaire FC Suryoyés bruxellois et le FC Jaurès Sport d'Anderlecht, je n'ai pas connaissance de la suite réservée à la plainte déposée auprès des instances

de l'Union belge de football. J'imagine que nous en apprendrons davantage plus tard. Je pense cependant que de tels actes, qui n'ont pas lieu d'exister, méritent d'être sanctionnés. J'estime que les fédérations sportives ont également un rôle à jouer. Mon cabinet est d'ailleurs en train de travailler sur ce sujet avec les responsables du football bruxellois afin de fixer un plan d'action, s'il échet.

(Applaudissements)

Mme la présidente. - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Vous établissez des constats, formez des considérations et êtes en attente d'initiatives de la part du ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'entends bien qu'il existe une volonté de réelles sanctions à l'égard des auteurs de ces violences pas seulement verbales, et qu'on attend des fédérations sportives qu'elles prennent des initiatives en ce sens.

Je vais toutefois insister sur un élément : lors du travail d'audition qui s'est tenu en commission, plusieurs intervenants ont insisté sur la formation du personnel encadrant. J'insiste sur le fait que, de ce côté, il y a sans doute une initiative à prendre de façon plus volontariste du côté du collège de la Commission communautaire française pour assurer les financements, les objectifs et la logistique en la matière, afin qu'au final la violence dans le sport ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

(Mme Julie de Grootte, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la présidente. - L'incident est clos.

LES IMPACTS DE LA RÉFORME DE LA LOI SUR LA PSYCHOTHÉRAPIE

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

A **MME CÉCILE JODOGNE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente. - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Le Parlement fédéral a voté, fin juin 2016, une loi visant à réglementer les professions liées à la santé mentale. Or, comme vous le savez, le secteur de la santé mentale était régi par une loi de 2014, dite loi Muylle. Ce texte, fruit d'un long travail de concertation avec l'ensemble du secteur, mettait en avant quatre axes principaux : elle fixait les critères de reconnaissance des psychothérapeutes et le processus pour l'organisation des formations de qualité, elle identifiait les compétences à acquérir pour pouvoir entamer la formation, elle reconnaissait les rôles spécifiques des hautes écoles et universités, et elle exigeait l'agrément des centres de formation en psychothérapie.

Cette loi permettait donc la reconnaissance de disciplines telles que la psychanalyse ou les thérapies comportementales et systémiques. Or, avec ce changement de loi, la ministre De Block remet en question ces différentes pratiques et impose une autre vision, unique, de la santé mentale : l'approche comportementaliste. Loin de moi l'idée de mettre en question la pertinence de cette dernière, car elle produit de réels effets. Toutefois, s'en tenir à cette seule approche pose problème.

La richesse du champ de la santé mentale est donc appauvrie et limite le choix thérapeutique des patients. J'insiste sur cette notion parce que, jusqu'à présent, en Belgique, nous sommes dans cette double liberté : la liberté pour le patient de choisir le médecin et l'approche thérapeutique qu'il estime la plus pertinente et d'autre part la liberté pour le médecin ou le

praticien d'offrir une pratique thérapeutique qu'il estime la plus pertinente.

Il est évident que cette décision constitue une régression importante et grave à l'égard des nombreux praticiens de la psychothérapie. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce sujet au sein de cet hémicycle le 1er juillet dernier. À cette occasion, je plaçais pour que vous adoptiez une parole de contestation ferme à l'égard de la situation dans laquelle nous place la ministre De Block.

Vous nous avez signalé que votre cabinet a pris contact avec d'autres cabinets afin d'envisager quelle attitude adopter face à cette situation. Où en est votre concertation avec les autres entités fédérées ? Quelles en sont les conclusions ? Pouvez-vous nous indiquer la position des autres entités ? Nous venons d'avoir un débat à ce propos au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors duquel ceux d'entre nous qui étaient présents ont pu entendre la position du ministre Marcourt à cet égard.

Adoptez-vous une position commune ? Quelle est la position du gouvernement ? Quatre mois après l'adoption de cette nouvelle loi, pouvez-vous nous exposer les différentes conséquences de cette nouvelle loi ?

Je pense aux conséquences directes pour les services agréés par notre institution, mais aussi aux conséquences indirectes pour d'autres services agréés, tels que les maisons médicales, les services ambulatoires (qui travaillent par exemple avec des toxicomanes) ou encore les centres de planning familial. Je suis bien conscient de ce que, pour identifier les conséquences précises de cette loi, il est nécessaire de connaître les arrêtés d'exécution. Les connaissez-vous ?

Cette nouvelle loi risque de restreindre la possibilité de recruter une diversité de diplômés d'autres formations universitaires, et si ces restrictions touchent également à l'intervention de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) quant aux attestations de suivi de thérapies, cela provoquerait une pénurie de diplômés autorisés. Connaissez-vous l'ampleur de cette éventuelle pénurie ? Comment pourrait-on pallier ce phénomène ?

Vous avez mentionné qu'une concertation serait envisageable pour les arrêtés d'exécution. Où en est-on à ce niveau ? Quelle position sera défendue pour ces arrêtés ? Au cours de la séance plénière du 1er juillet 2016, nous avons évoqué un recours juridique. Un tel recours est-il possible ? Si oui, dans le cadre de vos compétences, comment pouvez-vous le mettre en place ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH et du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Votre interpellation me donne l'occasion de faire le point sur les démarches que j'ai entreprises depuis la dernière interpellation à ce sujet, le 1er juin dernier.

J'ai écrit un courrier à la ministre fédérale de la Santé publique. J'ai par ailleurs demandé à mon administration une analyse des conséquences de la nouvelle loi sur le secteur ambulatoire de la santé agréé par la Commission communautaire française. J'ai également pris des contacts avec d'autres entités fédérées pour connaître leur point de vue. J'y reviendrai.

Dans le courrier envoyé à la ministre Maggie De Block, je l'informe des inquiétudes dont m'ont fait part des groupements de praticiens au sujet de la nouvelle loi. Je lui fais également

savoir que je comprends et rejoins ces inquiétudes, en particulier concernant les conséquences potentielles sur les services ambulatoires agréés par la Commission communautaire française. J'y déplore également l'absence de concertation en amont de l'élaboration de cette loi et je demande que cette concertation soit effective pour la rédaction des arrêtés d'exécution.

Dans sa réponse datée du 16 septembre 2016, Mme De Block prétend que l'adaptation du dispositif légal a été faite « en étroite concertation avec le secteur concerné, ainsi qu'avec les praticiens, qui étaient largement en faveur d'une adaptation ». Je cite encore la ministre : « Un temps considérable a été dédié à la mise au point avec les représentants du secteur issus de la Communauté flamande et française ».

Mme De Block affirme aussi que le nouveau cadre légal « est le résultat d'une vision progressive et jouit d'un large soutien, entre autres de la part des facultés académiques en charge de la formation des praticiens en question ». Elle m'informe également que les arrêtés d'exécution seront rédigés dans le courant de l'année à venir, sans pour autant répondre à ma demande de concertation à ce sujet.

Elle estime que les services dont j'ai la compétence ont eu « largement le temps d'anticiper la nouvelle situation réglementaire » du fait que les travaux préparatoires ont été entamés depuis longtemps.

Mme De Block mentionne en outre les larges dispositions transitoires relatives aux droits acquis des psychothérapeutes qui ne répondent pas aux critères de la nouvelle réglementation. Elle estime que le risque de pénurie est purement hypothétique et devrait, je la cite, « être analysé plus en profondeur. »

Même si mon intention n'est pas de mener un débat fleuve avec la ministre à ce sujet, un courrier de réponse est en préparation, afin de préciser certains éléments de sa lettre que je considère au mieux comme des approximations. Ce sera l'occasion de réitérer ma demande de concertation.

J'ai demandé une analyse à l'administration, évidemment en collaboration avec le secteur, sur les conséquences de la nouvelle réglementation. Un rapport de cette analyse m'a été remis, dont les principaux éléments sont les suivants.

L'administration ne perçoit aucune conséquence directe et préjudiciable de la nouvelle loi sur l'exercice des missions des services ambulatoires. Elle précise cependant que les travailleurs qui participent à l'exercice de la mission psychothérapeutique dans les services de santé mentale devront répondre aux conditions de la nouvelle loi.

Elle estime également que les conditions d'agrément resteront inchangées, puisque la fonction psychothérapeutique ne constitue, dans aucun service, une fonction requise donnant droit à un agrément. Elle fait le même constat pour les qualifications et les subventions.

La Commission communautaire française subventionne des médecins, psychiatres, psychologues, assistants sociaux, fonctions administratives, mais pas de psychothérapeutes, puisqu'en 2009, date de l'adoption du décret, la loi Muylle n'existait pas encore.

À travers ses contacts avec les services agréés, l'administration a pu observer les craintes des services concernés : médicalisation de la psychothérapie, imposition, à plus long terme, de méthodes de travail standardisées, exercice sous la tutelle d'un médecin, etc. Elle estime que les risques de pénurie ne peuvent être exclus et entraîner dès lors

une diminution de l'accessibilité, dans une région où les besoins sont particulièrement importants.

Voici donc les principaux constats et analyses transmis par mon administration. Cette dernière est d'ailleurs tout à fait dans son rôle lorsqu'elle réalise cette analyse. Elle se centre sur les impacts de la réglementation fédérale et sur la mise en œuvre du décret. Elle n'envisage pas, au contraire du secteur, les impacts sur l'organisation même du travail au sein des services. À ce niveau, les craintes exprimées par le secteur restent fondées.

Concernant les contacts et concertations avec les autres entités fédérées, mon cabinet a eu des contacts avec les cabinets de la santé de la Région wallonne et de la Commission communautaire commune. La nouvelle loi a évidemment suscité des questions. Le manque de concertation et le vote de la loi dans l'urgence ont été soulignés. Mais, comme l'administration de la Commission communautaire française, ces entités estiment que la nouvelle loi n'influera pas sur la mise en œuvre des décrets existants.

Nous avons aujourd'hui des réponses à certaines questions, mais beaucoup d'incertitudes demeurent. La mise en œuvre du décret ambulatoire ne sera pas affectée par la nouvelle loi et le niveau fédéral est resté dans son rôle en définissant la psychothérapie et ses conditions d'exercice. Un recours à cet égard n'est donc pas envisageable. En ce qui me concerne, j'estime qu'une information et une concertation des ministres de la Santé des entités fédérées aurait été souhaitable et je constate l'absence de réponse de Maggie De Block quant à ma demande de concertation sur les arrêtés d'exécution.

Je rejoins plusieurs questionnements et inquiétudes des professionnels du secteur, dont mes collaborateurs ont reçu une délégation à plusieurs reprises ces derniers mois. Parmi ces questionnements, je citerai les suivants.

Même si rien dans la loi n'est de nature à disqualifier certains courants thérapeutiques au bénéfice du courant cognitivo-comportemental, l'exposé des motifs nomme explicitement l'Evidence Based Medicine comme cadre de référence.

Si des mesures transitoires sont bien prévues, la réorganisation des services sur le plan hiérarchique, distinguant des praticiens autonomes supervisant des praticiens non autonomes pourra avoir des conséquences néfastes, voire absurdes ; certains psychothérapeutes ayant une longue expérience pourraient être amenés à travailler du jour au lendemain sous la supervision de jeunes médecins ou psychologues cliniciens terminant à peine leur stage professionnel. En outre, si le risque de pénurie est bien présent, il est impossible de le quantifier pour le moment.

Enfin, dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, on peut légitimement avoir le sentiment que le paysage de la santé mentale en Flandre a été pris comme point de référence, et que les spécificités francophones ont été négligées, voire ignorées.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Vos remarques très précises attestent un suivi serré des enjeux de ce dossier. Comme vous, je regrette que la réponse de la ministre De Block présente des approximations. En outre, des contradictions apparaissent entre le secteur auquel elle se serait adressée et celui qui est venu frapper à votre porte. S'agit-il de secteurs différents ou d'un même secteur porté par des acteurs différents ?

J'y vois un conflit, non pas communautaire, mais entre deux visions de la santé mentale qui ne sont pas très complémentaires. Les théories comportementalistes ont le vent en poupe dans le monde anglo-saxon, alors que dans le monde plus latin, et donc francophone, elles se développent parallèlement à d'autres pratiques. Il s'agit donc aussi d'un conflit entre des visions de la santé mentale qui s'opposent.

Selon moi, il est encore possible de mettre ce dossier à l'ordre du jour de la conférence interministérielle de la santé publique, où votre homologue de la Région wallonne Maxime Prévot devrait vous apporter son soutien.

Je lirai avec grand intérêt le rapport de l'administration sur le sujet.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET RELATIF À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

DE **MME ZOÉ GENOT**

À **MME CÉCILE JODOGNE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Le transfert de la compétence de la promotion de la santé est un des chantiers importants de cette législature. Après un long processus de rédaction mâtiné de consultations, un nouveau décret a été adopté au début de cette année, avec la volonté affichée de le voir mis en œuvre dès 2017.

En avril, je vous interrogeais sur le processus de mise en œuvre de ce texte. Vous m'indiquiez notamment qu'un arrêté d'application était en cours de rédaction pour la mise en place de certains éléments de dispositif, comme l'instance de pilotage. Vous précisiez que « la procédure est en cours de finalisation et l'arrêté ne devrait plus tarder ». Pouvez-vous dès lors nous confirmer que cet arrêté a été adopté par le Collège et qu'il a pu sortir ses effets ?

Par ailleurs, l'élément déterminant pour la mise en œuvre effective du décret est évidemment l'élaboration du plan de promotion de la santé. Tant lors des débats entourant l'adoption du décret que lors de nos échanges printaniers, vous affichiez votre volonté de donner aux opérateurs les grandes orientations générales de ce plan en juin, et de lancer les appels à projets en septembre, « tout en mettant en œuvre les concertations avec le secteur ».

Cette volonté se heurtait toutefois à un élément : le décret prévoit que c'est l'administration qui élabore le projet de plan, en collaboration avec les organismes piliers et les acteurs. Or la procédure de recrutement du coordinateur-chercheur avait à peine débuté en avril, et il me revient que la personne sélectionnée n'entrera en fonction qu'en novembre prochain.

Cela signifie-t-il que la rédaction du projet de plan n'a pas encore débuté ? Ou avez-vous envisagé de modifier la procédure de rédaction, par exemple en la confiant aux agents transférés depuis la Fédération Wallonie-Bruxelles le 1^{er} janvier 2016, et qui maîtrisent les enjeux du secteur ? Le calendrier d'élaboration du plan, et donc de l'entrée en vigueur effective du décret, a-t-il été revu ?

Enfin, il semble que les associations aient reçu récemment un courrier de l'administration leur faisant part d'une prolongation du *standstill* en 2017. Une décision du Collège est-elle intervenue dans ce sens ? Le cas échéant, des procédures ont-elles été arrêtées pour garantir au mieux la continuité du travail des acteurs ? On sait en effet que l'an dernier, l'adoption des arrêtés de subventions avait pris un certain temps,

notamment pour des raisons d'organisation administrative : entrée en vigueur des crédits dissociés, accueil des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.

Cela a déjà été relevé à plusieurs reprises dans cette assemblée, tant par mon groupe que par d'autres : les associations actives en matière de promotion de la santé sont pour la plupart des petites structures, qui dépendent souvent de cette seule source de financement, avec pour conséquence des difficultés importantes de trésorerie en cas de liquidation tardive des subsides.

Cette incertitude a également des conséquences non négligeables sur le secteur, avec des départs de travailleurs, des congés pour maladie de longue durée... Des phénomènes qui entraînent au final une perte d'expertise et une déstructuration du secteur, à l'heure où tout le monde s'accorde pourtant à dire que permettre à la population de vivre le plus longtemps possible en bonne santé est un enjeu majeur, sans parler du contexte budgétaire des finances publiques, qui incite à limiter les dépenses de la sécurité sociale. Or, quel meilleur moyen d'y arriver que de travailler sur les déterminants sociaux de la santé ?

Je souhaiterais donc vous entendre sur les décisions et mesures concrètes que vous avez prises pour rassurer le secteur et empêcher sa fragilisation.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Madame la députée, vos questions et interpellations successives sont pour moi chaque fois l'occasion de faire le point sur le dossier de la mise en œuvre du décret relatif à la promotion de la santé.

Ce décret de la Commission communautaire française du 18 février 2016 nécessite effectivement des arrêtés d'application. Le gouvernement francophone bruxellois a adopté un avant-projet d'arrêté juste avant les vacances d'été. Il s'agissait d'une deuxième lecture, après avis de la nouvelle section promotion de la santé du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé. C'était d'ailleurs l'objet de sa toute première réunion, au début du mois de juillet.

La section de législation du Conseil d'État a, quant à elle, remis son avis dans le courant du mois de septembre. Selon la procédure habituelle, mon équipe prépare le texte de l'arrêté qui sera soumis en troisième et dernière lecture au gouvernement. Le texte est retravaillé à la lumière, d'une part, des remarques formulées dans l'avis du Conseil d'État et, d'autre part, en concertation avec les services du Collège.

Ce travail devrait aboutir très prochainement. L'arrêté d'exécution permettra de mettre en œuvre une partie du nouveau dispositif de promotion de la santé en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de toute une partie, mais, et je me dois d'être honnête avec vous, pas encore l'intégralité dudit décret. En effet, le décret du 18 février prévoit, en son article 3, l'adoption d'un plan de promotion de la santé pour une durée de cinq ans.

Le même article précise en son paragraphe 3 qu'un projet de plan est rédigé par l'administration en collaboration avec les organismes piliers et les acteurs. Pour l'élaboration du premier plan de promotion de la santé, cette collaboration concerne les organismes de promotion de la santé subsidiés en 2016. Une partie du dispositif prévu repose sur ce plan.

À titre d'exemples :

- l'appel public à candidatures permettant la désignation du service d'accompagnement (article 6 du décret) ;

- le contenu des appels publics à candidatures et des appels à projets, ainsi que le calendrier de la procédure (articles 13 et 14) ;

- ou encore les programmes de médecine préventive qui sont fixés pour cinq ans sur la base du plan de promotion de la santé (article 8).

La personne que nous avons engagée en qualité de coordinateur-chercheur, dont la mission principale est précisément l'élaboration du plan de promotion de la santé, prendra ses fonctions début novembre. Les procédures de sélection et de recrutement sont malheureusement souvent fort longues. À cela s'est ajoutée, en l'espèce, une durée de préavis de plusieurs semaines à prester. De facto, le calendrier de mise en œuvre du décret s'en trouve quelque peu retardé.

Dans l'intervalle, afin de ne pas trop retarder ce premier plan, un groupe de travail a été constitué par l'administration à la demande de mon cabinet. Il s'agit, pour ce groupe de travail, d'entamer la réflexion, d'élaborer un projet de structure du plan, d'identifier les données utiles pour construire le plan, d'identifier et d'établir les concertations à mener. Le personnel transféré de la Communauté française, affecté au service de la santé, participe au groupe de travail, ce qui permet de faire appel à son expertise.

Sans préjudice de la décision finale du gouvernement sur le projet de texte qui lui sera soumis prochainement, sachez que le projet d'arrêté contient une disposition transitoire garantissant que les subventions octroyées en 2016 aux associations ou organismes publics exerçant leurs activités de promotion de la santé sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale seront maintenues jusqu'à la désignation, par le collège, des organismes piliers et des acteurs de la promotion de la santé en vertu du décret. Je tenais à ce que le secteur ne soit pas mis en difficulté. Mon cabinet reste à son écoute et les contacts sont nombreux.

Enfin, sachez que la nouvelle section du conseil consultatif a d'ores et déjà arrêté toute une série de dates de réunion. Elle s'est réunie ce matin et je suppose qu'elle termine ses travaux au moment où je vous parle. Elle avait à l'ordre du jour la réflexion sur son rôle et la manière dont ses membres vont s'organiser pour remettre les avis qui lui seront soumis dans les semaines à venir. Par ce biais aussi, le secteur reste informé des travaux en cours.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Les choses avancent donc, mais un peu plus lentement qu'espéré. L'inconvénient est que les associations ont l'impression de se trouver coincées dans une phase intermédiaire, où elles doivent répondre à des questionnaires en attendant que cela progresse.

Et qui dit *standstill* dit absence de projets et de contrats de travail à long terme, alors que de nombreuses associations dépendaient de la Communauté française, qui leur avait préparé des contrats pérennes leur permettant de programmer des actions sur plusieurs années. Une certaine lassitude se manifeste donc et il faut vraiment que ces associations entendent un signal de soutien clair de votre part pour pouvoir continuer dans de bonnes conditions.

Plusieurs questions ont en outre été posées pour éviter les problèmes d'arrêtés et de subventions qui sont versées en retard, leur occasionnant en plus des difficultés de trésorerie. On a vu l'an dernier comment les choses se sont passées. Forte de cette expérience, j'espère que vous ferez en sorte cette année que les subventions tombent rapidement et que les associations ne se retrouvent pas dans les mêmes difficultés.

Et prenons garde au *standstill*, car le coût de la vie continue d'augmenter. Le personnel a de plus en plus d'ancienneté et il faut parfois tenir compte d'accords sociaux. Ces associations évoluent dans la vie réelle, où les coûts augmentent, et il faut en tenir compte.

J'espère que l'arrivée de la nouvelle coordinatrice du Plan santé permettra enfin d'avancer, mais il faut se rendre compte qu'elle va devoir prendre ses marques, rencontrer tous les acteurs et que cela va prendre un certain temps. Elle ne pourra pas d'emblée tout maîtriser et c'est bien naturel.

Il est important d'avancer vite et bien avec tout le monde et je demande dès lors l'élaboration d'un nouveau calendrier. En effet, ceux que vous avez évoqués par le passé ne sont pas tenables et donc ils ne sont pas tenus. Revenez-nous donc avec des projets réalistes afin que les gens sachent dans quel cadre ils travaillent.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Comme je vous l'ai dit, les contacts avec le secteur sont nombreux. Malheureusement, je comprends bien que la situation d'attente dans laquelle il se trouve est inconfortable. Il faut noter que cette attente avait déjà débuté avant le transfert de compétences, puisque des décisions ne relevant absolument pas de la Commission communautaire française avaient déjà été prises et avaient déjà mis le secteur à mal. Je n'y peux rien.

La personne qui va arriver ne sera pas toute seule, bien au contraire. Elle sera très vite mise dans le bain et dans les conditions qui lui permettront de prendre les choses à bras-le-corps.

En ce qui concerne les subventions pour 2016, de mémoire, quasiment tous les arrêtés ont été pris avant les vacances.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'ALLOCATION DE 5.000 € AUX ENTREPRISES FORMANT UN JEUNE

DE M. HAMZA FASSI-FIHR

ET INTERPELLATION JOINTE

**L'ALLOCATION DE 5.000 € AUX ENTREPRISES POUR LA FORMATION
DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS SANS CESS**

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Mme la présidente.- À la demande des auteurs, l'interpellation et l'interpellation jointe sont reportées à une prochaine réunion.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE BUDGET ALLOUÉ AUX FESTIVITÉS DU 27 SEPTEMBRE

DE M. ERIC BOTT

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DU BUDGET**

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, la question orale est transformée en question écrite.

LES PIÈCES DE THÉÂTRE D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA CULTURE**

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, la question orale est reportée à une prochaine réunion.

LA PRÉVENTION COMBINÉE ET LE DÉPISTAGE DÉMÉDICALISÉ

DE MME BARBARA D'URSEL-DE LOBKOWICZ

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à Mme d'Ursel-de Lobkowicz.

Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz (DéFI).- Il y a quelque temps, nous avons débattu en commission sur les dernières évolutions en matière de prévention du sida. Je souhaiterais faire le point avec vous.

En matière de prévention, le dépistage démedicalisé est une excellente approche, recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cependant, certains obstacles s'y opposaient. Je pense à la révision de l'arrêté 78, dont l'initiative revient à l'État fédéral. Cette modification législative est essentielle pour réellement pouvoir se lancer dans un subventionnement et un soutien à des projets de tests démedicalisés.

J'aimerais également rappeler l'importance de la prévention combinée, approche qui élargit le choix des stratégies de prévention et favorise un travail à plusieurs niveaux. À cet égard, une campagne de prévention a eu lieu cet été. Quel en est le bilan ?

Vous souhaitiez par le passé faire du dépistage délocalisé et, dans la mesure du possible, démedicalisé, une priorité. Pourriez-vous m'informer des dernières évolutions relatives au dépistage démedicalisé et délocalisé ? La législation fédérale est-elle encore un obstacle ?

Pourriez-vous m'informer du bilan de la campagne d'été organisée par la Plate-forme prévention sida ?

Enfin, appliquez-vous les principes de la stratégie combinée à Bruxelles ? Le cas échéant, pourriez-vous m'en expliquer les modalités ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- J'ai évoqué à plusieurs reprises dans cette assemblée l'intérêt d'un dépistage de proximité comme complément à celui offert dans les dispositifs médicaux classiques que sont les cabinets de médecine générale ou spécialisée, les centres de référence sur le sida ou encore le centre Elisa.

Le développement d'une offre de dépistage démedicalisé et délocalisé permet de répondre aux besoins de publics vulnérables, particulièrement exposés aux risques d'infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH.

Depuis cet été, je finance un dispositif délocalisé qui s'adresse particulièrement au public des migrants. Il mobilise trois institutions qui en assurent la mise en œuvre :

- la Plate-forme prévention sida, qui coordonne le projet ;

- l'asbl Siréas SidAids Migrants, qui assure le travail de terrain ;
- l'Observatoire du sida et des sexualités, qui apporte son expertise pour les aspects scientifiques liés au recueil de données et à l'évaluation du projet.

Ce projet prioritaire pour la Commission communautaire française est mis en œuvre sous la supervision d'un médecin tant que l'arrêté royal n°78 relatif à l'exercice des professions des soins de santé n'a pas été modifié. L'objectif est bien entendu de le démedicaliser dès que la réglementation le permettra.

La ministre Maggie de Block avait annoncé que ce serait chose faite au milieu de cette année. Les dernières informations qui me sont parvenues de son cabinet au début de cette semaine annoncent que ce devrait être le cas avant la fin de cette année. La ministre procède à une révision générale de l'arrêté royal n°78, ce qui constitue un vaste chantier et un travail de longue haleine. Mais vu les attentes fortes du terrain et des entités fédérées vis-à-vis de cette mesure prioritaire du Plan national sida, elle a décidé d'aller plus vite pour cet aspect spécifique de l'arrêté royal.

On peut donc espérer que le nouveau dispositif soutenu par la Commission communautaire française pourra se déployer de manière démedicalisée au début de l'année 2017. Mon cabinet suit évidemment cela de près.

La campagne de la Plate-forme prévention sida intitulée « Préservatif, dépistage, traitement : les bons réflexes pour se protéger du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles (IST) » a été diffusée pour la première fois au cours de l'été 2015. Après une évaluation très positive de la première diffusion, la plate-forme et ses partenaires ont décidé de la relancer cet été.

L'évaluation réalisée lors de la première vague en 2015 a porté sur divers aspects :

- le nombre d'outils diffusés via différents médias ;
- le processus de construction de la campagne ;
- la réception et la perception de la campagne par les différents relais locaux sollicités pour la diffuser ;
- la visibilité, l'appréciation, la compréhension et l'impact de la campagne auprès du grand public.

Je ne peux vous livrer les résultats de cette évaluation en détail, le rapport complet comprenant une soixantaine de pages. Je souhaite tout de même en partager quelques enseignements avec vous.

La campagne a bénéficié d'une visibilité satisfaisante, en particulier grâce à la large diffusion de spots télévisés et radiophoniques, ainsi que d'affiches.

Les visuels utilisés sont appréciés par le public, tant sur le plan esthétique que sur celui du ton utilisé pour aborder ce sujet. Comme souvent dans ce genre de campagnes, une minorité du public interrogé trouve la campagne choquante ou, au contraire, pas assez percutante.

Le slogan est considéré comme compréhensible et facile à retenir par une majorité de répondants.

Enfin, le public a été interrogé sur ses connaissances relatives aux nouvelles méthodes de prévention combinée. Les résultats montrent qu'il existe encore des lacunes à ce niveau. Cela peut sans doute s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un message nouveau et relativement complexe.

Il ne s'agit là que de quelques éléments relevés par l'évaluation, parmi bien d'autres, qui permettront d'affiner la stratégie lors des prochaines campagnes.

Enfin, vous me demandez si j'applique les principes de la prévention combinée à Bruxelles. Je pense que ce que je viens de vous exposer au sujet du projet de dépistage délocalisé, et bientôt démedicalisé, ainsi que de la campagne d'été, répond en grande partie à votre question.

Il peut être utile de rappeler ce que l'on entend par prévention combinée. Jusqu'en 2008, on considérait généralement que le seul moyen de prévention disponible était le préservatif. L'objectif du dépistage était de pouvoir entamer un traitement en cas de diagnostic positif, afin d'améliorer la durée et la qualité de vie des personnes contaminées. Après cette date, la communauté médicale a considéré que les progrès réalisés en matière de traitements avaient également des conséquences en termes de prévention. Des recherches cliniques et épidémiologiques ont permis de confirmer cette hypothèse.

Un éventail plus large d'outils contribue désormais à la prévention du VIH. À côté du préservatif, le traitement pré-exposition et le traitement post-exposition permettent d'éviter qu'une personne exposée au risque soit infectée. De plus, la probabilité qu'une personne séropositive sous traitement dont la charge virale est indétectable transmette le virus à ses partenaires est devenue quasiment nulle.

La combinaison du préservatif, du dépistage et du traitement constitue donc une stratégie de santé publique cohérente sur le plan curatif et sur le plan préventif. Afin de la rendre effective, il convient que les acteurs en charge de la prévention, du dépistage et du traitement se concertent et collaborent de manière étroite. Cela implique aussi une concertation entre les ministres en charge de ces différents outils de prévention. C'est le cas au sein de la Conférence interministérielle (CIM) de la santé publique.

En soutenant les campagnes de prévention et le dépistage délocalisé - et bientôt démedicalisé -, j'estime dès lors contribuer largement, en fonction de mes compétences, à la stratégie de prévention combinée. Cela n'a de sens qu'à partir du moment où le pouvoir fédéral soutient également tous les traitements qui relèvent de ses propres compétences. Malgré certains retards et l'absence de coordinateur du Plan national sida, déjà évoquée au sein de cette assemblée, l'on peut considérer que les choses avancent également à ce niveau. Mon cabinet suit évidemment cela de très près.

Mme la présidente.- La parole est à Mme d'Ursel-de Lobkowicz.

Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz (DéFI).- Je vous remercie pour vos explications précises et claires ainsi que pour vos initiatives. J'entends bien que la campagne de la plate-forme a été une réussite et que l'évaluation a été une réussite, ce dont je me réjouis.

Enfin, élément important, j'entends que vous êtes toujours en attente d'actions venant du pouvoir fédéral. Cela arrivera semble-t-il en 2017. Nous suivrons ce dossier de près et vous réinterrogerons au moment opportun.

LE MANQUE D'ADHÉRENCE THÉRAPEUTIQUE
DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DE M. ZAHOOR ELLAHI MANZOOR

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. Manzoor.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- Selon les experts venus témoigner le 12 mai 2016 à la Chambre, au moins un patient belge sur deux ne suit pas correctement son traitement. Le phénomène touche surtout des maladies chroniques, silencieuses ou avec des symptômes auxquels on s'habitue. Des traitements sont suivis de manière très irrégulière, ne sont même pas commencés ou sont arrêtés prématurément. Selon les données de la mutualité Solidaris sur les médicaments destinés à soigner l'hypertension, 43% des affiliés ne prennent qu'une boîte. Le constat est identique pour 32% des patients prenant des statines, médicaments visant à réduire le cholestérol. En ce qui concerne le diabète, 37% des patients prenant des antidiabétiques oraux et 31% de ceux consommant de l'insuline arrêtent aussi le traitement après une seule boîte. Un tel constat se vérifie aussi dans le cas des 49% des affiliés prenant des antidépresseurs.

Ajoutons que lors de traitements aigus, par exemple par antibiotiques, les patients ne prennent pas assez à cœur le respect de la durée du traitement.

Du 26 septembre au 2 octobre, à l'initiative de la Ligue cardiologique belge, s'est tenue la Semaine du cœur, consacrée à l'adhésion thérapeutique dans le cadre de la prévention primaire des maladies cardio-vasculaires. Le choix du thème part du constat que les maladies cardiovasculaires restent la première cause de mortalité en Belgique, et que les malades belges ne suivent pas correctement leurs traitements.

Le manque d'adhérence thérapeutique a pourtant des conséquences importantes sur la santé : inefficacité du traitement, complications multiples - en particulier pour les maladies cardio-vasculaires -, impact direct sur la qualité et l'espérance de vie du patient.

L'analyse de 21 études observationnelles a démontré qu'une bonne adhérence était associée à une mortalité presque réduite de moitié. Dans le cas de l'hypertension artérielle, plusieurs années de traitement suivi correctement réduisent la mortalité cardio-vasculaire de 60%. Le manque d'adhérence au traitement génère aussi des coûts très importants pour la sécurité sociale. Améliorer cette situation pourrait, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « amener un véritable progrès de santé publique, à la limite plus important que la découverte médicale en elle-même ».

Pour Bernard Vrijens, professeur à l'ULG, « cette question représente un véritable enjeu de santé publique. Il concerne tous les acteurs d'un parcours de soins : patients, entourage, spécialistes, généralistes, pharmaciens, infirmiers, mutuelles, mais aussi le monde politique ». Le manque d'adhérence au traitement reste un problème lourdement sous-estimé et les patients y perdent en années de vie et en qualité de vie.

Disposez-vous d'informations ou de données sur le manque d'adhérence au traitement dans notre Région ?

Le Collège mène-t-il ou va-t-il mener des campagnes pour sensibiliser les patients et leur entourage à ce sujet ?

Des échanges avec les acteurs du secteur de santé - pharmaciens, infirmiers, spécialistes et, surtout, généralistes - autour de cette problématique ont-ils déjà eu lieu ?

Le Collège mène-t-il des actions de sensibilisation auprès de ces acteurs ?

La Semaine du cœur n'a pas été la seule initiative organisée pour sensibiliser les patients à l'importance d'une bonne adhérence. Le 21 septembre, une campagne d'information a aussi débuté en pharmacie. Le Collège a-t-il été impliqué dans l'organisation de ces campagnes ?

Le problème de manque d'adhérence au traitement a-t-il été repris dans le Plan de santé bruxellois ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en dire un peu plus ? Avez-vous déjà eu des discussions sur cette problématique avec vos homologues fédéraux et régionaux ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Si vous le permettez, je commencerai mon intervention par une petite précision terminologique. Dans la littérature scientifique, plusieurs termes sont utilisés pour désigner le comportement d'un patient face à son traitement : « compliance », observance, « adherence » ou adhésion sont les plus courants.

Les définitions de ces termes ne font pas l'objet d'un consensus entre les spécialistes. Certains termes sont repris de l'anglais, mais peuvent avoir des connotations différentes en français. Les termes « compliance » et « observance » ont été critiqués du fait qu'ils contiennent une notion de soumission passive du patient aux prescriptions du corps médical.

Le terme anglais « adherence », qu'il convient de traduire par « adhésion » en français, a quant à lui une connotation plus active. Il peut être défini comme le niveau d'adéquation entre le comportement du patient et les recommandations sur lesquelles il s'est entendu avec un professionnel de la santé. Ce comportement peut concerner un traitement médicamenteux, un régime particulier ou encore des habitudes de vie.

Je parlerai donc d'adhésion au traitement dans la suite de ma réponse.

Cette adhésion au traitement est influencée par de nombreux facteurs et peut varier en fonction du type de maladie traitée ou du risque de santé que l'on tente de prévenir ou de limiter.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) identifie cinq grandes catégories de facteurs :

- les facteurs socio-économiques ;
- les facteurs liés au soignant et au système de santé : formation des professionnels, qualité des soins et des services, possibilité de remboursement des soins ;
- les facteurs relatifs à l'état de santé du patient : gravité de la maladie, ampleur des symptômes, présence éventuelle de comorbidité, etc. ;
- les facteurs liés au traitement lui-même : complexité, durée, effets secondaires, éventuels échecs antérieurs, etc. ;
- facteurs liés au patient en tant que tel : connaissances, capacités, perceptions, croyances, attentes, motivations, état psychologique.

Ces différents types de facteurs interagissent. Le niveau d'adhésion au traitement est donc le résultat d'interactions complexes. C'est la raison pour laquelle une approche multifactorielle est de mise pour l'améliorer.

Pour répondre à votre question concernant l'existence de données portant sur la population bruxelloise, l'enquête de santé ne donne pas d'indication concernant l'adhésion au traitement. Il existe cependant certaines études cliniques axées sur des pathologies spécifiques.

Étant donné la complexité du problème et les spécificités des pathologies considérées, je ne pense pas qu'une campagne abordant la question de l'adhésion de manière générale auprès du grand public soit une stratégie appropriée. En revanche, j'estime que les différents ministres de la Santé contribuent, chacun selon ses compétences, à faire évoluer les différentes catégories de facteurs. La conférence interministérielle (CIM) de la santé publique est le lieu de concertation qui permet une approche cohérente de ceux-ci.

Le niveau fédéral joue un rôle majeur dans ce domaine, notamment par son rôle en matière d'organisation des soins et de la sécurité sociale, mais aussi à travers ses différentes réformes, qui visent à améliorer la qualité de la prise en charge des patients. Je pense notamment à la réforme visant une plus grande intégration des soins pour les malades chroniques, à laquelle participent les entités fédérées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles y contribue également par le biais de sa compétence en matière de formation des futurs professionnels de la santé. Au niveau bruxellois, la qualité des soins et des services est une préoccupation transversale des décideurs politiques et est abordée dans le Plan de santé. En ce qui concerne ce plan, dont la diffusion est annoncée d'ici la fin de cette année, je vous renvoie vers mes collègues de la Commission communautaire commune, Didier Gosuin et Guy Vanhengel.

Pour les services ambulatoires agréés par la Commission communautaire française et les acteurs de la promotion de la Santé, l'attention aux conditions socio-économiques de la population dans son ensemble ou des patients en particulier est constante. Elle se traduit notamment par le développement d'une offre de proximité et la prise en considération des inégalités sociales en matière de santé.

La Commission communautaire française assume donc sa part du travail dans cette large problématique, mais n'est pas compétente pour organiser des concertations avec des acteurs tels que les médecins généralistes ou les spécialistes, les infirmiers ou les pharmaciens. Elle n'a pas non plus été associée à la Semaine du cœur, qui a surtout mobilisé des acteurs hospitaliers.

Cependant, le futur plan de promotion de la santé, et en particulier son chapitre consacré à la promotion des attitudes saines, inclura la prévention des maladies cardio-vasculaires. Cela relève bel et bien de mes compétences.

Mme la présidente.- La parole est à M. Manzoor.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- Je remercie la ministre pour tout cet éclairage, et surtout pour les précisions linguistiques.

**LA THÉRAPIE PAR L'ANIMAL ET L'HIPPOTHÉRAPIE
EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES**

DE MME BARBARA D'URSEL-DE LOBKOWICZ

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la présidente.- À la demande de l'auteure, la question orale est reportée à une prochaine réunion.

La réunion est suspendue à 13 h 07.

La réunion est reprise à 14 h 21.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE SUIVI DE LA RÉOLUTION « CETA »

DE MME CATHERINE MOUREAUX

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Mme la présidente.- A la demande de l'auteure, excusée, cette interpellation est retirée de l'ordre du jour.

**LES PLACES AU SEIN D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES PERMETTANT
D'ASSURER LA PRISE EN CHARGE DE L'AUTISME
ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AUTISME**

DE MME SIMONE SUSSKIND

INTERPELLATION JOINTE

LE MANQUE DE PLACES AU SEIN DES INSTITUTIONS

DE MME CLAIRE GERAETS

INTERPELLATION JOINTE

LA FORMATION POUR JEUNES AUTISTES

DE MME ISABELLE EMMERY

ET INTERPELLATION JOINTE

**LA FORMATION DES FAMILLES DONT UN ENFANT EST ATTEINT
DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE**

DE MME JACQUELINE ROUSSEAU

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS).- La Libre Belgique et la RTBF faisaient état, début septembre 2016, du fait que les parents d'un enfant autiste bruxellois avaient introduit une action en référé devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

Ils attaquent la Belgique pour non-respect des droits de la santé de leur enfant qui, faute de place en institution spécialisée, ne peut recevoir des soins adaptés. Lundi dernier, l'avocat de l'État fédéral a demandé un délai d'une dizaine de jours pour tenter de trouver une solution de placement qui pourrait intervenir à la fin du mois d'octobre.

Ce ne serait pas un cas unique. En effet, l'on dénombre en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) 1.300 places au sein des institutions spécialisées, alors que l'on estime à 11.000 le nombre d'enfants autistes. En 2013, le Conseil de l'Europe avait déjà condamné la Belgique pour un manque de places d'hébergement et de solutions d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question au sein de notre assemblée. Les autorités wallonnes et bruxelloises ont lancé un Plan autisme, afin d'établir

notamment un cadastre des besoins et d'instaurer à plus long terme une individualisation du soutien tout au long de la vie.

Avez-vous connaissance de cette situation particulière ? Pourriez-vous nous faire un état des lieux de cette question, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan autisme ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets pour son interpellation jointe.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !).- Madame la ministre, chers collègues, il ne se passe pas une semaine sans que la presse se fasse l'écho d'une situation de détresse d'une personne handicapée. Des parents ont intenté un procès à l'État belge et, il y a quelques mois, une maman a fait la grève de la faim pour obtenir une place dans une école adéquate pour son enfant gravement handicapé. Un article a également dénoncé récemment le fait qu'un million d'appels téléphoniques de la part de personnes handicapées auprès du SPF Sécurité sociale étaient restés sans réponse depuis janvier 2016. Un million depuis 2016, soit plus de 100.000 par mois.

En 2013 déjà, l'État belge a été condamné par le Comité européen des droits sociaux pour son manque d'accueil des personnes handicapées, avec mention spéciale pour la Région de Bruxelles-Capitale qui, rappelons-le, est la troisième Région la plus riche d'Europe. Fin 2015, le rapport de la visite du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a souligné le fait que, non seulement, il manquait des places pour les personnes en grande dépendance, mais que beaucoup de places en institution étaient occupées par des personnes qui ne devaient pas s'y trouver. Avec, par conséquent, le risque d'induire un effet pervers poussant certaines institutions à choisir d'accueillir les personnes les moins dépendantes, vu les listes d'attente qui ne cessent de s'allonger.

Vous n'êtes bien sûr pas responsable de tous les faits dénoncés ici, mais depuis plus de dix ans les familles demandent un état des lieux précis quant à la prévalence de la grande dépendance. En réponse à cette demande incessante, le Plan transversal autisme d'avril dernier en parle dans son premier point de l'axe commun. « Un état des lieux précis du manque de solutions pour les personnes atteintes d'autisme ou de handicap de grande dépendance. Réaliser une identification précise des besoins et des places disponibles tant chez les jeunes (que ce soit à l'école ou dans les structures du secteur du handicap) que chez les adultes, afin de rendre efficace toute programmation de nouvelles offres de services. Le fichier devrait être disponible et opérationnel pour l'automne 2016. »

Ma question est simple : pourriez-vous nous dire où en est l'élaboration du fichier opérationnel dont il est question ?

*(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Emmerly pour son interpellation jointe.

Mme Isabelle Emmerly (PS).- Mon interpellation concerne le point plus particulier de la formation professionnelle et de la mise à l'emploi. Nous devons en effet constater que trop peu de jeunes autistes trouvent un emploi après l'enseignement. Attendre le monde du travail représente souvent pour eux une grande difficulté sociale, malgré leurs compétences.

Une expérience pilote a récemment été mise en place à Bruxelles grâce aux subsides de Cap 48, de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Loterie nationale.

(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)

Uniquement la Commission communautaire française, donc.

La ferme Nos Pilifs, une entreprise de travail adapté qui emploie 170 personnes, dont 140 souffrant d'un handicap, a ainsi ouvert une formation au jardinage pour jeunes autistes. La formation fonctionne sous forme d'un stage tremplin pendant qu'ils sont à l'école. Ils peuvent ensuite poursuivre cette formation après l'école, afin de bénéficier du laps de temps nécessaire pour les amener petit à petit vers l'autonomie qui leur permettra de trouver plus facilement un emploi par la suite.

Outre le développement des compétences de façon pratique et réaliste, cette formation les confronte à la réalité de terrain et représente ainsi une belle occasion de socialisation pour ces jeunes qui, en raison de leur handicap, sont très peu ouverts au monde extérieur.

Pouvez-vous nous détailler comment ont été ventilés les subsides liés à cette opération pilote ? D'autres expériences du même type existent-elles ou sont-elles envisagées à brève ou moyenne échéance à Bruxelles ?

Quel est le nombre de jeunes autistes qui pourront participer ou qui participent actuellement à cette expérience pilote ? A-t-elle nécessité l'engagement de personnel supplémentaire au sein de l'entreprise ?

Un suivi post-formation est-il prévu dans le cadre de cette expérience ? Je suppose que oui, puisque c'est le principe même de ce projet. Une coopération plus importante entre Bruxelles Formation et ce type d'entreprises soutenues dans le cadre du programma Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) est-il prévu à l'avenir pour prolonger ce genre d'initiative ? Le cas échéant, pourriez-vous nous la développer ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux pour son interpellation jointe.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Nous savons qu'il existe des méthodes d'éducation des enfants atteints d'autisme qui, appliquées depuis le plus jeune âge, permettent à l'enfant de se développer dans de bien meilleures conditions, de limiter sensiblement leur handicap et de leur assurer un meilleur avenir et une meilleure intégration dans la société. Ces méthodes doivent toutefois être appliquées dès la petite enfance et chaque année perdue a hélas un impact négatif sur les chances de développement optimal de l'enfant.

Ces méthodes, à savoir l'Analyse appliquée du comportement (ABA), le Système de communication par échange d'images (PECS), TEACCH ou encore MAKATON, sont connues et devraient être enseignées aux parents d'enfants atteints du trouble du spectre autistique (TSA) dès que le diagnostic est posé. Cette nécessité de former les parents est d'autant plus criante que les écoles adaptées pour les enfants atteints de TSA font cruellement défaut en Région bruxelloise, comme mes collègues viennent encore de le rappeler.

Une étude mondiale récente estime la prévalence du TSA à une naissance sur 161. Selon ce calcul, il y aurait donc 70.000 personnes atteintes en Belgique. Une autre étude européenne, plus alarmante, estime quant à elle la prévalence à une naissance sur 100.

Toutefois, en tenant compte de l'étude la plus optimiste et en sachant que ce n'est qu'une sous-estimation, si l'on rapporte cette proportion de 1 sur 161 à la population bruxelloise, on peut estimer que le nombre de personnes atteintes d'autisme à

Bruxelles est de 7.075. Et si l'on retient la proportion de 1 sur 100, 11.000 personnes seraient concernées.

Enfin, si l'on estime que 25% du chiffre le plus bas des 7.075 personnes ont moins de 18 ans, il y aurait 1.768 enfants bruxellois atteints de TSA. Malheureusement, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose que de 1.300 places dans des établissements scolarisés qu'elle subventionne. En Région bruxelloise, d'après vos chiffres, 1.115 élèves sont scolarisés dans huit centres de jour agréés et subventionnés par le service Phare. Or, si vous expliquez que 1.115 enfants étaient scolarisés, qu'en est-il des 653 enfants restants, d'après nos calculs à la baisse ?

Par ailleurs, selon les informations que vous nous avez fournies en mai et au 31 décembre 2015, 77 enfants en situation de grande dépendance, dont 30%, soit 22 enfants, présentant des troubles autistiques, n'avaient pas obtenu de solution satisfaisante à Bruxelles. Ce chiffre nous semble donc largement sous-estimé. Disposez-vous de chiffres actualisés pour la rentrée 2016 ? Qu'en est-il des enfants atteints d'autisme, mais n'étant pas en situation de grande dépendance ? Combien d'enfants dans cette situation n'ont-ils pas trouvé d'établissement adapté leur permettant d'être scolarisés ?

Des centaines d'enfants atteints d'autisme n'ont donc pas accès à un enseignement adapté. Leurs familles ne peuvent pas attendre que des écoles soient construites, cela malgré les efforts que vous déployez, Madame la ministre, depuis que vous êtes en charge de ce dossier. Il faut donc d'urgence faire des parents des formateurs et des éducateurs au développement de leur enfant.

Dans cette optique, à l'occasion d'une de mes interpellations, vous avez indiqué en mai dernier vouloir mettre l'accent sur la formation des parents. Grâce à une subvention allouée à l'asbl Inforautisme, vous souhaitiez mettre sur pied un cycle de formation en analyse appliquée du comportement. Votre souhait était, à l'époque, que cette formation commence en 2016. Avez-vous pu atteindre votre objectif ? Le cas échéant, combien de parents ont-ils participé à la formation ? Si ce n'est pas le cas, quelle en est la raison ?

D'autres formations sont-elles à l'ordre du jour ? Dans quels délais seront-elles accessibles et pour combien de parents ? Seront-elles gratuites pour les parents ? Dans l'immédiat, quelles autres solutions alternatives s'offrent-elles aux parents qui doivent faire face au manque de place dans les institutions et programmes spécialisés ?

Des partenariats avec des associations ou institutions dispensant déjà ce genre de formations sont-ils envisagés ? Le Centre de communication concrète propose par exemple des formations à destination des professionnels, mais également des parents. Malheureusement, les formations sont chères - de 99 à 111 euros par jour ! - et elles se donnent à Gand. Elles sont donc difficilement accessibles pour les familles bruxelloises. Dès lors, de telles formations seront-elles assurées directement par l'asbl Inforautisme, ou d'autres structures sont-elles amenées à participer à la formation des parents ? Comment s'est effectuée la sélection ?

Par ailleurs, je voudrais terminer cette intervention en rappelant que le 21 septembre dernier, des représentants du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) ont été reçus au parlement francophone, alors que l'on y traitait précisément de la question de l'autisme. Cette rencontre fut l'occasion pour les représentants de ce groupe d'action de pointer certaines incohérences existant entre le nouveau Plan autisme et les réalités et besoins de terrain.

En effet, un message tout à fait pragmatique a été transmis très clairement : ce plan ne référence pas les bonnes pratiques nationales et internationales. Je cite un extrait du procès-verbal du GAMP de cette réunion : « Les personnes autistes en Belgique ne sont pas plus différentes qu'ailleurs. Nous avons des études payées par l'État fédéral, le Conseil supérieur de la santé, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) qui indiquent les bonnes pratiques pour l'accompagnement des personnes avec autisme de 0 à 6 ans et de 6 à 20 ans. Nous sommes choqués de ne pas voir ces références dans le Plan autisme. Pourquoi ? En réalité, on remarque bien que le Plan autisme reste encore accroché aux anciennes conceptions de l'autisme. Les structures existantes n'évoluent pas avec le temps et ne tiennent pas compte des bonnes pratiques internationales et nationales. »

Le GAMP est un acteur reconnu en matière de handicap. Il n'a pourtant pas été contacté dans le cadre de ce Plan autisme, sinon de manière périphérique. Les conséquences du sitting chez le ministre Prévot - organisé par une cinquantaine de mamans - sont quasiment inexistantes.

Des recommandations ont été émises au comité de concertation pour l'enseignement. Là aussi, le GAMP constate qu'elles n'ont pas été reprises dans le plan. Mme Cinzia Agoni a expliqué devant les parlementaires que le GAMP n'avait pas envie d'un groupe de travail. Ce qu'il faut, ce sont des auditions parlementaires.

J'ai d'ailleurs introduit aujourd'hui même une demande en ce sens auprès de la présidente de la commission des Affaires sociales. Ainsi, ces auditions se feront de manière officielle et seront référencées dans les procès-verbaux et les documents du parlement.

Comment la Commission communautaire française va-t-elle pouvoir intégrer ces remarques, qui me semblent être de bon sens ? Lors de cette réunion, les bonnes pratiques en Flandre ont été évoquées. On n'y subsidie que les pratiques dont les résultats ont été validés scientifiquement et qui sont recommandées dans le cas particulier de personnes atteintes d'autisme.

Ce sont des critiques assez sévères - malheureusement - et qui mettent le doigt sur une manière de procéder dans le traitement des patients qui ne conviendrait plus. Pourquoi ce nouveau Plan autisme, qui bénéficie du soutien de la Commission communautaire française, semble-t-il tellement en porte-à-faux sur cette question ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente. - Madame Rousseau, lors de la rencontre avec le GAMP, puis formellement lors de la réunion de notre Bureau élargi, l'ensemble des groupes politiques a décidé conjointement d'essayer d'organiser ces auditions avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement wallon.

Pour éviter que chacun ne tire la couverture à soi, nous nous sommes mis d'accord pour demander aux présidents des deux parlements concernés, bien entendu avec l'accord des présidents des commissions, d'organiser ces auditions conjointement. Je l'ai dit à M. Van Goidsenhoven et Mme Dufourny.

Nous avons bien compris les remarques très intéressantes du GAMP et nous souhaiterions pouvoir organiser ces auditions conjointes dans un délai assez court. J'insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une décision conjointe de l'ensemble des groupes.

Mme Jacqueline Rousseau (MR). - N'étant pas au Bureau élargi, je l'ignorais, mais je suis ravie de l'apprendre. Il s'agit

d'une très bonne initiative. Si ce genre d'auditions est organisé conjointement avec la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, des documents parlementaires officiels seront-ils publiés ?

Mme la présidente.- Une commission produit toujours des documents officiels et c'est bien pour cette raison que nous avons demandé à tenir ces auditions en commission.

Vous n'étiez pas présente à la réunion du Bureau élargi, mais vous étiez là quand nous avons rencontré le GAMP. Nous aurions pu également envisager un Jeudi de l'hémicycle, une conférence, etc, mais nous nous sommes accordés sur le fait qu'une commission était nécessaire pour disposer de rapports et de documents parlementaires.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- C'est parfait !

Mme la présidente.- Je tiens à insister sur le fait que tous les groupes politiques ont la volonté de donner suite à la rencontre qui s'est déroulée lors de la rentrée parlementaire.

Mme la présidente.- La parole est à M. Kompany.

M. Pierre Kompany (cdH).- Je tiens à saluer la création et la mise en œuvre du Plan autisme. En effet, les différents ministres de la Santé, de l'Action sociale, de l'Éducation et de l'Enfance et du Handicap de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont coordonnés avec l'ensemble des secteurs liés à l'autisme afin de mettre en place une politique commune.

L'objectif est de permettre une individualisation du soutien à la personne et une inclusion dans la société. Il est vrai que le Plan autisme peut être sujet à des critiques. Cependant, il a le mérite d'exister, peut encore évoluer et constitue une première étape importante et indispensable dans la reconnaissance de l'autisme.

Il y a quelques semaines, les différents députés bruxellois ont rencontré le GAMP. Au cours de cet échange, l'idée d'organiser une commission conjointe avec la Région wallonne et la Région bruxelloise a été soulevée. Celle-ci est-elle déjà planifiée ?

Mme la présidente.- Si je peux me permettre, je viens de dire que j'ai soumis au Bureau élargi la proposition d'organiser une commission conjointe avec les deux autres parlements.

La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Merci d'avoir recadré les choses. Madame Rousseaux, même si vous n'étiez pas présente à la rencontre, mais bien M. Maron...

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je crois que c'est la seule que j'aie ratée depuis des années !

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Mais je ne vous en fais pas grief ! Simplement, je rappelle qu'effectivement, tous les groupes ont pris une décision et que la présidente a donc pris des mesures.

Je voudrais poser quelques questions complémentaires, principalement sur le Plan transversal autisme, puisque c'est l'objet principal de ces interpellations. J'aimerais en savoir un peu plus sur l'échéancier. Peut-on déjà avoir un calendrier au niveau bruxellois ? Une évaluation régulière du plan est-elle prévue ? Si oui, sous quelle forme et avec quelle périodicité ?

On a évoqué dans la presse un budget de 38 millions d'euros pour le Plan autisme au niveau bruxellois. Dans le cas d'une programmation pluriannuelle, 18 millions d'euros sont prévus pour l'amélioration des infrastructures de patients de grande

dépendance et 7,5 millions d'euros de frais de fonctionnement. S'agit-il de budgets nouveaux ou de budgets existants, déjà intégrés dans le Plan autisme ?

Quoi qu'il en soit, nous disposerons bientôt du budget et, si nous n'avons pas la réponse aujourd'hui, nous reviendrons sur la question. J'imagine que ce budget va se répartir sur plusieurs années. D'autres mesures sont-elles prévues dans le reste du budget ?

Les deux très bonnes études sur l'autisme du KCE et du Conseil supérieur de la santé relèvent un certain nombre de bonnes pratiques. Or, le Plan autisme ne fait pas référence à ces bonnes pratiques, qui figurent dans les guides du KCE et du Conseil supérieur de la santé. On se demande donc pourquoi on ne s'en est pas inspiré.

Le Plan autisme serait sorti sans le niveau fédéral, qui mettait trop de temps à s'asseoir autour de la table. Nous avons déjà entendu cela pour d'autres dossiers. Or, certaines mesures qui sont liées à ces questions, comme le remboursement de certains soins ou thérapies, ou de la logopédie, sont du ressort du niveau fédéral. Pour combler ce manque de concertation, une conférence interministérielle incluant le niveau fédéral a-t-elle été convoquée depuis la sortie du plan en avril dernier ? Sinon, cela sera-t-il traité au sein de la conférence interministérielle de la santé ?

Un axe n'a pas été évoqué. Le niveau sportif fait partie des axes communs du plan. La création d'une plate-forme en collaboration avec le ministre des Sports, la fédération Multisports adaptés, la ligue Handisport et la Direction générale du sport, pour avoir une meilleure lisibilité de l'offre de service a été évoquée. Cette plate-forme est-elle en gestation ou existe-t-elle déjà ?

Mme Céline Fremault, ministre.- À propos de l'autisme ou du handicap en général ?

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Dans les axes communs du plan.

Mme Céline Fremault, ministre.- D'accord. Je pensais que nous allions nous concentrer sur la question du manque de places. Mais en fait vous parlez de tout le domaine du handicap.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Si vous n'avez pas les réponses ici, je reviendrai sur le sujet. D'autres personnes ont posé des questions en dehors du strict sujet des interpellations. Ce n'est pas grave. Je les reposerai.

Parmi les axes développés par le plan, il y a les initiatives de répit. Les places de répit augmentent, et c'est une bonne chose, même si c'est loin d'être suffisant. Il avait été annoncé à ce sujet que l'Observatoire de la personne handicapée finaliserait pour 2016 une étude sur les solutions de répit. Pourriez-vous en dire un mot ? Sinon, je redéposerai une interpellation à ce sujet.

Des auditions ont été prévues. Est revenue sur la table lors des rencontres la question des formations en analyse appliquée du comportement (ABA) et en Système de communication par échange d'images PECS. Des méthodes, notamment canadiennes, pour l'ABA, qui améliorent les comportements et la communication, ont été évoquées. Cette question sera certainement abordée lors des auditions auxquelles nous assisterons très prochainement avec les autres assemblées.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI).- La deuxième partie de l'interpellation de Mme Susskind, que je remercie d'avoir inscrit ce débat à notre ordre du jour, porte sur la mise en œuvre du Plan autisme. Certains collègues ont fait référence à notre rencontre avec le GAMP.

Il s'agit tout d'abord de saluer la mise en place de ce Plan transversal autisme. Il n'est pas fréquent que l'on parvienne, y compris en Belgique francophone, à mettre quatre ministres autour de la table pour décider d'un plan d'action commun. Je veux donc reconnaître cette avancée et cette réalisation.

Cependant, la rencontre avec le GAMP a mis en évidence quelques interrogations légitimes à propos de ce plan. Les remarques émises par cette association de parents qui déclarent se battre non plus pour leurs enfants mais pour les suivants - ce qui est tout à leur honneur - portent sur un certain manque de concertation lors de la définition du Plan autisme. Sans doute pourrez-vous nous décrire la concertation qui a eu lieu.

Dans le Plan autisme étaient pointées également la non-référence aux bonnes pratiques, ainsi qu'une approche sans doute trop psychanalytique de l'autisme. J'ai été très interpellé en entendant le témoignage de ce parent qui expliquait qu'aujourd'hui, bien que francophone bruxellois, il préférerait inscrire son enfant dans les structures néerlandophones, afin que ce dernier puisse bénéficier d'un meilleur suivi. Ceci fait écho à une autre affaire, plus médiatisée, du joueur de football Laurent Ciman, qui a préféré s'expatrier au Canada pour faire suivre son enfant.

(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)

Des parents francophones se plaignent donc de devoir s'expatrier pour recevoir le meilleur encadrement pour leurs enfants. L'élément positif est que tous les partis souhaitent créer une commission conjointe et que trois parlements décident de travailler de manière concertée à l'élaboration dudit plan.

Mes questions porteront sur la mise en œuvre du Plan autisme annoncé en avril dernier. Quel est le calendrier fixé pour sa réalisation ? Où en est l'état des lieux de la question ? Quelles seront les premières mesures concrètes en termes d'information et de sensibilisation ? Quels seront les projets financés sur le budget de 18 millions d'euros destiné aux infrastructures ? L'apport de l'opération Cap 48 et les donations privées participent à la réussite de nos politiques. Qu'en pensez-vous ?

Enfin, où en sont vos concertations avec l'échelon fédéral et quelle sera l'implication de ce dernier dans le Plan autisme ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Étant donné qu'elle n'a pu obtenir une réponse pertinente de la part des autorités publiques par rapport aux besoins de son enfant en situation de crise, la famille qui a intenté une action en justice se trouve dans un grand désarroi. Cela me renvoie à la problématique des familles qui doivent faire face à l'angoisse d'un double diagnostic.

Pour rappel, le Conseil supérieur de la santé a publié une étude qui a fait l'objet d'une journée de présentation, il y a un an précisément. Celle-ci rappelait qu'un tiers des personnes en situation de handicap mental développe, à un moment donné, une situation de crise qui nécessite une prise en charge thérapeutique particulière. Parallèlement au problème du handicap mental, il faut en effet tenir compte, chez ces

personnes, d'une phase de décompensation. Celle-ci est due à l'émergence d'une pathologie mentale liée à des déficits de communication, de gestion des pulsions et des émotions.

Chaque personne atteinte développe un comportement qui lui est propre et qui nécessite une approche thérapeutique particulière.

Pour rappel, il y a, en Belgique, un défaut de prise en charge hospitalière. Il n'existe aucune prise en charge hospitalière digne de ce nom à Bruxelles ! Pourtant, il y a des institutions offrant ce type de services en Flandre et il existe également celle de Manage en Wallonie. Cap 48 a d'ailleurs mis l'accent sur cette problématique en dédiant une partie de ses budgets au financement de l'asbl Héliotropes, qui prend en charge ces personnes en situation de double diagnostic.

Or, on apprend aujourd'hui que le budget de plus de trois millions d'euros libéré il y a un an par la ministre Maggie De Block sera affecté principalement aux équipes mobiles d'intervention. C'est, en soi, une réponse intéressante, mais qui n'est pas suffisante. Notre déclaration de politique générale en témoigne, puisque nous y avons plaidé pour l'ouverture, en Région bruxelloise, d'une unité hospitalière qui s'intègre dans le continuum de la prise en charge de la personne en situation de handicap mental.

Aujourd'hui, il appert que le financement fédéral ne suivrait pas. C'est là un problème majeur et j'en appelle donc aux ministres de l'Aide aux personnes handicapées et de la Santé pour qu'ils inscrivent rapidement cette question à l'ordre du jour de la commission interministérielle (CIM) santé handicap. J'ignore d'ailleurs s'il existe une telle CIM, car nous sommes victimes d'un cloisonnement systématique qui place la santé d'un côté et le handicap de l'autre, empêchant ainsi l'émergence de solutions intelligentes en la matière. Donc, il faut avancer sur ce plan.

Il me revient aussi que le secteur associatif, qui est au courant de l'absence de volonté du gouvernement fédéral d'assurer le financement des unités hospitalières à Bruxelles, rechercherait une autre solution. Celle-ci consisterait à examiner les possibilités de financement émanant de la Commission communautaire commune ou de la Commission communautaire française, afin de rétribuer du personnel dont le statut resterait à déterminer, mais qui pourrait épauler les équipes médicales.

Prenons garde, car ce scénario transgresse les principes fondamentaux qui veulent que l'ensemble du financement hospitalier relève du pouvoir fédéral. Il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral se dédouane de cette obligation et que nous soyons alors confrontés à une situation de fait qui nous ferait lentement entrer dans une logique de délégation aux entités fédérées. Cela signifierait le détricotage de la solidarité qui existe encore au niveau fédéral.

Madame la ministre, je plaide pour que vous mettiez sur la table d'une CIM handicap, ou d'une CIM handicap santé si c'est possible, cette question du financement d'une unité de double diagnostic, parce qu'elle complète précisément le plan transversal que vous avez développé avec vos collègues. C'est l'une des réponses existantes dans le cadre de cette problématique.

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme la présidente.- Avant de vous passer la parole, Madame la ministre, je saisis l'occasion de ce débat et de la présence du GAMP pour dire que le Bureau élargi a pris la sage décision d'organiser des commissions conjointes, et de surcroît, des commissions spécifiques aux bonnes pratiques.

Nous avons été très intéressés par les explications du GAMP au sujet de l'approche psychanalytique qui, au fond, n'est pas modernisée aujourd'hui par rapport à une approche comportementale. Votre cabinet était également présent.

Le Bureau élargi, tous partis confondus, a décidé de ne pas faire de grandes auditions sur l'application du Plan autisme, mais au contraire de le traiter assez rapidement, car nous avons tous été très marqués par les explications données.

En tout cas, une demande en ce sens a été formulée aux autres parlements.

La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous remercie pour vos diverses interpellations et interventions relatives à l'autisme en Région bruxelloise. Avant de dresser l'état des lieux global de la situation, je rappelle qu'en 2004, alors que j'étais jeune parlementaire au sein de cette assemblée, l'autisme venait d'être reconnu comme un handicap. Avec le recul, c'est quelque chose d'extrêmement interpellant. Mme Agoni, ici présente, en conviendra.

Cette petite parenthèse a le mérite de poser le cadre relatif à la question générale de l'autisme. Cela fait seulement douze ans que l'on considère l'autisme comme un handicap !

Madame Susskind, vous m'interrogez tout d'abord sur ma connaissance d'une situation particulière évoquée dans un reportage de la RTBF et d'un article de la Libre au début de septembre. Je vous puis assurer que nous suivons l'ensemble des cas qui peuvent survenir à Bruxelles. La situation de ce jeune m'est effectivement connue, puisqu'il est suivi par un service d'accompagnement agréé par le service Phare. Nous recevons en outre régulièrement des parents au cabinet.

Selon les dernières nouvelles, la situation de ce jeune est stabilisée et une solution définitive est prévue pour fin octobre. Vous m'excuserez de ne pas en dire plus, pour des raisons de respect de la vie privée de cette famille. Je remercie cependant tous les services de la santé et du handicap qui ont travaillé et travaillent encore pour améliorer la vie des familles. En cas de crise, des réunions d'urgence se tiennent à mon cabinet et je puis vous assurer que tout le monde se décarcasse et donnent plus que ce qui est « demandé » théoriquement.

C'est une prise en charge parfois extrêmement compliquée. Tous les services compétents mettent toute une série de moyens en œuvre pour essayer de trouver les solutions les plus adéquates, avec évidemment toute la question des contraintes liées à la répartition des compétences. Je vais vous donner maintenant toute une série d'indications globales.

On cite le nombre de 1.300 places pour les enfants en institutions spécialisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur une prévalence de 11.000 enfants autistes. Il doit s'agir du nombre d'enfants autistes en classe dans les écoles spécialisées.

Madame Rousseaux, dans votre interpellation, vous vous basez sur la prévalence pour établir une évaluation approximative du nombre d'enfants autistes et ensuite rapporter ce résultat au nombre de places. La très grande différence entre les nombres cités dans les interpellations et le nombre de places en centre pour le service Phare s'explique par une distinction entre la notion de prévalence (1 enfant sur 161) et le nombre de jeunes en grande dépendance, incapables de vivre dans un milieu ordinaire.

La volonté du gouvernement est d'ailleurs de favoriser, dans la ligne des recommandations internationales, le maintien en

milieu ordinaire, plutôt que le placement en institutions spécialisées.

La proportion des personnes ayant une déficience intellectuelle est de l'ordre de 50% pour l'ensemble du spectre autistique. La plupart des enfants, avec ou sans déficience mentale, vivent en famille et suivent les cours dans une école. Un certain nombre d'enfants avec de faibles troubles autistiques sont d'ailleurs inconnus du service Phare, soit parce qu'aucune demande n'a été introduite, soit simplement parce que la condition d'un retard mental de 20% n'est pas rencontrée.

Cette non-reconnaissance est sensible pour les plus jeunes enfants, dont le diagnostic est encore incertain, d'où la nécessité d'avoir un diagnostic le plus précoce possible. Il est aussi important d'aider les proches, sans non plus trop vite s'obliger à une reconnaissance préalable.

Les enfants sans déficience intellectuelle sont appelés à suivre l'enseignement ordinaire. Ils suivent donc les cours avec ou sans support en intégration scolaire.

Pour les enfants dont le quotient intellectuel est inférieur à 55, il est prévu, en Fédération Wallonie-Bruxelles, une possibilité d'enseignement spécialisé de type 2. À cet égard, je dois signaler la création, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la nouvelle école Astronautes, rue du Trône à Ixelles, pour environ 60 enfants de ce type, en maternelle et primaire.

Les locaux de la rue du Trône devraient accueillir les enfants avant la fin de l'année, pour une ouverture en janvier prochain. Ils sont hébergés pour l'instant à Forest. Avec cette initiative, ma collègue Mme Schyns me confirme que, pour la Région bruxelloise, toutes les demandes d'inscription en primaire pour enfants autistes ont pu être satisfaites. Il reste cependant des enfants en liste d'attente en classe de maternelle.

Pour la première fois, deux classes de maternelle ont été ouvertes à l'institut Decroly à Uccle. Mon homologue de l'enseignement soutient les ouvertures de classes spécialisées au sein des écoles ordinaires. C'est aussi un moyen de renforcer le caractère inclusif de l'enseignement.

Le 5 septembre, je me suis rendue dans cette école à Uccle. Il était émouvant de voir des parents accompagner leur très jeune enfant pour une rentrée scolaire « normale », comme tous les autres. Pour les enfants suivant l'enseignement, il faut casser le mythe des centaines d'enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement adapté. Tous ces points peuvent faire l'objet de questions plus spécifiques à la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour le service Phare, il y a pour l'ensemble des mineurs, tous handicaps confondus, 5 centres de jours pour 143 places. Ces places sont réservées aux enfants qui ne peuvent, en raison de leur handicap, suivre un enseignement ordinaire ou spécialisé. Deux centres - le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB) et CREB Solidaritas - sont destinés à des enfants avec déficience mentale sévère ou profonde, avec handicap associé ou polyhandicap.

Le centre Arnaud Fraiteur est destiné aux enfants avec déficiences motrices : troubles moteurs, paralysie cérébrale, poliomyélite, spina-bifida ou myopathie.

Le centre Grandir cible les enfants avec des troubles de comportement, psychotiques, névrotiques ou avec des troubles autistiques.

Enfin, le nouveau centre de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA), est agréé pour 25 places à mon initiative

depuis le 1er septembre 2016, pour des enfants avec trouble de la vue ou de l'ouïe, ayant des troubles associés.

Si je m'en tiens aux chiffres de l'Interface des situations prioritaires, il y avait à Bruxelles 77 enfants sur la liste de grande dépendance au 31 décembre 2015. Quelque 48% de ces enfants étaient sans aucune solution et les autres avec une solution dite insatisfaisante ou précaire. Parmi ceux sans solution, 22% souffrent de troubles autistiques et 67 % de polyhandicap ou de multihandicap.

En termes de besoin de prise en charge complète, les conclusions font apparaître que ce sont les enfants polyhandicapés et multihandicapés qui se trouvent les plus défavorisés en termes de solution d'accueil. Les enfants autistes se trouvent majoritairement dans des solutions d'accueil précaires, avec un risque d'exclusion. Cela entraîne les situations que nous avons décrites ici. Selon les chiffres actualisés au 15 septembre 2016, l'interface des situations prioritaires recense 49 jeunes mineurs autistes et/ou à double diagnostic, dont les besoins identifiés sont les suivants :

- 18 ont une école, mais nécessitent un support aux situations critiques, vu leurs importants troubles du comportement ;
- 6 ont une solution inadaptée : 3 pour des raisons géographiques (Wallonie) et 3 en psychiatrie ;
- 3 ont une réponse partielle, c'est-à-dire qu'ils ont une école, mais restent en attente de toute une série d'autres supports ;
- 6 ont une solution satisfaisante, mais demandent du répit supplémentaire ;
- 8 sont en fin de prise en charge ;
- 8 sont au domicile sans solution.

Voilà le détail : 24 de ces 49 jeunes sont en demande de répit, qu'ils soient ou non scolarisés. Ainsi, l'Interface des situations prioritaires conclut par une estimation : au 15 septembre 2016, il y aurait à Bruxelles entre 10 et 15 jeunes en situation de danger.

La complexité de la situation se révèle au carrefour de différentes compétences. Ainsi, les secteurs de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et de la santé se mêlent. De même, les niveaux fédéral et régional sont impliqués. Évoquons aussi les hôpitaux psychiatriques, l'aide aux personnes en situation de handicap, les CPAS et la multitude des entités régionales.

Pour ces jeunes, il importe évidemment de créer des places supplémentaires. Dans ce cadre, avec l'intervention de services d'accompagnement tels que l'asbl SUSA et l'Interface des situations prioritaires, il convient de trouver les solutions les mieux adaptées, tout en ayant la vision la plus large possible.

Madame Geraets, vous m'interrogez sur le fichier opérationnel mentionné comme action commune du plan transversal. S'agissant des jeunes qui fréquentent les milieux scolaires, le questionnaire a été envoyé à tous les services d'accompagnement, les centres de revalidation et les écoles. À ce sujet, je vous renvoie aux chiffres, ainsi qu'à l'interpellation récente de Mme Huytebroeck. Les administrations sont d'ailleurs venues en septembre afin de définir la manière de collationner toutes les données qu'elles avaient mises sur la table. Qu'il soit question d'enseignement ou de handicap, le fil conducteur demeurerait le respect de la vie privée. Le travail est en cours.

Pour les adultes, particulièrement ceux en situation de grande dépendance, il faut pouvoir croiser, de la manière la plus souple possible, les besoins identifiés et l'offre proposée. Pour les besoins des plus dépendants, nous connaissons la situation via l'Interface des situations prioritaires. Au 31 décembre 2015, elle fait apparaître 246 personnes sur la liste des demandes d'aide.

Les conclusions sont les suivantes :

- la majorité des adultes sans solution sont polyhandicapés et présentent une cérébrolésion et/ou un double diagnostic ;
- les situations d'accueil partiel concernent majoritairement les personnes cérébrolésées ;
- les adultes en situation inadaptée sont principalement les personnes présentant une cérébrolésion ou un double diagnostic.

Nous allons affiner la connaissance de ces besoins. En effet, une circulaire est en cours de préparation avec l'administration afin de collecter et de croiser les demandes reçues dans les centres au moyen d'un formulaire électronique. Elle devrait être envoyée dans les semaines qui viennent, et en tout cas en novembre 2016.

Quant à l'offre proposée par les centres, le nombre de places disponibles dans les centres est suivi avec attention par le service Phare. Pour les centres d'hébergement pour adultes, il était à Bruxelles de 534 places, dont 408 pour la Commission communautaire française et le solde pour la Commission communautaire commune. Les chiffres sont tous disponibles sur le site web de Phare.

Lors du dernier relevé effectué en juin 2016, le nombre de places libres, et donc disponibles, pour les centres de la Commission communautaire française, était inférieur à 2 % de ce total. Ces places étaient situées principalement dans les centres nouvellement agréés, qui accueillent les personnes au fur et à mesure, pour des raisons pédagogiques évidentes.

Madame Geraets, j'aimerais réagir à votre affirmation selon laquelle « beaucoup de places sont occupées par des personnes qui ne devraient pas s'y trouver ». Je trouve, à titre personnel, que la formulation de ce type de remarque est très dangereuse, car il s'agit d'un a priori souvent non vérifié sur le terrain. Dans la grande majorité des centres, les personnes accueillies ont un besoin de prise en charge effective. Mes visites sur le terrain, et encore il y a quinze jours à Hama 1 pour les 50 ans du centre, m'ont convaincue de la cohérence générale des projets pédagogiques.

Cela dit, ma volonté est d'encourager les centres à accueillir aussi les plus dépendants, à organiser les subventions en ce sens et à autonomiser un maximum de personnes.

En termes d'inclusion, signalons aussi le travail opéré dans le domaine du logement et du logement accompagné. Cinq services d'accompagnement sont agréés pour cette mission par la Commission communautaire française. Ils se chargent de sept personnes. Six services d'accompagnement accompagné existent à la Commission communautaire commune, pour 83 personnes. Dans le même registre, trois centres de services d'aide à la vie journalière existent pour 48 logements.

Le manque de places est une question générale, qui ne concerne pas uniquement Bruxelles. Je m'efforce, depuis ma prise de fonction, de soutenir l'ouverture et le fonctionnement de nouveaux centres. Ce sont 100 places qui ont ainsi été créées en moins de deux ans. Au niveau des structures

importantes, il y a le centre Hoppa, avec 25 places fois deux, le centre de jour Farra Méridien avec 33 places ou encore la Maison Villa Pilifs et ses vingt places, auxquels on peut ajouter la Coupole de l'autisme qui vient d'ouvrir.

Parmi les projets de logements inclusifs, on trouve les Maisons des Pilotis, avec dix places, La Lune pour rêver, avec six places, My Wish et ses cinq places, Pas à pas et ses neuf places, Beiti, avec vingt places, ou encore douze places à Anderlecht. Afin de poursuivre ces efforts, je m'étais engagée à mettre en place un plan pluriannuel d'investissement, lequel a été adopté, pour 25 millions d'euros, en avril 2016. Il a déjà été activé à travers l'ouverture, le 1er septembre dernier, de 25 places à l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA).

En 2017, plusieurs structures devraient encore voir le jour, dont, en Commission communautaire commune, la boulangerie Artos à Woluwe pour quinze personnes et une maison d'hébergement à Jette, la Maison bleue, pour vingt personnes.

Par ailleurs, le Plan transversal autisme contient plusieurs propositions au croisement de diverses politiques. Le projet Support à l'intégration personnalisée pour adolescent avec autisme (Sinpa) bénéficie d'un subside annuel de 160.000 euros, qui permet d'apporter un accompagnement intensif. Ce projet lie l'école d'enseignement secondaire spécialisé Ados Pilifs et SUSA-Bruxelles.

Mme Emmerly a évoqué « Au travail », un projet récent cofinancé par Cap 48 à hauteur de 127.000 euros. Face au peu d'offres de stages et d'emploi pour un public de jeunes autistes - en l'occurrence Ados Pilifs et Les Quatre vents -, l'asbl Nos Pilifs a décidé de développer un projet de formation et de mise à l'emploi de jeunes autistes au travers une activité de multiplication de plantes indigènes. Cinq jeunes de l'école Ados Pilifs sont entrés dans le projet, inauguré fin-août, début septembre. Depuis le printemps dernier, ils sont en immersion trois jours par semaine à la ferme Nos Pilifs. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une séquence dans le reportage de Cap 48 dimanche soir.

J'ai eu l'occasion de partager un moment avec des adolescents souffrant de troubles autistiques très variables et communiquant de diverses manières. Ce fut un moment très intéressant pour moi, et un dialogue extrêmement enrichissant avec chacun d'entre eux.

Madame Emmerly, il n'y a pas de partenariat prévu entre Bruxelles Formation et la ferme Nos Pilifs. Le partenariat est organisé entre Ados Pilifs et la ferme. En revanche, le service Phare coopère bel et bien avec Bruxelles Formation. Ces coopérations s'articulent autour du décret inclusion et de l'article 40 du contrat de gestion de Bruxelles Formation, qui prévoit que cette institution assure la gestion de la compétence de formation professionnelle à travers un comité d'accompagnement réunissant Phare, Bruxelles Formation et les ministres.

Un projet pilote, cofinancé par le Fonds social européen (FSE) et piloté par Phare, a aussi permis l'accompagnement des personnes handicapées en formation via une coopération entre Bruxelles Formation Tremplin et le service Phare. Trois services d'accompagnement participent au projet en question. En 2015, 36 personnes ont été reçues par les services d'accompagnement. Sur ces 36 personnes, 14 ont été préparées pour passer les tests de sélection des modules de remise à niveau. Onze personnes suivent la remise à niveau chez Bruxelles Formation Tremplin et 4 personnes sont en formation qualifiante. Parmi celles qui n'ont pas poursuivi en formation qualifiante, 3 personnes ont été réorientées vers une série d'autres opérateurs, dont les entreprises de travail adapté (ETA).

Il est donc tout à fait possible, pour les jeunes autistes ayant bénéficié du projet pilote à la ferme Nos Pilifs mais qui n'ont pas obtenu le contrat d'adaptation professionnelle, de demander un accompagnement spécifique au service Phare pour bénéficier d'un accompagnement individualisé vers la formation professionnelle.

J'en arrive à la question portant sur la formation des parents. Il me semble important de tenir compte, non seulement des parents, mais aussi de l'ensemble de la famille, à laquelle je suis toujours très attentive. Pour les parents, le quotidien est certes particulièrement lourd, mais il l'est aussi pour les frères et sœurs. C'est tout le sens du travail que nous réalisons maintenant. J'y reviendrai avec la prochaine question, portant sur les aidants proches.

Nous avons notamment subsidié l'association de jeunes Fratria. Bref, j'apprécie une approche centrée sur toute de la famille, elle est concernée, dans son ensemble, par la question du handicap.

Il existe aussi la plate-forme Annonce handicap, qui édite des brochures, sans oublier des sites internet, et même un site exclusivement dédié à l'autisme : « Participe ».

Certaines formations sont organisées par des associations de parents, comme l'Association de parents pour l'épanouissement des personnes avec autisme (Apepa), Inforautisme ou d'autres asbl, ce qui est remarquable.

Inforautisme m'informe qu'un dossier a été introduit auprès de Phare, ce que je le lui avais conseillé, afin de financer une formation ABA et une formation PECS. D'autres formations ont également été organisées avec des financements de fondations privées, ce qui est très bien également. Nous examinerons évidemment le dossier introduit dans les jours à venir.

Je voudrais à présent évoquer brièvement la question du Canada. Je m'y suis rendue en juin dernier, notamment afin de rencontrer Autisme Montréal. Laurent Ciman, quand il est parti, a expliqué que sa fille avait pu bénéficier d'un accompagnement particulier. J'ai proposé au secteur associatif de mener une mission exploratoire au Canada à ce propos.

Il faut bien se rendre compte qu'il existe une série d'approches très différentes. Le Canada est influencé par une approche nord-américaine de l'autisme. Cette approche est différente et basée notamment sur des méthodes comme ABA et PECS. Il faut toutefois reconnaître que les moyens financiers sont tout à fait différents. Je n'en dirai pas plus, car je veux que le secteur associatif se rende sur place pour rencontrer les structures et revienne vers moi avec toute une série d'enseignements.

J'ai aujourd'hui pu forger mon opinion sur la question. S'il y a en la matière toute une série d'avancées, la question des moyens personnels dont on peut disposer reste plus que jamais posée.

L'étude de répit est terminée, Madame Huytebroeck. Elle sera présentée en janvier 2017 lors d'un Jeudi de l'hémicycle.

Concernant le handicap et le sport, je n'ai pas tous les chiffres ici, mais je puis vous confirmer qu'un subside est accordé à Paralympic. J'étais présente samedi à l'École royale militaire pour rencontrer les athlètes et les personnes qui ont participé à ce projet. Citons également le projet Handisport, lancé en 2016. Cinquante mille euros ont profité à toute série d'associations actives en matière de handicap, qui n'avaient jamais été subsidiées auparavant. Certaines d'entre elles, comme Hockey Together, travaillent d'ailleurs sur la question de l'autisme.

En ce qui concerne la concertation, le plan est passé au Conseil consultatif de la santé et de l'aide aux personnes, et une table ronde s'est tenue. Je ne peux donc pas considérer que mon cabinet ait manqué de dialogue et de concertation. En effet, au regard du rythme des visites de terrain que nous opérons chaque semaine, je constate que nous sommes plus qu'au contact du secteur. Je tiens à avoir un lien permanent avec ce dernier, ce qui me semble bien normal.

En ce qui concerne le double diagnostic, Monsieur du Bus de Warnaffe, un rendez-vous a eu lieu cette semaine dans le cadre du projet Maya, qui bénéficie d'un subventionnement de 80.000 euros. Nous sommes toujours en attente de nouvelles du niveau fédéral et je pense que nous devons reprendre notre bâton de pèlerin pour aller rencontrer Mme De Block. Il y a urgence dans ce dossier. Certes, il ne concerne pas tous les enfants et jeunes adultes, mais il nécessite une réponse qui n'existe pas aujourd'hui.

Le niveau fédéral doit également intervenir dans ce domaine de l'autisme mais, pour l'instant, il est le grand absent. Les entités fédérées n'en feront certainement jamais assez, car cette problématique nécessite légitimement beaucoup de moyens. Le niveau fédéral doit cependant également assumer sa part de l'effort et je trouve extrêmement triste et dommageable qu'il ne le fasse pas.

J'ai augmenté la part de financement bruxelloise dans Cap 48 depuis mon entrée en fonction. Elle est passée à 150.000 euros de parts des pouvoirs publics, ce qui signifie que le financement de Cap 48 double et atteint 300.000 euros. Nous avons demandé que plus d'un tiers du budget soit consacré spécifiquement à des projets liés à l'autisme.

Je n'ai probablement pas répondu à toutes vos questions. Il faudrait pour cela un débat encore plus long. Sachez cependant que cette thématique me touche particulièrement, de par l'historique que je vous ai donné - de 2004 à 2016 -, de par toute une série de situations, et parce qu'elle concerne des êtres magnifiques, qui sont parfois dans une situation de précarisation qui ne devrait pas exister aujourd'hui.

Sachez que je m'emploie tous les jours à essayer de faire en sorte que le quotidien soit meilleur que celui d'aujourd'hui. Il faudra cependant encore mettre beaucoup d'énergie dans ce combat-là, au niveau politique également.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes cdH et DéFI)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS)- Je vous remercie pour ces explications détaillées, mais aussi pour la sensibilité dont vous témoignez par rapport à cette question si douloureuse pour tellement de familles.

Nous ne manquerons pas, avec vous et avec les associations qui travaillent sur cette question, d'essayer de faire avancer les choses pour un mieux dans un avenir le plus proche possible.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !)- Nous resterons attentifs à l'élaboration de l'état des lieux.

S'agissant des personnes handicapées qui ne sont pas acceptées dans les centres, le commissaire aux droits de l'homme évoquait un risque d'effet pervers : « Nombre de personnes handicapées essuieraient des refus de la part d'institutions en raison de problèmes de comportement, de la nécessité d'un traitement lourd ou de manques de ressources financières. Par conséquent, les personnes handicapées qui

ont le plus besoin d'une prise en charge urgente n'ont souvent pas accès aux institutions, comme l'a déploré le Comité européen des droits sociaux dans une décision de 2013. Le comité a conclu à la violation, par la Belgique, de plusieurs dispositions de la Charte sociale européenne du fait que l'État belge ne crée pas de centres d'accueil et d'hébergement en nombre suffisant. ».

Mme la présidente.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS)- Je voudrais d'abord remercier la ministre pour sa réponse extrêmement complète et son implication dans ce dossier.

Je voudrais lui dire aussi qu'il est vrai que les stages d'aujourd'hui sont sans doute les emplois de demain, encore plus pour des personnes plus fragilisées. Il en va donc de la socialisation de ces jeunes et de ces jeunes adultes. En effet, de nombreuses familles se demandent ce qui se passera après l'école. Je pense qu'en intensifiant les projets tels que celui mené chez Nos Piliers, on peut atteindre un objectif important pour ces familles, qui ignorent de quoi sera fait l'avenir de leurs jeunes après l'école.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR)- Madame la ministre, je vous ai écoutée très attentivement. Concernant la question de la formation des parents, je regrette que les choses ne soient pas plus avancées. Que vous entendiez le mot « parents » au sens large, je vous le concède. Encore faut-il savoir quelle formation leur donner. Où peuvent-ils la suivre en Région bruxelloise ? C'est là que le bât blesse. J'entends que vous apprenez qu'un dossier vient de rentrer à votre cabinet et que vous allez l'examiner rapidement. Je n'en doute pas.

Vous dites qu'il existe des brochures pour se former, mais ce genre de formation ne s'acquiert pas au moyen de brochures. Des méthodes existent et sont connues. La Flandre est beaucoup plus avancée en matière de formation des parents. En outre, elle la propose gratuitement. Vous faites « non » de la tête, mais c'est le cas. Dans la partie francophone, les choses tardent à se mettre en place.

Je suis convaincue qu'il y a effectivement bon nombre d'expériences intéressantes à tirer du système canadien, car le Canada investit beaucoup dans cette approche. Il est peut-être temps de prévoir une formation pour les parents, afin qu'ils éduquent leurs enfants le plus tôt possible. Comme je l'ai dit tout à l'heure, quand les enfants ne sont pas pris en charge rapidement avec les bonnes méthodes, dans des établissements adaptés à leurs difficultés, les parents doivent prendre le relais. Et pour cela, il faut qu'ils soient formés. Toute année perdue ne se rattrape malheureusement pas.

Je vous demande donc de bien vouloir appuyer sur l'accélérateur pour ce volet précis de cette problématique très large et très complexe. Il y a beaucoup à faire et je crois qu'il est grand temps de passer à l'action.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- J'apporterai deux précisions.

D'abord, je suis favorable au renforcement d'une série de subventions pour les cas les plus lourds. Je peux comprendre que certains centres hésitent à les accueillir et les accompagner, mais il faut aussi des solutions pour ces cas-là !

Ensuite, Madame Rousseaux, j'ai sollicité moi-même Inforautisme, qui me semble être l'interlocuteur le plus à même de porter une série de nouveaux projets. Avec son expertise,

nous pourrions travailler de manière inédite sur les méthodes ABA et PECS.

La plate-forme Annonce handicap planche sur la manière de concevoir les brochures et d'exprimer les choses. C'est un travail multiple qui est mené par les associations.

Le soutien à la formation des parents bénéficie de subsides de la Commission communautaire française. Peut-être les subsides seront-ils affectés autrement à l'avenir, mais ne pensez pas que rien n'est fait !

Au sujet du Canada, sachez que de nombreuses fondations privées canadiennes œuvrent à l'amélioration de la problématique du handicap et en appellent au soutien des parents. C'est la mentalité nord-américaine. Ces associations, situées à Montréal et ailleurs, sont extrêmement connues depuis une vingtaine ou une trentaine d'années.

Enfin, j'aimerais suggérer une chose à la présidente. Tout le monde s'accorde ici à dire - à juste titre - que le travail réalisé par la ferme Nos Piliers est remarquable. Cette dernière possède une boulangerie magnifique qui propose toute une série de paquets contenant biscuits, cookies et autres mets de haut niveau.

Si la présidente de l'assemblée pouvait un jour contribuer à faire tourner cette boulangerie et nous permettre ainsi de jouir de ces biscuits, ce serait formidable !

(Applaudissements)

Mme la présidente.- C'est une excellente idée ! Nous participons déjà au gala de Nos Piliers et avons donc acheté des places pour l'événement. C'est une manière concrète d'apporter notre aide, mais l'achat des biscuits en est une autre.

Les incidents sont clos.

LA SENSIBILISATION DU CORPS ENSEIGNANT, DU CORPS MÉDICAL
ET DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS QUI DÉPENDENT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE,
À LA SITUATION DES JEUNES AIDANTS PROCHES

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

ET INTERPELLATION JOINTE

LA REVALORISATION DES AIDANTS PROCHES À BRUXELLES

DE M. ZAHOR ELLAHI MANZOOR

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La ministre Céline Fremault répondra à l'interpellation.

La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

*(M. Pierre Kompany, doyen d'âge,
prend place au fauteuil présidentiel)*

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- En mars dernier, les représentants de tous les groupes politiques ont eu l'occasion de s'exprimer sur la situation des jeunes aidants proches. Ce débat s'inscrivait dans une interpellation déposée à la suite d'un Jeudi de l'hémicycle consacré à la situation de ces jeunes.

Pour mémoire, il s'agit de ces enfants, adolescents ou jeunes adultes qui apportent de l'aide quotidienne à un proche : une mère, un père, une sœur, un frère en situation de dépendance à la suite d'un accident, d'une maladie physique ou mentale, d'un handicap ou de la consommation d'alcool ou de drogues.

Les conséquences de cette charge assurée par le jeune aidant proche peuvent être particulièrement lourdes et stressantes lorsque les tâches et les responsabilités qui reposent sur lui deviennent excessives. Les réponses apportées alors à nos questions ont permis de comprendre que le collégé de la Commission communautaire française avait bien pris conscience des enjeux et des besoins de ces jeunes.

Vous aviez fait état d'initiatives récentes portant sur le soutien financier au réseau des jeunes aidants proches, entre autres avec le concours financier de Cap 48. Mais les choses évoluent. Ce mercredi 5 octobre s'est tenue à l'ULB une journée d'étude intitulée « Jeunes aidants proches : quels partenariats construire pour soutenir les jeunes aidants proches ? ». À cette occasion, les organisateurs ont fait le point sur la situation de ces jeunes en privilégiant l'approche transversale, prenant en considération les dimensions du handicap, de l'enseignement, de la santé et de l'aide à la jeunesse.

Les différents exposés ont démontré toute l'importance de la reconnaissance de cette réalité par les adultes. En effet, un adulte sensibilisé développe une attitude positive, de nature à rassurer le jeune et à faire en sorte qu'il ne se sente plus seul face à la lourdeur de la situation. Mais tous les intervenants ont insisté également sur le fait que cette reconnaissance passe par une sensibilisation préalable des adultes.

Sont donc visés, les enseignants, le personnel médical et paramédical, les centres psycho-médico-sociaux, les entraîneurs sportifs, les responsables des maisons de jeunes, les responsables d'associations de jeunesse, les centres d'accueil en milieu ouvert,... La mobilisation doit être générale. Elle passera par l'établissement de modules de sensibilisation et de formation et/ou l'intégration de ce sujet dans les modules de formation déjà existants.

Où en est la sensibilisation des acteurs qui dépendent directement de la Commission communautaire française ? Est-il possible de mettre le sujet sur la table d'une conférence interministérielle conjointe avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quand on parle d'enseignement, de jeunesse, de sport, d'aide à la jeunesse, on aborde en effet également des compétences qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Voilà mes questions, inspirées par ma présence à ce colloque à l'ULB, tenu il y a une semaine précisément.

M. le président.- La parole est à M. Manzoor pour son interpellation jointe.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- Nous avons déjà débattu de ce sujet il y a deux jours. Mon interpellation tiendra compte des réponses que vous nous aviez apportées à cette occasion.

Du 3 au 9 octobre s'est déroulée la troisième édition de la Semaine des aidants proches. Durant cette semaine, les associations et services participants ont proposé des activités à destination des aidants proches. En Région bruxelloise, ces derniers jouent un rôle crucial pour dispenser les soins aux malades, personnes handicapées et personnes handicapées de grande dépendance, séjournant ou non en institution.

Selon l'édition 2013 de l'enquête de santé nationale de l'Institut scientifique de santé publique (ISP), 18% des Bruxellois ont déclaré être aidants proches. Avec le vieillissement de la

population, le nombre de personnes fortement dépendantes risque d'augmenter.

Les aidants proches sont exposés à des conséquences sociales, psychologiques, financières et même physiques. En 2014, à l'initiative de la précédente ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, le statut d'aidant proche a enfin été reconnu en Belgique. Cette reconnaissance a permis de répondre à une demande, répétée de longue date, du secteur du handicap. Cependant, le travail de valorisation des aidants proches doit continuer, notamment au niveau régional.

En Flandre, le ministre de la Santé publique, Jo Vandeurzen, a récemment élaboré un projet de valorisation et de soutien des aidants proches. Ce plan repose sur un texte regroupant 110 points d'action concrets, qui s'articulent autour de quatre axes principaux : la reconnaissance et la valorisation sociétale des aidants proches, un soutien sur mesure, une collaboration accrue entre les soins informels et professionnels, ainsi que le cas des jeunes aidants proches.

En ce qui concerne les personnes peu qualifiées, l'un des enjeux de ce plan est la valorisation des soins informels pour une éventuelle réintégration professionnelle future des aidants proches.

Mes questions sont les suivantes. Quelle est la position du gouvernement francophone bruxellois sur ce sujet ? Que pense-t-il de la proposition de valorisation des soins informels pour une éventuelle réintégration professionnelle future ?

Le rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) publié en juin 2014 indiquait la nécessité d'améliorer la transmission des informations. L'absence d'un canal d'information bien connu et adapté à tous les aidants proches et à leurs familles fait obstacle à l'utilisation des services, même s'ils sont disponibles et abordables. De plus, la capacité de rechercher des informations semble être liée aux caractéristiques socio-économiques de l'aidant proche, comme le niveau de scolarité, la participation au marché du travail ou la maîtrise de la langue.

Pour les familles d'origine étrangère vivant à Bruxelles, la barrière de la langue peut ajouter un obstacle supplémentaire lorsqu'elles sont confrontées aux tracasseries administratives qui accompagnent les soins formels. Le gouvernement a-t-il mis ou va-t-il mettre en place des mesures permettant un meilleur accès à l'information pour tous les aidants proches ?

Madame la ministre, dans votre réponse du 11 mars 2016, vous aviez dit que les maisons médicales sont aussi attentives à la question des aidants proches et que ce point pourrait être discuté lors de prochaines rencontres avec les fédérations médicales. Ce sujet a-t-il déjà été discuté lors de ces réunions ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. le président. - La parole est à Mme Payfa.

Mme Martine Payfa (DéFI). - J'aimerais remercier mes collègues d'avoir suscité ce débat aujourd'hui. Il est juste d'affirmer que la reconnaissance de la réalité des aidants par les parties prenantes, telles que le personnel médical, est primordiale. Je m'associe donc à la demande de mon collègue concernant l'importance de soumettre ce débat à une commission interministérielle conjointe avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est un sujet qui me tient à cœur, en tant que présidente de la commission de la Santé d'une part, et en tant que mandataire DéFI d'autre part. Ma formation politique a continuellement

soutenu l'octroi d'un statut social à l'aidant proche, qui consacre son temps à la prise en charge et l'accompagnement d'un proche malade et dépendant. Nous souhaitons donc que la loi du 12 mai 2014 soit concrétisée, et elle l'a été. Nous sommes également favorables à l'apport d'une aide financière spécifique, à l'instar de la Flandre.

En outre, DéFI s'est prononcé dans le passé pour la mise en place d'une formation destinée aux nouveaux aidants proches, permettant de leur donner les outils nécessaires à l'exercice de leur nouvelle activité. Cela passe également par une collaboration accrue entre les professionnels, en renforçant notamment le rôle du médecin généraliste.

Enfin, nous défendons vis-à-vis des aidants proches une information et une communication plus efficaces, afin qu'ils puissent facilement prendre connaissance des outils et ressources disponibles.

Après ce rappel, j'aimerais partager avec vous quelques éléments liés à un article paru récemment. La très sérieuse revue *The Lancet* a évoqué le sujet des aidants proches, sur la base de récentes études en la matière. Le contexte américain y est notamment évoqué, où les aidants proches ont un impact fort à plusieurs niveaux : l'amélioration de la qualité de vie du malade, mais aussi la réduction de la pression sur les services sociaux et médicaux. On ne s'en rend pas toujours suffisamment compte, mais l'aidant proche est un allié des prestataires de soins. Il contribue aussi à la réduction du risque de séjours aigus et longs à l'hôpital.

Vous le savez aussi bien que moi : une telle activité entraîne un coût personnel élevé pour les aidants. En effet, ces derniers courent souvent le risque de s'affaiblir sur le plan physique et mental : ils sont confrontés à l'isolement, ainsi qu'à des difficultés financières. L'article de *The Lancet* fait part de plusieurs recommandations liées à l'identification de ces aidants et concernant le nécessaire soutien financier à ceux-ci. Il est également recommandé d'intégrer la variable aidants proches dans les études cliniques, afin d'objectiver leur impact. À mon sens, cette thématique est aussi liée au débat sur l'assurance autonomie, car cette dernière peut adoucir leur travail.

Le 5 octobre dernier, j'ai également assisté à la journée d'études consacrée aux jeunes aidants proches à l'ULB. Elle a démontré la détermination de l'association organisatrice, que vous avez subsidiée, à vouloir avancer dans la sensibilisation à cette problématique. Lors de témoignages très émouvants, des jeunes ont exprimé la lourdeur de leur tâche et de leur rôle, mais aussi leur fierté d'assumer une tâche qui, normalement, ne leur était pas destinée. Ils ont aussi évoqué la complexité de l'organisation parallèle de la poursuite de leur cursus scolaire. Très souvent d'ailleurs, ils sacrifient leur vie affective et leurs sorties d'adolescents.

Être aidant proche en pleine adolescence est donc un aspect de la problématique qui ne doit pas nous laisser indifférents. En effet, les témoignages exprimés indiquaient clairement la difficulté pour les élèves de secondaire de trouver une écoute parmi tous les enseignants de leur établissement.

Le type d'écoute a également son importance, car un adolescent n'a pas toujours envie de s'exprimer sur sa vie intime, notamment sa vie familiale et son rôle d'aidant proche.

Mon collègue M. du Bus de Warnaffe l'a rappelé, l'information et la sensibilisation des adultes et de tous ceux qui entourent finalement la vie des jeunes concernant la reconnaissance des réalités et du vécu des jeunes aidants proches, est urgente. C'est une problématique complexe, j'en conviens.

Dès lors, mes questions seront les suivantes. Il existe une marginalisation des aidants et certaines études décèlent une prépondérance chez les femmes. Disposez-vous de données en la matière ? La thématique des aidants proches est-elle prise en compte dans les débats autour de la future assurance « autonomie » ?

Pouvez-vous nous informer des dernières initiatives prises dans le cadre de vos compétences à l'égard des jeunes aidants proches, visant à alléger leur lourd vécu et éviter les décrochages scolaires trop souvent constatés ?

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. le président.- La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI).- Je ne pensais pas intervenir, mais j'éprouve l'envie d'apporter un complément d'information et d'analyse à ce qui a été dit.

Si la situation des aidants proches est d'ordre familial et personnel, si elle consiste à aider un proche malade, les réponses et le débat politiques sont différents et je voudrais marquer cette distinction. Mais il est vrai que les deux débats méritent d'être menés, et je remercie nos collègues du bus de Warnaffe et Manzoor de les avoir portés.

Se posent aussi, clairement, la question de la revalorisation et du statut de l'adulte aidant proche et celle de la situation particulière des jeunes aidants proches. C'est la raison pour laquelle, l'année passée, nous avons porté ici, dans le cadre d'un Jeudi de l'hémicycle, un regard particulier sur la situation des jeunes aidants proches qui, ainsi que M. du Bus l'a évoqué, est très particulière. Le jeune aidant proche a besoin d'acceptation, de dialogue, d'écoute, de formation, d'encadrement, et moins de reconnaissance officielle ou de statut.

Je voulais établir cette distinction dans ce débat, car je crois qu'il s'agit d'une problématique de vie, de société, mais de deux réponses politiques différentes.

Le colloque a permis de refaire le point, pratiquement un an plus tard. Un autre colloque, auquel la Commission communautaire française et vous-même avez participé, s'est déjà tenu. Un an après le précédent colloque et quelques mois après le Jeudi de l'hémicycle, il faudrait à présent faire le bilan du suivi des politiques et du soutien apporté aux aidants proches.

Je le répète, un focus tout à fait particulier est nécessaire pour appréhender cette problématique de société qu'est la situation des aidants proches.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. le président.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Au fil des mois, voire des années qu'ils consacrent à leur proche malade ou dépendant, il importe que les aidants bénéficient de périodes de répit. L'asbl Baluchon Alzheimer est une excellente initiative, qui nous vient aussi du Canada. Elle envoie auprès de malades d'Alzheimer des personnes formées à cet effet qui se substituent au parent pour que ce dernier puisse partir huit ou quinze jours. Grâce à leur formation spécifique, ces aidants peuvent porter un regard différent sur la maladie et sur les malades.

Vous savez qu'il entre dans la mission de ces baluchonneurs ou de ces baluchonneuses de tenir un journal de ce qu'ils font

avec la personne atteinte d'Alzheimer, de ce qui marche quand on discute avec elle, quand on lui fait la lecture, quand on lui montre des photos anciennes, quand on lui fait écouter de la musique, peut-être quand on la fait danser ou qu'on la sort.

Ces baluchonneurs et ces baluchonneuses ont des méthodes pour réapprendre, par exemple à la personne qui ne sait plus s'habiller elle-même, une certaine forme d'autonomie en recourant à des méthodes faciles comme mettre les vêtements dans l'ordre où il faut les enfiler, etc.

À la fin du séjour, parfois, la personne atteinte d'Alzheimer a retrouvé quelque autonomie, quelque faculté que les parents ou les aidants proches précisément croyaient être perdue définitivement. Les baluchonneurs font un rapport définitif sur leur huit ou quinze jours de présence, rapport dont l'aidant proche peut se servir par la suite.

Je suis souvent intervenue au cours des législatures précédentes pour qu'on soutienne Baluchon Alzheimer Belgique en Région bruxelloise. Je sais que votre prédécesseur, M. Cerexhe, avait commencé à le faire.

Je voulais vous demander où en est la subvention. Quel est le montant de l'aide apportée à Baluchon Alzheimer Belgique ? Ce serait bien de les soutenir eux aussi. Je comprends que vous n'ayez pas le chiffre en tête, Madame la ministre, et je poserai dès lors une question écrite pour obtenir réponse.

(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)

*(Mme Julie de Grootte, présidente,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Non, Alzheimer est une compétence santé de la Commission communautaire française. Vous avez dit que M. Cerexhe avait fait du beau travail à ce sujet. Il était alors ministre de la Santé. J'ai occupé ce poste également. Aujourd'hui, c'est Mme Jodogne qui est compétente. La subvention Balluchon est répertoriée dans le domaine de la santé.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- J'interrogerai alors Mme Jodogne sur cette question.

Il faut absolument encourager aussi Balluchon Alzheimer, qui est une autre forme importante d'assistance aux aidants proches.

Mme la présidente.- J'ai également noté la demande de suivi de M. Maingain du Jeudi de l'hémicycle sur les aidants proches. Il est également possible d'effectuer des suivis plus concentrés, ne fût-ce que dans l'autre bâtiment. C'est une idée intéressante à inscrire à l'ordre du jour du prochain Bureau. La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous remercie pour cette interpellation. Il est vrai, Monsieur Manzoor, que je n'y ai répondu que partiellement parce que cette question a été posée en Commission communautaire commune cette semaine.

Le soutien apporté aux aidants proches s'est principalement activé à travers mes compétences en Commission communautaire française en tant que ministre de l'Action sociale et en charge du handicap. En outre, il m'avait été demandé, quand je suis devenue ministre, de pouvoir soutenir la nouvelle antenne bruxelloise consacrée aux aidants proches. En effet, elle a déjà organisé un colloque l'année passée auquel j'ai participé ainsi qu'un second colloque auquel je n'ai pas pu me rendre, car je siégeais en commission des

Affaires sociales, mais pour lequel j'avais délivré un message vidéo.

Dans le cadre de sa compétence pour le handicap, la Commission communautaire française soutiendra le projet de réseau « Jeunes Aidants Proches » ici à Bruxelles, et ce, dès 2016. Ce sont 40.000 euros qui seront investis, à mon initiative, dans ce beau projet. L'idée est de développer un vrai réseau de soutien pour ces jeunes. L'objectif, en quelques mots, est de donner des moyens humains pour soutenir ces jeunes par la mise en place d'une cellule de permanence qui serait chargée de développer le projet Jeunes Aidants Proches.

Le but est que les jeunes aidants proches puissent se rencontrer, constater qu'ils ne sont pas seuls dans cette situation et sortir, quelques minutes ou quelques heures, d'une vie cloisonnée parfois pesante et d'un isolement parfois difficile à vivre.

Je suis d'ailleurs ravie de constater les avancées en la matière. Il s'agit d'un sujet qui avait été évoqué sous la dernière législature, qui a fait l'objet d'un statut au niveau fédéral sans obtenir pour autant une reconnaissance de droit. Or, depuis deux ans, nous subventionnons cette initiative, ce qui n'était pas le cas auparavant.

S'il est indispensable de pouvoir identifier les jeunes, il faut aussi pouvoir déterminer le dispositif à mettre en place et favoriser l'offre en termes de soutien et d'accompagnement. C'est le fil conducteur que j'ai décidé de suivre dans cette action et je souhaite que de pareilles initiatives soient reconnues et ancrées dans la réglementation.

Par exemple, nous réfléchissons au moyen d'étendre les missions de services d'accompagnement des personnes handicapées en y ajoutant une mission spécifique de soutien aux aidants proches, qu'ils soient jeunes, adolescents ou adultes.

Autre projet bruxellois, destiné lui aux adultes et aidants proches, qui représente 20.000 euros. Les objectifs de celui-ci sont l'officialisation de la reconnaissance et de la fonction, la mise en place d'un soutien psychologique, la formation des aidants et des professionnels, ainsi que la sensibilisation.

En troisième lieu, j'évoquerai le projet incarné par l'asbl Fratria, créée il y a moins de deux ans. C'est par le plus grand des hasards que je l'ai découverte. Aujourd'hui, un subside de 35.000 euros a été donné à celle-ci dans le cadre notamment d'un cofinancement avec Cap 48.

Aujourd'hui, les subventions atteignent donc presque la somme de 100.000 euros, alors qu'elles étaient inexistantes il y a un an et demi. Il s'agit d'initiatives tout à fait innovantes et il est vrai qu'elles sont reconnues sur le plan théorique au niveau fédéral, mais pas sur le terrain.

C'est la raison pour laquelle nous voulons changer les choses à ce niveau de pouvoir. Les associations doivent absolument pouvoir être en mesure d'influencer le niveau fédéral, car les entités fédérées soutiennent leur travail.

Je suis au courant du plan établi en France et qui comprend un certain nombre de mesures encourageantes. Mais je préfère le soutien concret sur le terrain, car il ne s'agit pas nécessairement d'un grand plan qui serait lié à des financements structurels.

Mon engagement pour les aidants proches est de leur assurer un soutien pérenne, structurel et adapté à la situation. Les premiers financements octroyés en 2016 à ce secteur,

montrent que les choses vont dans la bonne direction. Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire en la matière.

J'ai lancé une étude sur la quantification des jeunes aidants proches. 10.000 euros ont ainsi été affectés à la réalisation d'une étude « recherche et action ». Celle-ci est venue se greffer au départ du projet et était véritablement indispensable.

En effet, nous allons identifier les jeunes aidants proches dans le milieu scolaire. C'est une première étape essentielle à accomplir avant de nous demander où ils sont localisés, comment les soutenir ou les accompagner.

Concernant votre question sur un meilleur accès à l'information, il est clair que c'est un objectif des asbl que nous subventionnons. Tout leur travail consiste à sortir de l'ombre les aidants proches.

Concernant les formations afin de sensibiliser les secteurs professionnels en lien avec les aidants proches, Monsieur du Bus de Warnaffe, j'y suis évidemment favorable. Le domaine des aidants proches touche toutes les matières : les secteurs de la santé, de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse ou encore de l'emploi.

Il s'agit bien d'une problématique transversale qui devrait se décliner dans chaque matière, un peu comme pour le handistreaming. Chaque ministre, dans le cadre de ses compétences, doit prendre en compte la thématique des jeunes aidants proches en leur apportant un soutien. Mon idéal serait de construire une prise en compte de l'aidant proche avec l'ensemble des membres du gouvernement.

Dans le cadre de ses compétences en santé, la ministre Cécile Jodogne soutient déjà des initiatives telles que celle d'Alzheimer Belgique, qui propose entre autres un soutien psychologique aux proches des malades ainsi que des groupes de parole pour les aidants proches. Madame Rousseau, je ne dispose pas ici des montants de Mme Jodogne. Vous pouvez lui adresser une question écrite ou l'interroger lors des débats budgétaires.

Baluchon Alzheimer permet également aux aidants familiaux de s'accorder des périodes de répit. La méthode utilisée est la suivante : une personne vient remplacer l'aidant à domicile pour une période déterminée et prend en charge le malade.

Un troisième exemple est l'association Similes, qui a mis en place un service de documentation et des groupes de parole destinés aux personnes qui ont un proche souffrant de troubles psychiques. On citera les groupes et ateliers destinés aux enfants confrontés à la pathologie d'un de leurs parents. Cette activité fait d'ailleurs l'objet d'un travail en réseau avec l'asbl Jeunes aidants proches.

Concernant votre question sur les maisons médicales, la Fédération des maisons médicales a initié une collaboration avec l'asbl Aidants proches. Les réflexions actuelles se font en partenariat avec des maisons médicales situées en Wallonie et ont pour but la mise en place de bonnes pratiques dans le secteur. Les résultats de ce travail pourront également profiter aux acteurs bruxellois.

Voilà, en résumé, une problématique connue depuis longtemps et pour laquelle le niveau fédéral a déterminé un statut, mais sans reconnaissance de droits. Notre entité a été la première à offrir en la matière, pour cette première année de subsidiation, des financements plus qu'encourageants, dépassant les 100.000 euros. C'est la raison pour laquelle nous suivons de près les initiatives, puisqu'il s'agit du démarrage de toute une série de projets.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je constate que plusieurs initiatives ont été prises en peu de temps, ce qui signifie que les lignes bougent réellement. Cette question est longtemps restée méconnue du grand public. À ce propos, le 26 octobre, la Fondation Roi Baudouin présentera les résultats d'une étude récente sur le sujet.

Le pouvoir fédéral a conféré un statut aux aidants proches, mais le risque est que ce ne soit qu'une coquille vide. Pourtant, les aidants proches représentent une économie considérable en termes de frais de santé. Le pouvoir fédéral devra donc aboutir à une reconnaissance qui ne soit pas seulement symbolique.

Je vous invite à en débattre avec vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi avec le niveau fédéral au sein de la commission interministérielle ad hoc. Il s'agit d'un enjeu majeur. Plus aucune formation politique n'ignore la plus-value que représentent les aidants proches.

Mme la présidente.- La parole est à M. Manzoor.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- Madame la ministre, je vous remercie d'avoir complété l'interpellation traitée voici deux jours sur ce sujet très important que M. du Bus a relevé aujourd'hui. 40.000 euros ponctionnés chez Cap 48, c'est bien, mais ce n'est pas encore suffisant.

Mme Céline Fremault, ministre.- Vous m'avez mal compris. Nous donnons la moitié d'une somme globale et Cap 48 la complète. Pour Fratria, nous sommes à 35.000 euros, à 40.000 euros pour le projet Réseau Jeunes Aidants proches auxquels il faut ajouter les 20.000 euros pour le projet Adultes Aidants Proches et 10.000 euros pour la recherche. Au total, la somme allouée dépasse donc 100.000 euros.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- C'est bien, mais cette somme ne suffit pas à aider financièrement les aidants proches.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je dirai à Mme Laanan que vous êtes prêt à doubler la mise dans le cadre des discussions budgétaires sur les jeunes aidants proches. J'en suis ravie, Monsieur Manzoor !

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- Et je vous assure que je vous encourage dans ce domaine.

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La réunion est levée à 16 h 05.

Membres du Parlement présents à la réunion : Eric Bott, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Bea Diallo, Boris Dilliès, Christos Doukeridis, André du Bus de Warnaffe, Isabelle Durant, Barbara d'Ursel-de Lobkowitz, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Pierre Kompany, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Simone Susskind, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwhede.

Membres du Gouvernement présents à la réunion : Fadila Laanan, Cécile Jodogne, Didier Gosuin, Céline Fremault.

Annexe à la réponse de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport, à l'interpellation de Mme Fatoumata Sidibé concernant le bilan de l'appel à projets « Sport pour tous »

Annexe à l'arrêté relatif à l'octroi d'une subvention de 300.000 euros en faveur des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Sport pour tous » 2016-2017

Indicateur	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Motif individuel subside	Montant subside
Axe 1						Promotion du sport	
01 – Axe 1	Association Sportive des Ecoles de la Ville de Bruxelles (ASEB)	BE82 3630 0400 8968	Boulevard Anspach-6	1000	Bruxelles	Promotion du Sport	3.800,00
02 – Axe 1	BruXsail	BE03 3631 2299 0784	Rue de Fierlant-19	1190	Forest	Promotion du Sport	8.000,00
03-Axe 1	C.Aikido Club	BE93 0012 3252 7567	rue Colonel Van Gele-90	1040	Etterbeek	Promotion du Sport	2.500,00
04-Axe 1	Cercle royal de natation de Schaerbeek et Neder Over Heembek	BE38 0011 9450 4072	avenue des Croix de Guerre-149 C	1120	Bruxelles-Ville (Neder-Over-Heembek)	Promotion du Sport	2.500,00
05-Axe 1	Cercle de Tennis de Table Royal Alpa Ixelles Schaerbeek	BE07 0682 0274 3666	rue Volta-18	1050	Ixelles	Promotion du Sport	1.500,00
06-Axe 1	FC Jeunesse Molenbeek Académie	BE04 7340 3909 3231	rue du Laekenveld-28	1080	Molenbeek-Saint-Jean	Promotion du Sport	2.500,00
07-Axe 1	Fédération Belge Francophone d'Athlétisme du Monde du Travail (FBFAT)	BE51 0682 4470 5462	Boulevard de l'Empereur-13	1000	Bruxelles	Promotion du Sport	1.500,00
08-Axe 1	Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (FRSEL)	BE14 0012 2081 1583	boulevard de la Woluwe-26	1150	Woluwé-Saint-Pierre	Promotion du Sport	17.000,00
09-Axe 1	Football Young Academy Saint-Gilloise	BE14 0689 0511 2683	Rue Capouillet-56	1060	Bruxelles	Promotion du Sport	2.500,00
10-Axe 1	Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné (FSEOS)	BE81 3631 1052 9924	place Rouppe-29	1000	Bruxelles	Promotion du Sport	3.100,00
11-Axe 1	Fédération Sportive Wallonie-Bruxelles Enseignement (FSWBE)	BE38 0682 1646 9772	Rue Muzet-47	5002	Saint-Servais	Promotion du Sport	3.100,00
12-Axe 1	Nouveau Royal Cercle Sportif Logis Auderghem Tennis de Table (NRCS Logis Auderghem)	BE59 0682 2029 6626	chaussée de Wavre-1690	1160	Auderghem	Promotion du Sport	5.000,00
13-Axe 1	Rouliroula	BE35 9796 2948 4737	Clos du Parnasse-12	1050	Ixelles	Promotion du Sport	3.500,00
14-Axe 1	Royal IV Brussels	BE75 7370 4321 4351	rue Roger Van Der Weyden-3	1000	Bruxelles-Ville	Promotion du Sport	5.000,00

Indicateur	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Motif individuel subside	Montant subside
15-Axe 1	Royal Uccle Sport THC	BE70 2100 5803 2425	chaussée de Ruisbroek-18	1180	Uccle	Promotion du Sport	2.500,00
16-Axe 1	Spéléo-Club de Bruxelles "Les Stalacs"	BE85 0000 2005 0506	rue A Smekens-92	1030	Schaerbeek	Promotion du Sport	1.000,00
AXE 2						SPORT SENIOR & SPORT SANTE	
17-Axe 2	EnéoSport	BE73 7995 5035 4760	Chaussée de Haecht-579	1031	Bruxelles	Sport Senior & Sport Santé	2.300,00
18-Axe 2	Gym Sana	BE21 5230 8029 9103	rue des Patriotes -30	1000	Bruxelles	Sport Senior & Sport Santé	20.000,00
19-Axe 2	J.C. Royal Crossing Club Schaerbeek a.s.b.l. et d.a	BE18 0680 6912 6065	avenue Colonel Picquart-15	1030	Schaerbeek	Sport Senior & Sport Santé	2.700,00
20-Axe 2	Molenbeek Sport	BE96 0012 7306 7305	rue Van Kalck-93	1080	Molenbeek-Saint-Jean	Sport Senior & Sport Santé	3.000,00
21-Axe 2	Mondial Sport et Culture	BE49 0682 1977 7371	chée de Helmet-71-75	1030	Bruxelles	Sport Senior & Sport Santé	4.500,00
22-Axe 2	Panathlon Wallonie-Bruxelles	BE96 0016 6814 8305	avenue du Col Vert-5	1170	Watermael-Boitsfort	Sport Senior & Sport Santé	4.500,00
23-Axe 2	Rouliroula	BE35 9796 2948 4737	Clos du Parnasse-12	1050	Ixelles	Sport Senior & Sport Santé	3.000,00
24-Axe 2	Saint-Gilles Sport	BE37 0682 5183 1528	rue de Russie-41	1060	Bruxelles	Sport Senior & Sport Santé	5.000,00
25-Axe 2	Synergy Smets United	BE47 0015 8617 1480	rue de Grand Bigard -553	1082	Berchem-Sainte-Agathe	Sport Senior & Sport Santé	5.000,00
26-Axe 2	Univers'elles	BE25 0016 9923 4882	Rue Ketels-18	1020	Bruxelles	Sport Senior & Sport Santé	5.000,00
AXE 3						SPORT & LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	
27-Axe 3	Cercle royal de natation de Schaerbeek et Neder Over Heembek	BE38 0011 9450 4072	avenue des Croix de Guerre-149 C	1120	Bruxelles-Ville (Neder-Over-Heembeek)	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	3.000,00
28-Axe 3	Champion's Academy asbl	BE54 0004 2482 1297	rue de l'Escaut -25	1080	Bruxelles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	5.000,00
29-Axe 3	Ecole des Jeunes - Etoile Bruxelles Capitale	BE06 0017 3257 7422	chaussée de Vilvoorde -146	1120	Bruxelles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	6.000,00
30-Axe 3	EUCLIDES ASBL (Université populaire d'Anderlecht)	BE31 8792 5571 0155	rue du chimiste-34-36	1070	Bruxelles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	4.000,00
31-Axe 3	Event's Soccer Academy (ESOA)	BE75 0017 2585 8251	Avenue Adolphe Demeur-10	1060	Saint-Gilles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	5.000,00
32-Axe 3	Everest Action	BE43 0689 0303 8301	Avenue Vincent Van Gogh-10	1140	Evere	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	2.500,00

C.R. N° 40 (2016-2017)
B.I.Q. N° 10 (2016-2017)

Indicateur	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Motif individuel subside	Montant subside
33-Axe 3	F.C. Moreda Uccle	BE10 8508 4972 0604	Rue des Griottes-26	1180	Uccle	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	3.000,00
34-Axe 3	FRIENDLY FOOT	BE93 3630 3201 2767	boulevard de Smet de Naeyer-39	1090	Bruxelles (Jette)	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	7.500,00
35-Axe 3	J.C. Royal Crossing Club Schaerbeek a.s.b.l. et d.a	BE18 0680 6912 6065	avenue Colonel Picquart-15	1030	Schaerbeek	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	4.000,00
36-Axe 3	La Royale Saint-Gilloise	BE10 7512 0038 8704	Rue Th. Verhaegen-139	1060	Saint-Gilles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	2.000,00
37-Axe 3	Mondial Sport et Culture	BE49 0682 1977 7371	chée de helmet-71-75	1030	Bruxelles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	5.000,00
38-Axe 3	Neko-Anderlecht	BE11 0682 1295 5948	rue Raphaël-28	1070	Anderlecht	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	4.000,00
39-Axe 3	Royal IV Brussels	BE75 7370 4321 4351	rue Roger Van Der Weyden-3	1000	Bruxelles-Ville	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	5.000,00
40-Axe 3	Saint-Gilles Sport	BE37 0682 5183 1528	rue de Russie-41	1060	Bruxelles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	6.000,00
41-Axe 3	VISION	BE08 0682 3987 9613	chaussée d'Helmet-388	1030	Bruxelles	Sport & Lutte contre l'exclusion scolaire	3.000,00
AXE 4						SPORT & EDUCATION	
42-Axe 4	A.M.A Jeunesse Gym	BE60 3631 5492 1770	Chaussée de Mons-287	1070	AnderlechtBruxelles	Sport & Education	2.000,00
43-Axe 4	ANNEESSENS 25	BE38 0017 1989 4872	Rue des Foulons-38	1000	Bruxelles	Sport & Education	6.000,00
44-Axe 4	Education Sports et Loisirs asbl (ESL)	BE05 8601 0854 2675	Rue du Craetveld-122	1120	Bruxelles (Neder-Over-Heembeek)	Sport & Education	6.000,00
45-Axe 4	F.C. Moreda Uccle	BE10 8508 4972 0604	Rue des Griottes-26	1180	Uccle	Sport & Education	4.500,00
46-Axe 4	Football-Etudes-Familles-Anderlecht (FEFA)	BE43 0682 4270 1101	rue du Chapelain-2-4	1070	Bruxelles	Sport & Education	20.000,00
47-Axe 4	Impulsion Dance	BE06 0017 7401 5822	Rue Hoogeleest-22	1120	Bruxelles	Sport & Education	6.000,00
48-Axe 4	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek (LES)	BE11 0012 7347 9048	rue Comte de Flandre-15	1080	Bruxelles	Sport & Education	10.000,00
49-Axe 4	Panathlon Wallonie-Bruxelles	BE96 0016 6814 8305	avenue du Col Vert-5	1170	Watermael-Boitsfort	Sport & Education	4.000,00
50-Axe 4	R. Anciens 13 B.C.	BE45 0013 4843 5089	Rue de Koninck-63	1080	Molenbeek-Saint-Jean	Sport & Education	3.000,00

Indicateur	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Motif individuel subsidé	Montant subsidé
51-Axe 4	Synergy Smets United	BE47 0015 8617 1480	rue de Grand Bigard -553	1082	Berchem-Sainte-Agathe	Sport & Education	3.500,00
AXE 5						SPORT & FAIR-PLAY	
52-Axe 5	Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (FRSEL)	BE14 0012 2081 1583	boulevard de la Woluwe-26	1150	Woluwé-Saint-Pierre	Sport et Fair-play	3.100,00
53-Axe 5	Centre d'accueil et d'information Jeunesse de Bruxelles	BE57 0680 6669 8035	rue Van Artevelde-155	1000	Bruxelles	Sport et Fair-play	12.000,00
54-Axe 5	Mouvement contre le Racisme, l'antisémitisme et la Xénophobie (MRAX)	BE67 0012 3298 5487	rue de la Poste-37	1210	Bruxelles	Sport et Fair-play	15.000,00
55-Axe 5	Panathlon Wallonie-Bruxelles	BE96 0016 6814 8305	avenue du Col Vert-5	1170	Watermael-Boitsfort	Sport et Fair-play	2.500,00
56-Axe 5	PROMETHIC	BE82 3631 2657 8168	avenue Jean Sibélius-20	1070	Anderlecht	Sport et Fair-play	6.000,00
57-Axe 5	Royal Daring Tennis Hockey Club de Molenbeek	BE80 0682 2998 2377	avenue du Château-1	1080	Molenbeek-Saint-Jean	Sport et Fair-play	4.000,00
58-Axe 5	Synergy Smets United	BE47 0015 8617 1480	rue de Grand Bigard -553	1082	Berchem-Sainte-Agathe	Sport et Fair-play	7.400,00

Fait à Bruxelles, le

Par le Collège,

Fadila LAANAN,
Présidente du Collège, Membre du Collège chargée du Sport

